

**UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I**  
.....

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES  
ET ÉDUCATIVES**  
.....

**UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES**  
.....

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**



**THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**  
.....

**POST GRADUATE SCHOOL FOR  
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES**  
.....

**DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
THE SOCIAL SCIENCES**  
.....

**DEPARTMENT OF HISTORY**

**COMMERCIALISATION DU CACAO ET  
MUTATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES  
POPULATIONS DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
SANGMÉLIMA (1960-2020)**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement le 15 octobre 2024 en vue de  
l'obtention du Diplôme de Master en Histoire**

**Option : Histoire économique et sociale**

**Par  
Jean Pierre BIDJANG  
Licence en Histoire**

**Jury :**

**Président : Philippe Blaise ESSOMBA, Professeur, Université de Yaoundé I  
Rapporteur : MOUSSA II, Maître de Conférences, Université de Yaoundé I  
Examineur : Jean Louis NDO ABE, Chargé de Cours, Université de Yaoundé I**

**Sous la direction de  
Pr MOUSSA II  
Maître de Conférences**

**Août 2024**



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>i</b>
<b>DEDICACE.....</b>	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>ix</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>x</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I: ÉTAT DES LIEUX DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA EN 1960 .....</b>	<b>22</b>
I-IMPLICATION DE LA POPULATION À L'EXPANSION DE LA CACAOCULTURE	23
II-LE CACAO : UN HÉRITAGE COLONIAL À LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE.	31
<b>CHAPITRE II : ÉVOLUTION DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DU DJA ET LOBO .....</b>	<b>37</b>
I.RÉORGANISATION DE L'AGRICULTURE AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE .....	38
II.POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE ET STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 1960-1994.....	47
<b>CHAPITRE III : FORMES DE COMMERCIALISATION ET CHUTE DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA .....</b>	<b>65</b>
I. FORMES DE COMMERCIALISATION DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA.....	66
II-CHUTE DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA .....	74
III-RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE PLANTEUR .....	85
<b>CHAPITRE IV : RENAISSANCE DE LA CACAOCULTURE À L'ÈRE DE L'AGRICULTURE DE SECONDE GÉNÉRATION.....</b>	<b>91</b>
I. ÉLÉMENTS DE LA RENAISSANCE .....	92
II. DOUBLE VISAGE DES PROBLÈMES DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE .....	106
III. PERSPECTIVES POUR UNE PÉRENNISATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE .. .....	116
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>120</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>123</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>147</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>155</b>

*À*

mes parents, Salomon Nsili Akame et Minaire Ekoua Akono.

## REMERCIEMENTS

Nous ne saurions introduire la présente recherche sans exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont accompagné et soutenu, car la réalisation de ce mémoire a été conduite par le concours de plusieurs personnes.

Tout d'abord, nous exprimons notre profonde gratitude à notre encadreur, le Pr. Moussa II, pour avoir accepté la direction de ce mémoire, malgré ses occupations. Ses conseils, la minutie de ses remarques et son profond engagement pour l'excellence académique ont été déterminant pour nos premiers pas dans la recherche.

Nous remercions ensuite, tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour la formation intellectuelle et le culte de l'effort qu'ils nous ont inculqué. Ils ont mobilisé de grands efforts pour assurer notre formation académique au sein de cette institution.

Notre gratitude s'étend également aux informateurs qui ont accepté de répondre à nos questions. Il s'agit notamment Jean Denis Emame, Alain Mbo Nna, Narcisse Pierre Abossolo, Ghislain Olinga, Jacques Ze Nna, Félix Ondoua Ze, Jeanne Danielle Nlate, Fanta Illiassou, Sylvie Mbappe, Gisèle Solange Massala, Régine Eyei, Patricia Eyango et tous les autres membres qui, par leurs informations, leurs remarques et leurs conseils, nous ont permis de mener cette étude à son terme et dans les meilleures conditions. Ils restent à jamais gravés dans notre mémoire.

Nous tenons à remercier particulièrement le Dr Michel Bertin Medjo Medjo, pour sa relecture du texte, ses suggestions et son soutien matériel. Nos remerciements vont enfin à l'endroit de tous les membres de notre famille pour leur assistance multiforme. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

## LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>ACF</b>	:	Association Chrétienne des Femmes
<b>ACP</b>	:	Afrique Caraïbes Pacifiques
<b>AEF</b>	:	Afrique Equatoriale Française
<b>AEK</b>	:	Société Anonyme des Etablissements Kritikos
<b>Pr.</b>	:	Professeur
<b>Kg</b>	:	Kilogramme
<b>IRAD</b>	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>GAM</b>	:	Groupement Agricole Moderne
<b>IMC</b>	:	Imperial Modern College
<b>ICS</b>	:	Imperial College Selection
<b>FF</b>	:	Franc Français
<b>CHOCOBIT</b>	:	Chocolat Coco Biotic de Sangmélina
<b>BEAC</b>	:	Banque des États de l’Afrique Centrale
<b>EPC</b>	:	Église Presbytérienne Camerounaise
<b>CENEDEC</b>	:	Centre National de Développement des Entreprises Coopératives
<b>AOF</b>	:	Afrique Occidentale Française
<b>APTOM</b>	:	Association des Pays et Territoires d’Outre-Mer
<b>BEAC</b>	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
<b>BEI</b>	:	Banque Européenne d’Investissement
<b>BM</b>	:	Banque Mondiale
<b>CEAP</b>	:	Centre d’Éducation Agricole Pratique
<b>CEE</b>	:	Communauté Économique Européenne
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Économique et Monétaire d’Afrique Centrale
<b>CENADEC</b>	:	Centre National de Développement des Entreprises Coopératives
<b>CICC</b>	:	Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao
<b>CIRAD</b>	:	Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement
<b>CRA</b>	:	Centre Régional d’Agriculture
<b>CRTV</b>	:	<i>Cameroon Radio and Television</i>
<b>DA</b>	:	Direction de l’Agriculture

<b>DDMINADER</b>	:	Délégation Départementale du Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
<b>DSCE</b>	:	Document de Stratégie de Croissance et de l’Emploi
<b>EAMA</b>	:	États Africains et Malgaches Associés
<b>EPA</b>	:	Établissement Public Administratif
<b>EPCO</b>	:	Église Presbytérienne Camerounaise Orthodoxe
<b>ETA</b>	:	Ecole Technique d’Agriculture
<b>F CFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière d’Afrique
<b>FIDES</b>	:	Fonds d’Investissement pour le Développement Economique et Social
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>GA</b>	:	Groupements Agricoles
<b>GATT</b>	:	<i>General Agreement on Tariff and Trade</i>
<b>GI</b>	:	Premier Grade ou Grade Un
<b>GIC</b>	:	Groupe d’Initiative Commune
<b>GII</b>	:	Deuxième Grade ou Grade deux
<b>IGA</b>	:	Inspection Générale de l’Agriculture
<b>INS</b>	:	Institut National de la Statistique
<b>KG</b>	:	Kilogramme
<b>MINDIC</b>	:	Ministère du Développement Industriel et du Commerce
<b>OICC</b>	:	Organisation Internationale Cacao Café
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONCC</b>	:	Office National de Cacao et du Café
<b>ONCPB</b>	:	Office National de Commercialisation des Produits de Base
<b>OPA</b>	:	Organisation Professionnelle des Agriculteurs
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PPTE</b>	:	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PSCC</b>	:	Projet Semencier Cacao et Café
<b>SAP</b>	:	Société Africaine de Prévoyance
<b>SDC</b>	:	Société de Développement du Cacao
<b>SEDES</b>	:	Société d’Étude pour le Développement Economique et Social
<b>SIC-CACAO</b>	:	Société Industrielle Camerounaise de Cacao
<b>SNK</b>	:	Station Sangmélina et un numéro N de référence qui désigne une dérivée de la variété principale

<b>SODECAO</b>	:	Société de Développement de Cacao
<b>SOCAPA</b>	:	
<b>SEMAC</b>	:	Secteur Expérimentale de Modernisation Agricole des Cacaoyères
<b>SEMCENTRE</b>	:	Secteur de Modernisation Agricole du Centre
<b>SIP</b>	:	Société Indigène de Prévoyance
<b>SOCOOCAMOBIT</b>	:	Société Coopérative des Cacaoculteurs Modernes de Bitiyili
<b>SOCOOPED</b>	:	Sociétés Coopératives d'Épargne et de Développement SODECAO:
<b>SOMUDER</b>	:	Société Mutuelle de Développement Rural
<b>SPRAN</b>	:	Station Polyvalente de Recherche Agricole de Nko'émvone
<b>STABEX</b>	:	Système de Stabilisation des Prix des Produits d'Exportation
<b>UE</b>	:	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UTNK</b>	:	Union Tribale Ntem Kribi
<b>ZAPI</b>	:	Zones d'Actions Prioritaires Intégrées

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### CARTE

1 : Localisation de la Commune de Sangmélima .....	9
--	---

### GRAPHIQUES

1 : Tendances de la production cacaoyère dans l'ancienne région du Ntem (1929-1959).....	28
2 : Évolution des ristournes dans l'arrondissement de Sangmélima 1973/1974 à 1978/1979	46
3 : Tendances du prix du kilogramme de cacao au Cameroun 1966-1994.....	54
4 : Évolution des prix du cacao dans la région du Sud 2016-2020. ....	59
5 : Évolution des prix du cacao campagnes 87-88 à 93-94.....	80
6 : Structure des sources de revenu dans la région du Sud 1993 .....	84

### PHOTOS

1 : Vue de la cacaoyère d'essai de l'ETA à Sangmélima 2020. ....	61
2 : Incinérateur des cabosses après l'écabossage .....	62
3 : Vue de l'Atelier pédagogique de transformation des fèves de cacao de l'ETA .....	63
4 : Vue d'une cacaoyère en intersaison .....	79
5 : Vue d'un stand de la SODECAO lors d'une exposition du 03 octobre 2020 à Akomessing .....	96
6 : Aperçu d'un cacaoyer à forte productivité .....	97
7 : Vue de la pépinière du GIC La Grâce surabondante du Sud sis à Mone-Avebe.....	102
8 : vue panoramique de la gamme de chocolats labélisés Djalocao.....	104
9 : vue panoramique de la gamme des produits J&L Nature à base du cacao .....	105
10 : Présentation du vin à base du cacao .....	106
11 Samuel: Zambo, devant son <i>Akañ-keka</i> (séchoir) .....	109

### TABLEAUX

1 : Évolution du tonnage de production des anciennes subdivisions du Ntem entre 1959 .....	27
--	----

2 : Centres de paiement de la prime de conjoncture dans l'actuel arrondissement de Sangmélima (1986-1987) .....	45
3 : Évolution des ristournes dans les coopératives de l'arrondissement de Sangmélima en millions de F CFA (1973-1979).....	46
4 : Évolution du nombre de planteurs de cacaoyers répertoriés dans le Sous-secteur Sangmélima 1983-1984.....	50
5 : Récapitulatif des fongicides distribués campagne 1989-1990 (Secteur Ntem).....	51
6 : Évolution du prix unitaire du cacao pratiqué au Cameroun de 1966 à 1994. ....	54
7 : Évolution des prix du cacao dans la région du Sud 2016-2020 .....	58
8 : Volume commercialisé et prix pratiqués des ventes supervisés par les agences ONCC.....	59
9 : Extrait du calendrier des marchés coopératifs du GIC Paul, Equipe d'achat n° 1, 1974-1975.....	70
10 : Evolution du tonnage commercialisé (1971-1974) .....	73
11 : Évolution des coûts mondiaux du cacao au cours des campagnes 87-88 à 93-94. ....	79
12 : Structure du revenu brut moyen des ménages dans la région du sud en 1993 (en %) .....	84
13 : État de la régénération dans l'arrondissement de Sangmélima campagne 1985-1986 .....	94

## RÉSUMÉ

Ce travail intitulé : la « commercialisation du cacao et mutations socio-économiques des populations dans l'arrondissement de Sangmélina (1960-2020) » vise à analyser le cacao comme une activité génératrice de revenus qui permet aux populations de l'arrondissement de Sangmélina d'améliorer leurs conditions de vie. Il permet donc de présenter non seulement l'évolution de la production du cacao en dents de scie mais également la réorganisation de ce secteur par les pouvoirs publics. En effet, la commercialisation du cacao a induit les transformations socio-économiques des populations de l'arrondissement de Sangmélina depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance jusqu'en 2020. Avec une documentation constituée d'ouvrages, d'articles scientifiques, d'une abondante documentation des archives et de témoignages oraux, ce travail repose sur une posture épistémologique constructiviste et une démarche empiro-inductive. C'est cette approche méthodologie qui a conduit aux résultats de la présente étude. Il ressort qu'à travers les plans quinquennaux, le Président Ahidjo a eu le courage de faire du cacao un moteur pour le développement afin de garantir le décollage de l'économie nationale. Ces programmes offraient des facilités d'encadrement et de suivi des planteurs pour la bonne tenue de leurs cacaoyères. Mais la crise économique des années 1980 a constitué un véritable obstacle aux résultats de cette politique, car cette période est connue comme une période faste pour toutes les populations qui a marqué une rupture. La reprise a été réalisée par le gouvernement à travers la libéralisation du secteur qui favorise le déploiement de nouvelles activités d'exploitation du cacao qui ont cours jusqu'à ce jour. À l'issue de ces nouvelles activités, l'économie cacaoyère s'est hissée en pleine phase de transformations socio-économiques des populations de l'arrondissement de Sangmélina. Ces mutations sont perceptibles à travers les activités qui se développent au sein de cet arrondissement notamment les pépiniéristes, les acteurs de la transformation des fèves de cacao en beurre, poudre à déjeuner de cacao, des bonbons, des baumes, du vin de cacao.

**Mots clés :** commerce, cacao, mutations, économie.

**ABSTRACT**

*This work entitled: "Cocoa marketing and socio-economic changes of populations in the district of Sangmélina (1960-2020)" aims to analyze cocoa as an income-generating activity that allows the populations of the district of Sangmélina to improve their living conditions. It therefore makes it possible to present not only the evolution of cocoa production in ups and downs but also the reorganization of this sector by the public authorities. Indeed, the marketing of cocoa has led to the socio-economic transformations of the populations of the Sangmélina district since Cameroon's accession to independence until 2020. With documentation consisting of books, scientific articles, abundant archival documentation and oral testimonies, this work is based on a constructivist epistemological stance and an empiro-inductive approach. It is this methodological approach that led to the results of this study. It appears that through the five-year plans, President Ahidjo had the courage to make cocoa a driver for development in order to guarantee the take-off of the national economy. These programs offered facilities for supervising and monitoring farmers to ensure the good performance of their cocoa fields. But the economic crisis of the 1980s was a real obstacle to the results of this policy, because this period is known as a prosperous period for all populations that marked a rupture. The recovery was achieved by the government through the liberalization of the sector, which promotes the deployment of new cocoa mining activities that are ongoing to date. As a result of these new activities, the cocoa economy has risen to the midst of socio-economic transformations of the populations of the Sangmélina district. These changes are perceptible through the activities that are developing within this district, in particular nurserymen, those involved in the transformation of cocoa beans into butter, cocoa breakfast powder, sweets, balms, cocoa wine.*

**Keywords:** *trade, cocoa, mutations, economy.*

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

## 1. Présentation du sujet

Quand le Cameroun oriental accède à l'indépendance le 1er janvier 1960<sup>1</sup>, il dispose pour son développement, d'un riche patrimoine agricole que lui lègue la France<sup>2</sup>. Les produits de base qui avaient l'attention de l'ancienne puissance colonisatrice, revenaient de plein droit au Cameroun. Le statut de produit d'exportation ne posait aucune entorse, car le principal client n'était autre que la France. Aussi, le café, le coton le cacao, le bois, et l'arachide bénéficièrent de toute l'attention du gouvernement. Ces produits engrangeaient des devises nécessaires au financement de l'économie nationale.<sup>3</sup>

En ce qui concerne le cacao, il a connu, dès les premières années de l'État indépendant, toute l'attention dans la mesure où il était déjà présenté comme ce produit dont la vente allait procurer au pays des ressources suffisantes à partir de la vente des fèves. D'ailleurs, 60 ans après, les quantités exportées sont toujours supérieures à la quantité de cacao utile à l'industrie locale. Cet état de fait semble aujourd'hui montrer toutes ses limites au regard du niveau de pauvreté des planteurs et même de la dépendance du Cameroun vis-à-vis des produits manufacturés dont ceux du cacao (huiles, beurre, produits cosmétiques) contribuent à maintenir le déficit de la balance de paiement.<sup>4</sup>

En outre, avec l'augmentation du taux de croissance démographique nationale qui s'accompagne du taux de scolarisation, le continent africain, qui représente un marché potentiel ainsi que les nouveaux partenaires au développement, sont les indicateurs qui devraient encourager une nationalisation totale de l'industrie cacaoyère pour ainsi garantir aux planteurs de ce produit de rente, une vie décente, structurée et très bien encadrée.

---

<sup>1</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 255.

<sup>2</sup> Le patrimoine agricole : seul, le patrimoine désigne l'ensemble des dettes et des biens meubles et immeubles dont dispose un individu, une organisation, une entreprise à un moment donné. L'on peut en déduire que le patrimoine agricole est l'ensemble des plantations, des équipements connexes, les partenaires commerciaux nécessaires au bon déroulement de l'activité agricole que la Cameroun a hérité de sa puissance colonisatrice.

<sup>3</sup> J. Assoumou, *L'économie du cacao*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977, p. 25.

<sup>4</sup> La balance commerciale correspond à la différence entre la valeur des exportations et des importations des biens et/ou services dans un pays donné. C'est un élément de la comptabilité nationale qui permet de répertorier les exportations et les importations des biens et des services. <https://www.journaldunet.fr> >business du 14 août 2020, 23 : 52.

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun français, le Président Ahmadou Ahidjo fit du cacao l'une des bases de son économie. De fait, à la faveur du deuxième plan quinquennal de développement économique et social lancé en 1966, ce programme envisageait une vaste action de rénovation de la cacaoyère camerounaise. Ce fut l'occasion pour les planteurs de la province du centre-sud de se lancer dans la cacaoculture.<sup>5</sup> C'est ainsi que le département du Dja et Lobo dans lequel se trouve l'arrondissement de Sangmélina objet de cette étude, fait du cacao un facteur primordial de son économie. Les planteurs parvenaient ainsi à résoudre un nombre infini de problèmes allant de la construction et à l'équipement de leurs maisons d'habitation, au paiement des frais de scolarité des enfants et à la célébration des mariages. Raison pour laquelle nous avons jugé opportun de travailler le thème intitulé "commercialisation du cacao et les mutations socio-économiques dans l'arrondissement de Sangmélina (1960-2020)"

## 2. Raisons de choix du sujet

Le cacao, culture d'exportation que nous tenons de l'héritage colonial, a toujours été considéré comme l'un des produits agricoles générateurs des devises nécessaires pour le financement de l'économie du Cameroun.<sup>6</sup> Dès 1960 et sous l'impulsion du gouvernement, une attention fut portée sur la cacaoculture pour qu'elle apporte des revenus à l'économie du Cameroun. À la faveur des plans quinquennaux, élaborés dès 1961 des mesures particulières visant à étendre, à intensifier et à accélérer les actions de promotion et de développement de la cacaoculture furent mises sur pied. Ainsi, des initiatives sur le développement des champs de cacaoyers, la formation, le suivi et l'encadrement des planteurs, la protection du marché et des prix, et la mise sur pied des activités de promotion, avaient permis d'obtenir de ce produit du sol un rendement à la hauteur de l'investissement.<sup>7</sup>

Plusieurs actions furent mises sur pied visant les producteurs qui étaient encadrés et suivis par des moniteurs formés et affectés auprès des communautés de planteurs. Alors l'État protégeait le marché en fixant les prix en début de saison, organisait également un système de vente par groupage sur des points précis. Ces mesures ainsi appliquées permettaient aux producteurs du cacao, de tirer le meilleur profit de leurs efforts. L'embellie était étendue sur une période d'environ deux décennies et demi. Cela dit vers la fin des années 1980, des difficultés relatives à l'exportation des produits de base commencèrent à être perceptibles.

---

<sup>5</sup> Deuxième plan quinquennal de développement économique et social, 1966, p. 81.

<sup>6</sup> Anonyme, *Les atouts économiques du Cameroun*, Yaoundé, 2013, p. 224. Une publication de l'Office Central de Promotion Extérieur.

<sup>7</sup> J. B. Yonke, "La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du IIIe plan quinquennal", Yaoundé 05 décembre 1969, p. 1.

Avec la chute du cours des matières premières sur le marché mondial, et de la crise économique qui s'en est suivie, toutes les facilités dont bénéficiaient les cultivateurs furent supprimées car elles étaient devenues trop onéreuses pour l'État qui était à court de liquidité. La dévaluation<sup>8</sup> du F CFA<sup>9</sup> de janvier 1994 étant le dernier événement qui a affecté l'environnement économique des pays en voie de développement et de leurs populations. S'agissant du secteur agricole, l'activité cacaoyère a connu des modifications importantes tant au plan national qu'au niveau du département du Dja et Lobo en général et de l'arrondissement de Sangmélina en particulier.

Au lendemain de la dévaluation, il a été observé une démobilisation importante autour de la cacaoculture. L'État s'est désengagé de beaucoup de responsabilités en libéralisant le secteur. Aussitôt, le prix de vente a baissé, les acheteurs sont devenus nombreux se baladant avec des balances fausses et des prix fixés à leur guise, pour coxer le cacao.<sup>10</sup>

L'observation que nous avons faite tient du fait que l'activité cacaoyère a connu un changement important, passant d'un système de gestion coloniale à un fonctionnement autonome conduit par le jeune État indépendant. Les mesures prises qui ont ainsi permis aux cacaoculteurs d'améliorer leurs conditions de vie n'ont pas empêché que la production soit essentiellement exportée dans les pays occidentaux qui en fixaient le prix d'achat. Avec la libéralisation qui est consécutive à la dévaluation du F CFA, les pratiques ont changé avec l'État qui s'est désengagé de toute intervention dans les activités agricoles. À la suite de ces grands changements, il y a eu des modifications importantes auprès des planteurs qui ne tiraient plus un profit important dans leur activité.

Un sentiment personnel nous lie à ce sujet car le cacao, pendant les 30 années qui suivirent l'indépendance, a été considéré comme la principale source de richesse des populations de l'arrondissement de Sangmélina. Aujourd'hui, avec la lutte vertigineuse contre la pauvreté et le chômage, d'autres activités agricoles se sont développées et affecte la notoriété dont jouissait la cacaoculture. Toutefois, il n'en demeure pas moins que c'est le cacao qui a financé les études de plusieurs générations des natifs de la région du sud en général et plus spécifiquement celles de l'arrondissement de Sangmélina. Ensuite, il continue d'être le produit agricole le plus populaire dans notre zone d'étude. Avec la dévaluation,

---

<sup>8</sup> La dévaluation désigne la modification de la parité d'une monnaie par rapport à une autre monnaie. En Janvier 1994, la parité du FF par rapport au FCFA a été modifiée passant du simple au double. L'avènement de l'euro, unité monétaire de l'Union Européenne, 1 Euro vaut 650 FCFA au franc constant.

<sup>9</sup>FCFA, Franc de la Communauté Financière d'Afrique créé le 26 décembre 1945, est l'unité monétaire utilisée dans les 14 anciennes colonies françaises réparties entre l'Afrique de l'ouest 8 pays et l'Afrique centrale six pays.

<sup>10</sup> Ce vocable est un néologisme adapté au modèle langagier camerounais. Il désigne l'achat au gré à gré du cacao où l'acheteur impose le prix au producteur, vendeur.

l'engouement autrefois observé autour de la cacaoculture a connu un ralentissement ; ce qui a entraîné une baisse de la scolarisation et une démission de la plupart de jeunes qui durent arrêter leurs études et optèrent pour leur prise en charge qui se manifestait par l'exploration d'autres activités susceptibles de générer des revenus et d'autres optèrent pour la migration dans les zones urbaines. La conséquence immédiate est l'abandon des plantations cacaoyères aux vieillards et la chute de la production, la baisse des revenus et la dégradation des conditions de vie des populations qui pendant longtemps tiraient l'essentiel de leurs revenus des activités agricoles en général et de la cacaoculture en particulier.<sup>11</sup>

De ce fait, l'État a élaboré un ensemble de programmes pour supplanter les plans quinquennaux et endiguer la crise économique dont les conséquences s'avéraient lourdes. Parmi les mesures qui furent prises, la nouvelle politique agricole élaborée lors de la table ronde du 29-30 novembre 1990 à Yaoundé ; la relance de la filière qui envisageait outre la libéralisation du secteur mais également la transformation locale du produit ; puis la politique de "l'agriculture de seconde génération" pour ainsi donner un souffle nouveau à l'agriculture en général et à la cacaoculture en particulier. Il s'agit d'opérer un changement profond dans ce qui avait cours jusqu'au moment où l'on constate un fléchissement considérable de la part des producteurs qui commençaient à abandonner leurs plantations. En 2020, on observe avec intérêt qu'il y a une nouvelle dynamique qui augure un avenir radieux pour tous ceux qui viendraient à se lancer à la cacaoculture dans l'arrondissement de Sangmélima.<sup>12</sup>

L'activité cacaoyère bénéficie des faveurs du politique qui en tout temps encourage et favorise les cultivateurs à s'y intéresser davantage. Dès lors, l'on observe qu'après les premières idées qui ont permis de développer l'extension du cacao pendant la période coloniale, et la période postcoloniale, nous sommes dans l'ère d'une agriculture de seconde génération qui va au-delà des limites de la seule force humaine avec l'intervention de la machine, l'intervention des techniques culturales améliorées et des variétés de semences bien plus rentables. Il est question d'accroître la production nationale autant que la qualité du cacao produit à l'aide des nouvelles semences produites et distribuées aux planteurs selon leurs demandes d'une part ; augmenter le potentiel de rentabilité maximum et tendre vers la

---

<sup>11</sup> Plusieurs ouvrages justifient ces attitudes observées tant au niveau du gouvernement à travers la table ronde sur nouvelle politique agricole du Cameroun des 29 et 30 novembre 1990 et les changements opérés pour apporter une solution qui satisfasse la population. Il s'agit des textes qui visaient à dissoudre l'ONCPB pour créer l'ONCC, la création d'un ministère du commerce, de la mise sur pied de différents programmes à l'instar du programme national de vulgarisation et de formation agricoles.

<sup>12</sup> J. P. Béjot, "Vulgariser et encadrer", in *Jeune Afrique économie*, Cameroun Cap sur l'an 2000, Paris, Marchés Nouveaux, Août 1996. pp. 378-379.

transformation puis la consommation locale du cacao et le développement des activités périphériques.<sup>13</sup>

### **3. Intérêt du sujet**

La rédaction d'un mémoire de recherche est le premier exercice de grande envergure que doit produire l'étudiant qui aspire à l'obtention du Diplôme de Master en Histoire. Le présent travail est notre modeste contribution à la construction de l'économie agricole du Cameroun. Nous sommes tenus de nous soumettre à la rigueur scientifique et au respect de la méthodologie. À tous ceux qui liront ce mémoire, nous faisons recours à leur indulgence pour les insuffisances et autres maladroites contenues dans ce travail qui est notre première marche dans la production des œuvres scientifiques.

Au niveau de l'intérêt économique, nous pouvons dire que la chute du cours des matières premières sur le marché mondial donne toujours l'occasion de migrer vers de nouvelles opportunités et à la diversification de l'économie afin de résister aux crises économiques. Ainsi, constatons-nous le développement, sous l'impulsion des autorités de la république de nouvelles activités autour du cacao, notamment la production du beurre du chocolat ou de la poudre de cacao qui sont transformés et vendus sur place. Cette étude montre l'intérêt que revêt l'exploitation du cacao au-delà de ce qui est fait depuis que le Cameroun est devenu un Etat souverain. Il ne s'agit pas de faire une perspective dans la compréhension de ce vocable qui voit les seuls aspects portant sur l'impact de la vente des fèves de cacao, sous l'impulsion du politique. Cette contribution du politique nécessite d'être examinée : d'où cette recherche nous permet de parcourir les voies vers des mutations économiques convenables au contexte d'industrialisation. Alain Mounier parle de [la révolution agricole (...) causalité préalable à la révolution industrielle".<sup>14</sup> À cet égard, le politique élabore un axe de développement économique qui suscite une réflexion, une exploration par l'ensemble de la communauté.

### **4. Cadre théorique et conceptuel**

Cette partie de la présente recherche définit d'une part, le champ théorique auquel elle s'inscrit et d'autre part, le domaine conceptuel qui donne des précisions sémantiques des mots et groupes de mots principaux.

---

<sup>13</sup> Idées exprimées par le président Biya lors du discours inaugural au comice agropastoral le 11 janvier 2011 à Ebolowa.

<sup>14</sup> A. Mounier, *Les théories économiques de la croissance agricole*, Paris, Inra Economica, 1992, p. 180.

#### 4. 1. Cadre théorique

Trois théories explicatives permettent de mieux comprendre cette thématique à savoir la théorie agro-centriste et la théorie de la dépendance et les théories de la croissance et du développement. Alain Mounier, a mené une étude sur les théories économiques. À cette occasion, il développe la théorie agro-centriste selon laquelle, la bonne santé de l'économie est étroitement liée à l'agriculture. Cette théorie reconnaît à l'agriculture un rôle moteur dans un cycle de décollage économique, ou de l'accession au développement, et dans une moindre mesure sur la participation au maintien d'un taux de croissance élevé. En explorant les contributions de l'agriculture au développement, la question de l'emploi trouve une solution. L'agriculture génère des emplois lorsqu'elle distribue des revenus. L'éradication de la misère et du chômage apparaît ainsi liée à l'accroissement de la valeur de la production.<sup>15</sup> La production du cacao devrait ouvrir la voie à une vague de métiers dans un contexte d'industrialisation face à un taux de chômage élevé, dans le cas du Cameroun.

La théorie de la dépendance popularisée dans les années 1960, soutient que la pauvreté, l'instabilité et le sous-développement des pays du Sud sont la conséquence des processus historiques mis en place par les pays du Nord. Ce processus a comme résultat la dépendance économique des pays du Sud.<sup>16</sup> Samir Amin est l'un des théoriciens de la dépendance. Très influente dans les années 1960 à 1970, cette théorie est fondée sur le principe selon lequel les pays les plus riches ont besoin des matières premières des pays pauvres afin de s'assurer et garantir la pérennisation de leur croissance. Les critiques de la théorie de la dépendance certifient qu'elle sous-évalue le rôle joué par les élites et économies locales dans le sous-développement chronique des pays concernés.

Les théories de la croissance et du développement, selon Samuel C. Nana Sinkam, la productivité n'augmente pas sous l'effet d'un facteur exogène, mais de facteurs endogènes liés au comportement des individus responsables de l'accumulation des facteurs de production et de consommation.<sup>17</sup> La limite que dégagent ces théories ainsi développées repose sur le fait que, pour développer une économie compétitive, on ne peut seulement pas s'appuyer sur les seuls facteurs endogènes. Le facteur exogène requis dans un tel contexte est la mécanisation. Dans un processus d'industrialisation pour une production compétitive, il paraît utile de faire appel à une expertise technique occidentale. L'apport de ces théories dans cette recherche repose sur la confirmation que c'est localement que viennent les idées, instruments qui

<sup>15</sup> Mounier, *Les théories économiques...* p. 198.

<sup>16</sup> Wikipédia 2009, consultée le 26 juillet 2024.

<sup>17</sup> S. C. Nana Sinkam, *Le Cameroun dans la globalisation : conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, CLE, 1999, p. 39.

apportent la croissance et le développement à savoir la matière première, le cacao, la terre, la main-d'œuvre et un marché local potentiel important fait de consommateurs.

#### 4.2. Définition des concepts

“ Les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu’il les reçoit de l’usage sans leur faire subir d’autres élaborations s’exposerait aux plus graves confusions ”<sup>18</sup>. Cette vigilance conceptuelle à laquelle nous convie Émile Durkheim est précisément le lieu de l’évitement du “ suicide ” épistémologique à travers un éclairage des concepts. Pour l’intelligibilité du présent travail, il est ainsi judicieux de procéder à une clarification des concepts qui le structurent notamment ceux de : économie, économie cacaoyère, science économique, cacao.

Économie, terme polysémique peut être défini suivant les auteurs, les courants de pensée, le principe de base étant qu’elle revêt une double réalité : elle est science et activité. De manière élémentaire, l’économie désigne la bonne des richesses naturelles (d’une maison, d’un État)<sup>19</sup>.

La science économique désigne la science constituée pour étudier l’économie. Est économique, toute activité qui vise à créer la richesse autant que les ressources et à satisfaire un besoin. À ce titre, l’activité économique désigne toute activité qui concerne l’investissement, la production, la répartition, la distribution, la consommation, la commercialisation.<sup>20</sup> C’est dans l’évolution de ces activités que se dégagent les mutations, les évolutions définies plus haut. Ce terme facilite la compréhension de l’expression mutations de l’économie du cacao.

Edmond Malinvaud la définit comme la science qui étudie comment les ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s’intéresse, d’une part aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens. D’autre part, elle se fonde sur les institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations.<sup>21</sup> Cet auteur explique que les besoins correspondent aux exigences de la vie sociale. Il s’agit donc, non seulement des besoins essentiels du corps humain (besoins de se nourrir, de se vêtir, de se loger ou de se soigner), mais aussi des besoins à caractère physiologique, qualité parfois des besoins d’accomplissement : besoin de

<sup>18</sup> E. Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930, p. 1.

<sup>19</sup> Le Robert Dictionnaire en ligne, <https://www.dictionnairelerobert.com/définition/économie> consulté le vendredi 21 août 2020.

<sup>20</sup> Hassan Harazem, cours de soutien en économie et gestion, *Youtube* vu le mercredi 30 septembre 2020.

<sup>21</sup> E. Malinvaud, *Les leçons de théories micro-économiquee*, Paris, Dunod, 1982, p. 1, [www.pug.fr/extract/show](http://www.pug.fr/extract/show), consulté le lundi 28 septembre 2020.

formation, d'éducation, de confort, de culture, de loisirs, de création, de conditions de vie agréables.<sup>22</sup> Il s'en suit que certains besoins sont individuels, c'est-à-dire ressentis par les individus ; d'autres sont collectifs car éprouvés par un groupe, une communauté : besoin d'entretien des parties communes pour les occupants d'un immeuble collectif, besoin d'éclairage public pour les habitants d'une ville, besoin d'encadrement des agriculteurs.<sup>23</sup>

L'économie est la science des richesses, selon Adam Smith.<sup>24</sup> À cet égard les produits agricoles, dont le cacao, sont une richesse. Le cacao cultivé (*Theobroma cacao*) appartient à la famille des sterculiacées. Il est originaire des forêts tropicales humides de l'Amérique équatoriale. Il semble avoir été exploité en tout temps en Amérique tropicale par les Mayas et les Aztèques.<sup>25</sup> Il désigne la graine, cacaoyer (ou cacaotier) l'arbre qui la produit. On dit donc : planter, cultiver etc., le désigne la graine, cacaoyer (ou cacaotier) l'arbre qui la produit. On dit donc : planter, cultiver etc., le cacaoyer (et non le caco) et récolter le cacao.<sup>26</sup>

Économie cacaoyère, à notre analyse, est l'ensemble des activités de promotion pour la culture, la production, la distribution, la commercialisation, la transformation et de consommation et qui contribuent chacune à l'épanouissement des différents intervenants. Autrement dit, elle désigne l'ensemble des fluctuations liées aux activités d'investissement, de production, de distribution, de commercialisation, de diversification et de définition de politique générale de développement de la cacaoculture qui contribuent, à terme, à l'amélioration des conditions de vie des principaux acteurs.

## 5. Cadre spatio-temporel

La clarification du cadre géographique et des bornes chronologiques du thème de recherche est d'une importance notable pour le chercheur, car comme le dit si bien Paul N'da, toute "étude scientifique historique s'effectue toujours dans le temps et dans l'espace"<sup>27</sup>.

### 5.1. Cadre spatial

Le cadre spatial de cette étude est l'arrondissement de Sangmélina. Cet arrondissement du département du Dja et Lobo se trouve dans la région du Sud Cameroun. Il se trouve entre le 2° et le 3° degré de latitude Nord et entre le 12° et 13° degré de longitude

<sup>22</sup> E. Malinvaud, *Les leçons de théories micro-économiques*, Paris, Dunod, 1982, p. 1, [www.pug.fr/extract/show](http://www.pug.fr/extract/show), consulté le lundi 28 septembre 2020.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Adam Smith, *Recherche sur la nature de la richesse des nations*, Londres, W. Strahan and T. Cadell, 1776, p. 123.

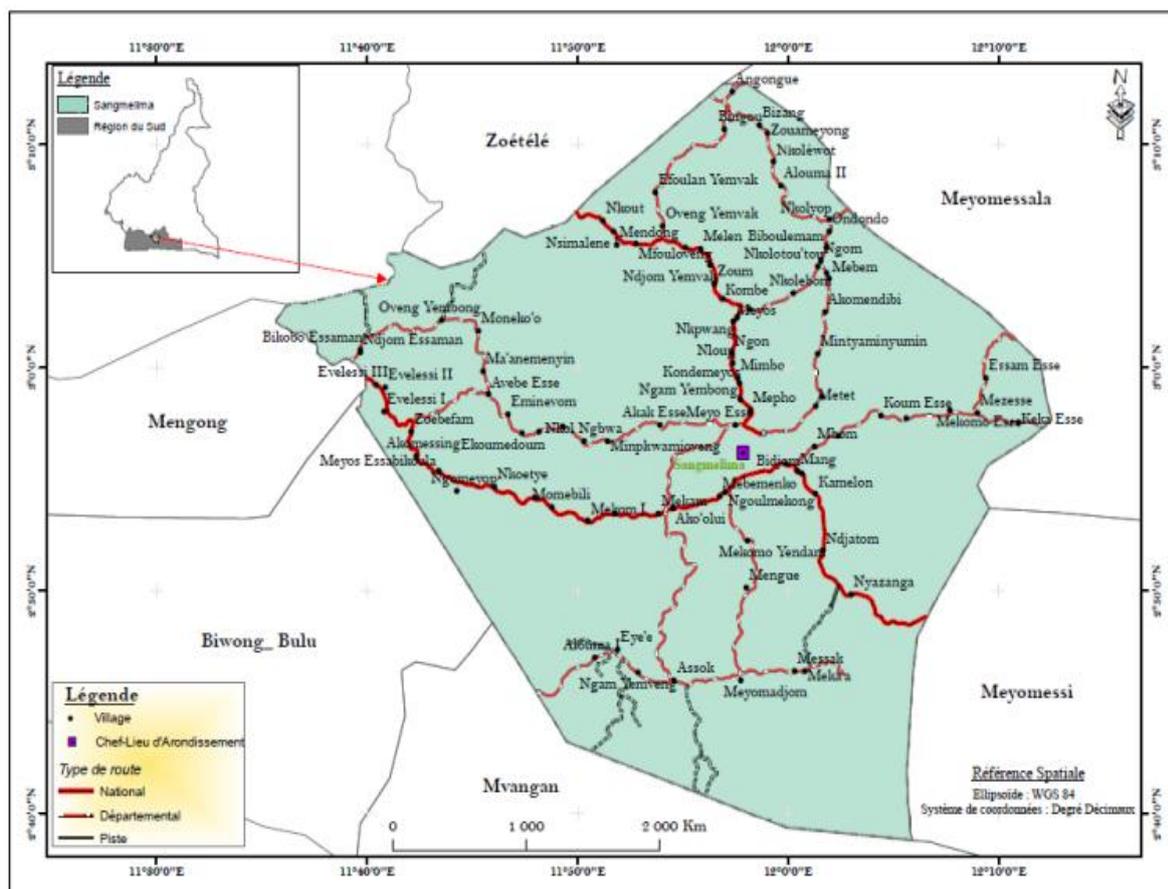
<sup>25</sup> L. Manga, "Chaîne de valeur cacao : de l'agriculteur au consommateur", Yaoundé, TEAR, 2013 ; p. 4.

<sup>26</sup> Larousse Dictionnaire en ligne 2020, <https://www.larousse.fr>, consulté le vendredi 21 août 2020.

<sup>27</sup> P. N'da, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 14.

Est. L'altitude moyenne est de 600 mètres avec une superficie de 2085 km<sup>2</sup> et une population totale de 48263 habitants.<sup>28</sup> Administrativement, c'est l'un des huit arrondissements que compte le département du Dja et Lobo. Il est limité : à l'Est par les arrondissements de Meyomessala et de Meyomessi ; à l'ouest par les arrondissements de Mengong dans le département de la Mvila, et de Zoétéle dans le Dja et Lobo ; au nord par les arrondissements de Meyomessala et de Zoétéle ; et enfin au sud par les arrondissements de Mvangan dans le département de la Mvila. Outre la zone urbaine et ses 23 quartiers, l'arrondissement de Sangmélina compte 93 villages regroupés en cinq cantons à savoir : Tekmo, Ndou-Libi, Mepho, Afamba-Libi et Nlobo-Nlobo. La principale langue locale parlée est le Bulu.

**Carte 1 : Localisation de la Commune de Sangmélina**



**Source :** Mairie de Sangmélina, validation du plan communal de développement de la commune de Sangmélina.

<sup>28</sup> Selon les données du recensement de la population de 2010.

## 5.2. Cadre temporel

1960, borne inférieure de ce travail, est l'année où le Cameroun est devenu un État souverain.<sup>29</sup> Appelé à assumer son indépendance, il a fallu élaborer une politique capable de garantir un développement économique endogène. Ce fut l'opportunité de mettre sur pied, dès 1961, les plans quinquennaux de développement économique et social. À cet égard, le début du IIe plan quinquennal de développement économique et social fondé sur l'adoption de l'agriculture comme base de développement de l'économie nationale. C'est à partir de 1966 que les autorités de l'État définissent une véritable politique agricole nationale. S'agissant du cacao, il avait été décidé de la distribution annuelle de 500 000 boutures aux planteurs, la formation du personnel d'encadrement, la rénovation de la cacaoyère par les semences hybrides et lancement de nouvelles plantations dès 1974.<sup>30</sup>

Dans cette perspective, le cacao, dans la province du centre-sud en général et le département du Dja et Lobo en particulier, devint la source de revenu de premier plan pour les populations. On peut déduire en conséquence que la première décennie de l'indépendance du Cameroun oriental qui marque le début de la rupture avec le mode de fonctionnement colonial en matière de cacaoculture. Il s'agit de la prise en main du destin (économique, politique, social et culturel) du Cameroun par les Camerounais. C'est à partir de cet instant que le Président Ahidjo fit du cacao une priorité économique.

2020, correspond à la fin de la deuxième phase du plan de relance et de développement des filières cacao et café du Cameroun horizon 2020, programme (qui couvre la période 2015-2020) qui doit, à terme, atteindre les niveaux de production confortables, grâce à la réhabilitation des filières des vergers cacaoyers et caféiers existants afin de conquérir les parts de production ci-après : 200 000t de cacao, 120 000t de café robusta et 100 000 t de café arabica ; d'assainir la commercialisation interne et externe ; de promouvoir la transformation et la consommation locales de nos produits. Voilà donc les résultats attendus de ces projets qui arrivent à terme en 2020. Cette année permet d'envisager les perspectives en fonction des réalisations et des prévisions.<sup>31</sup>

Par ailleurs, les huit objectifs du millénaire pour le développement, visent de manière globale, à améliorer les conditions de vie de l'humanité. Le premier portant sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente

<sup>29</sup> Un État est dit souverain lorsqu'il acquiert l'indépendance et reconnu par le concert des États et devient de ce fait membre des organisations internationales. Ce processus a commencé au Cameroun oriental par la désignation d'André Marie Mbida comme premier ministre en mai 1957 par Pierre Messmer. Il fut remplacé par Ahmadou Ahidjo en février 1958.

<sup>30</sup> Deuxième plan quinquennal de développement économique et social, 1966, p. 81.

<sup>31</sup> "Plan de relance et de développement des filières cacao café du Cameroun (2015-2020)", Horizon, 2020.

recherche. Présenter les changements opérés dans l'économie du cacao qui permettent d'améliorer les conditions de vie des populations, acteurs dans la chaîne d'exploitation de cette culture initialement vouée à l'exportation.<sup>32</sup>

## 6. Revue critique de littérature

Le domaine de l'économie du cacao ne nous a pas semblé avoir suffisamment été abordé. La bibliographie que nous avons consultée était abondante mais n'avait pas toujours de relation étroite et directe avec la thématique étudiée.

Anselme Serge Amoa Onguene<sup>33</sup>, décrit les grands moments de la cacaoculture ainsi que son apport dans la vie des populations au cours de la période d'étude qui s'étend sur environ cinq décennies. Il distingue les deux moments essentiels de la prospérité qui couvre la période 1960-1992. Or, l'étude que nous menons nous amène à dire en 2020 que le discours de Paul Biya a ouvert la voie à l'ère de l'agriculture de deuxième génération basée sur la mécanisation de l'agriculture, de l'utilisation de grandes surfaces et de l'implication de plusieurs acteurs et la perspective d'accroître les revenus des différents acteurs tout en veillant à la prise de conscience visant la consommation locale des différents produits issus du cacao.

Adalbert Owona<sup>34</sup>, revient sur les bases agricoles que l'Allemagne a posées au cours de la période du protectorat. Cet ouvrage présente les Allemands comme les instigateurs d'une politique agricole authentique au Cameroun et qu'il soit un domaine des grandes plantations à l'effet de récolter, dans ce territoire, la majorité des produits de base nécessaires à leurs sociétés industrielles métropolitaines. Il est donc une source d'inspiration pour l'expansion et l'appropriation de l'exploitation de la cacaoculture dans l'arrondissement de Sangmélina un siècle plus tard. Il s'agit d'envisager une activité basée sur la cacaoculture humanisante. Mais son cadre d'étude autant que l'orientation de son œuvre sont une limite quant à notre travail.

Samuel C. Nana Sinkam<sup>35</sup>, présente les difficultés d'intégration des pays candidats au processus de développement au sein de la communauté internationale au lendemain des indépendances. Relève-t-il, les relations de partenariat entre l'Union Européenne et les diverses zones de libre-échange et formation comme l'UEMOA, la CEMAC, ne sont pas

---

<sup>32</sup> Eliminer la pauvreté c'est possible, les objectifs du millénaire pour le développement et après 2015. Disponible en ligne, consulté le dimanche 30 août 2020.

<sup>33</sup> A. S. Amoa Onguene, "Le cacao culture dans l'arrondissement d'Okola : 1960 – 2000", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.

<sup>34</sup> A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 76-77.

<sup>35</sup> S. C. Nana Sinkam, *Le Cameroun dans la globalisation : Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, CLE, 1999

toujours équitables. La détérioration des termes de changes<sup>36</sup> en est la preuve. Ce travail nous est très utile dans le cadre de notre rédaction parce qu'il décrit la volonté d'accès du pays dans le processus de développement, mais se heurte aux conditions pas toujours bien décrites par les puissances occidentales. Pourtant le Cameroun, pays au potentiel agricole impressionnant a déjà fixé son émergence en 2035. Il s'agit ainsi, à travers le présent travail, de mener une réflexion qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations dont l'activité principale est la culture du cacao et les activités connexes.

Michel Ngathe,<sup>37</sup> quant à lui décrit de manière cohérente le processus de pénétration du cacao dans la grande région centre-sud. Mbangassina, zone favorable à un développement rentable de la cacaoculture, selon les administrations coloniales allemandes et françaises, a ainsi bénéficié des faveurs de l'État à travers les structures qu'il avait mises sur pied pour accomplir cette mission notamment l'ONCPB la SODECAO. Dans la suite de sa réflexion, nous observons qu'il y a un développement des activités liées à la cacaoculture et qui impliquent une bonne partie de la population. Ce qui traduit un changement réel dans ce secteur dans l'arrondissement de Sangmélina, raison qui justifie notre travail.

Matthieu Jérémie Abena Etoundi<sup>38</sup>, présente les méthodes utilisées par les décideurs dans le souci de promouvoir l'indépendance économique au pays ceci depuis les tentatives de nationalisation de l'administration locale jusqu'à l'éligibilité à l'initiative PPTE. Cependant, toutes les politiques agricoles ainsi élaborées, portaient sur l'exportation. C'est dans cette limite que nous avons jugé utile d'étendre la réflexion sur la nouvelle politique agricole de plus en plus tournée vers la transformation et le développement de plusieurs activités connexes, marquant la matérialisation d'une nouvelle mutation de l'économie agricole en général et celle du cacao en particulier que nous étudions dans cette recherche.

Daniel Arnold Ebalé<sup>39</sup>, examine la place des coopératives agricoles dans le développement économique et social du Cameroun. Ce travail est axé sur l'action menée par les sociétés coopératives agricoles mises sur pied pour faciliter l'écoulement de la production cacaoyère des producteurs, en toute sécurité pour qu'en retour ces derniers bénéficient des retombées des leurs efforts. Or, cette étude ne s'intéresse pas à l'intervention de nouveaux acteurs et les évolutions que ce secteur a connues après 1992.

---

<sup>36</sup> Thèse développée par Singer et Prebisch, fondée sur la théorie de la dépendance. Elle exprime la situation de baisse inéluctable du prix des produits des pays les moins avancés face à ceux des pays industrialisés. <https://fr.m.wikipedia.org> consulté le dimanche 30 août 2020.

<sup>37</sup> M. J. Abena Etoundi, "La Planification économique au Cameroun 1960 -2000", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> D. Arnold Ebalé, "Les coopératives agricoles au Sud-Cameroun : analyse historique de 1937-1992", Thèse de Doctorat/Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, Mars 2018.

Véronique Alary<sup>40</sup>, analyse l'environnement socio-économique en mutation et pose le problème du maintien de l'économie cacaoyère au Cameroun. Selon elle, la cascade des crises financières et socio-économiques au Cameroun dans les années 80 s'enchaînent et entraînent le démantèlement de l'organisation des filières d'exportation (cacao et café) et la mise en place de réformes dans le cadre des accords avec le Fonds Monétaire International (FMI). Véronique Alary se propose d'approcher les effets induits par la libéralisation de la filière cacao, puis par la dévaluation du Franc CFA, sur le mode de fonctionnement des exploitations de la zone cacaoyère au Cameroun. Pour cela, il est nécessaire en particulier de saisir comment les planteurs perçoivent ces changements et les ajustements qu'ils peuvent réaliser.

Les travaux de Véronique Alary<sup>41</sup>, sont capitaux en ce qu'ils décrivent de manière cohérente, la mutation de l'économie du cacao survenue au lendemain de la baisse du cours des matières premières de 1994 et les conséquences subséquentes. Ses conclusions aussi conviennent aux réalités de l'époque concernée. Quant au présent travail, qui couvre la période des crises successives jusqu'en 2020, explore, en plus des mutations antérieures, les évolutions qui s'opèrent dans la cacaoculture dont la transformation se trouve être une activité phare car permet au planteur de bénéficier de la plus-value liée à une amélioration de la chaîne d'exploitation du cacao au niveau national.

Jean Assoumou<sup>42</sup>, analyse les chances de développement des pays d'Afrique Noire, partie de l'Afrique qui exclut l'Afrique du nord et l'Afrique australe, à partir des cultures d'exportation. La piste qu'il s'engage à suivre est celle de l'agriculture d'exportation à travers l'un de ses produits les plus importants est le cacao, avec référence spéciale à l'un des principaux producteurs, le Cameroun. Nous allons parcourir cet ouvrage sur les deux parties qui les constituent sur le plan international et national.

L'itinéraire de M. Owusssu<sup>43</sup>, est un modèle de réflexion dans le cadre de ce travail. Car la présente étude trouve en cet ouvrage des ressources profondes édifiantes parce qu'il déplore le fait que depuis l'indépendance, le cacao est demeuré une culture de traite, un produit par rapport, qui nourrit l'économie de dessert et de boisson développée par la métropole. Pourtant, cette façon de voir permet d'améliorer considérablement la réflexion sur le développement de l'exploitation du cacao qui est basée sur la transformation locale, la

---

<sup>40</sup> V. Alary, "La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun", Revue Région et développement, n° 4. 1996 ; WWW.researchgate.net consulté le 17 septembre 2017.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>42</sup> J. Assoumou, *Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale, l'Economie du cacao*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977.

<sup>43</sup> M. Owusssu, *L'agriculture et le développement rural*, in *Histoire générale de l'Afrique*, Tome VIII, p. 341.

diversification des activités au tour de la cacaoculture dans les différents bassins de production.

Cette littérature constitue une base fondamentale et une source d'inspiration féconde de recherche. Jusqu'ici aucun travail de recherche n'a encore mobilisé une attention particulière sur les effets produits par la commercialisation du cacao sur les mutations économiques dans l'arrondissement de Sangmélina. Autant de perspectives qui guident ainsi notre recherche eu égard à la complexité du problème et à son évolution dans le temps.

## **7. Problématique**

Le cacao a été introduit au Cameroun pendant la période de la colonisation allemande. Le but que s'étaient fixés les pays engagés dans la colonisation était essentiellement économique à savoir développer une importante activité agricole dans les territoires conquis, puis la production étant totalement destinée à l'exportation vers la métropole où elle devait servir au développement économique. Ainsi les pays colonisateurs devaient devenir des marchés d'exportation et des réservoirs des matières premières dont notamment : le palmier à huile, l'hévéa, le bananier et le cacaoyer. Cette activité ne s'est pas arrêtée du fait de l'accession du Cameroun oriental à l'indépendance. Il s'est bien plus agit d'une continuité dans cette pratique de production du cacao que l'on exporte en l'état. Cela fut d'ailleurs matérialisé dans le IIe plan quinquennal de développement économique et social qui donna une part importante au secteur agricole et à la cacaoculture en particulier.<sup>44</sup>

Le cacao, matière première sujet de notre étude, n'a pas été épargné de ce principe économique que les puissances colonisatrices ont instauré. La production du cacao s'est intensifiée, la qualité s'est améliorée pour répondre aux normes et exigences du consommateur et principal acheteur de la plus grande partie de la production. Ainsi le Cameroun exporte l'essentiel de son cacao issu des différents bassins de production. Son économie reste exposée aux fluctuations du marché mondial. Ce qui explique l'impact direct observé lors des différentes chutes du prix du cacao sur l'activité économique nationale.

La crise des années 1980 et la dévaluation du FCFA en 1994 ont eu des répercussions importantes auprès des producteurs. Les tentatives de relance de la filière ont essentiellement porté sur l'amélioration de la qualité du cacao produit, les modalités de son traitement. Ce qui a conduit à la création de la SODECAO. Les activités menées par cette structure ont favorisé l'amélioration de la production dont une quantité est réservée à la transformation nationale ;

---

<sup>44</sup> Deuxième plan quinquennal de développement économique et social, 1966, p. 83

l'écart représente en moyenne 25%.<sup>45</sup> Les produits issus de cette transformation (chocolat, déjeuné) sont généralement consommés par les citoyens dont le genre de vie en est favorable. Dans la zone de production, très peu de producteurs sont en mesure de se procurer des produits issus de leur dur labeur.

Toutefois, nous avons constaté que depuis en moyenne deux décennies, il y a une embellie autour de la cacaoculture. Cette activité agricole ne concernait autre fois que quelques acteurs bien connus l'État, les producteurs et le consommateur qui fixait le prix d'achat. Aujourd'hui on voit intervenir outre l'État, mais également le marché est libéralisé avec une flexibilité du prix entre l'acheteur et le client et une tendance plus prononcée de plusieurs intervenants dans cette activité où les hommes ne sont plus les seules personnes à intervenir. C'est ce qui anime notre curiosité à nous intéresser à cet engouement qui est visible au sein des populations De l'arrondissement de Sangmélima qui s'impliquent à l'activité cacaoyère. En s'intéressant tout particulièrement aux différentes crises qui ont influencé cette économie au cours de la période d'étude, le but recherché ici est de voir comment peut-on envisager des lendemains meilleurs, par la transformation locale, tant pour les planteurs que pour l'économie nationale dans un contexte où le chômage et l'exode sont un frein à son développement.

La question qui conduit la présente recherche est de savoir : qu'elle est l'incidence que la commercialisation du cacao a eue sur les transformations socio-économiques des populations de l'arrondissement de Sangmélima de 1960 à 2020 ? De cette question centrale découlent les questions secondaires suivantes : Quelle explication peut-on tirer de l'évolution en dents de scie de la production cacaoyère et des prix aux planteurs dans l'arrondissement de Sangmélima ? Quel est le fondement des transformations que l'économie du cacao a opérées dans l'arrondissement de Sangmélima ? Comment s'organisent les différents acteurs autour de la cacaoculture ? Ces questions permettent de comprendre pourquoi aujourd'hui le cacao, qui a été abandonné pendant la période de la crise économique, intéresse tant de personnes dans l'arrondissement de Sangmélima, quelles sont les activités qui se développent au tour de la cacaoculture dans cette unité administrative ?

## **8. Objectifs**

La rédaction de ce mémoire repose sur un objectif général et des objectifs spécifiques, qui permettent de donner l'orientation à suivre et que nous devons pouvoir vérifier à la fin du travail.

---

<sup>45</sup> Deuxième plan quinquennal de développement économique et social, 1966, p. 2.

### **8.1. Objectif général**

Cette étude, menée sur une période de 60 ans de développement de l'économie cacaoyère dans l'arrondissement de Sangmélima, département du Dja et Lobo, région du sud Cameroun ambitionne de décrire l'évolution des activités génératrices de revenus sur le cacao dans cet espace. Les activités répertoriées étant toutes celles qui s'ajoutent à la traditionnelle commercialisation ou exportation en l'état brut des fèves de cacao.

### **8.2. Objectifs spécifiques :**

Il est question dans le cadre de cette étude de :

- présenter l'évolution en dents de scie de la production depuis 1960 à 2020 ;
- comprendre la réorganisation du secteur cacao par l'État ;
- expliquer la diversification des activités autour du cacao ;
- analyser l'implication des nouveaux acteurs dans l'économie du cacao.

Pour envisager une démarche scientifique organisée, ce travail de recherche est divisé en quatre chapitres à l'effet de faciliter le traitement, la compréhension et de procéder à une analyse dont les propositions aptes à contribuer à une amélioration du mode d'exploitation devrait être en mesure d'apporter une solution au processus d'industrialisation du secteur cacao en cours dans notre pays.

## **9. Méthodologie de recherche**

Cette étude se fonde, sur l'observation et de ce fait, l'approche utilisée est inductivodéductive. À cet égard, sa réalisation a été possible grâce à l'exploitation des sources orales, écrites, iconographiques et webographiques. Ces sources d'informations sont diverses, d'importance certaines mais, elles sont complémentaires. L'essentiel des informations qui nous ont aidé dans la rédaction de ce mémoire nous ont été produites par les sources orales et les sources écrites supports physiques et électroniques.

### **Les sources orales**

Pour conduire nos travaux, nous avons eu recours, dès le départ dans le cadre de l'observation, aux informateurs, planteurs de cacao qui nous ont permis de réaliser que l'oralité est incontournable à la science historique. Ceci parce que plusieurs informateurs nous ont apporté des informations crédibles et d'une grande valeur que nous ne pouvions trouver nulle part ailleurs et dont le rôle, dans ce travail, s'avère indispensable. Car nos informateurs (Jeannette Akono Mbida, Paul Josué Oyan Meli, Etienne Marcel Mvaébeme, Ella Ndongo François, Jean-Éric Akouafan) sont tous étroitement liés à l'économie cacaoyère.

Dans certaines communautés, lorsque les informateurs étaient en grand nombre, nous écoutions et enregistrons leurs interventions puis lors du traitement des informations collectées, nous avons sélectionné les informateurs les plus fiables et de grande qualité. Parfois, le statut administratif des personnalités que nous avons rencontrées était un motif de satisfaction, au regard de la maîtrise du sujet, pour retenir et citer en référence leurs informations. Nous avons donc eu recours aux méthodes de collecte de données classiques, suivant la disponibilité de chacun, à savoir le questionnaire, l'entretien ouvert et l'interview. Par conséquent, pour avoir un large éventail de l'opinion, nous avons procédé par des entretiens individuels et de groupes. Nous avons ainsi pu interroger les femmes autant que les hommes, les jeunes aussi bien que les adultes vivant tant en zone rural que dans les milieux urbains, travailleurs, retraités ou cacaoculteurs tout simplement. En somme, toutes les personnes que nous avons interrogées avaient une liaison quelconque avec le cacao dans le département de Dja et Lobo et même au niveau de l'administration centrale au ministère du commerce. Nous n'avons pas seulement contacté les personnes vivant dans l'arrondissement de Sangmélina. Nous avons même eu recours aux échanges via le téléphone et les réseaux sociaux (WhatsApp) en raison de la volonté et de la disponibilité de certains informateurs à répondre à nos questions par ces canaux.

Le choix de nos informateurs s'est fait de manière aléatoire. Un système de rencontres organisé n'a pas été mis sur pied. Plusieurs nous ont été recommandés à partir des responsables des différentes administrations notamment le Délégué départemental du ministère de l'agriculture et du développement rural et un responsable de l'ONCC (Office National du Cacao et du Café) agence de Sangmélina ; d'autres, nous ont été recommandés par les chefs traditionnels sur la base de l'importance de la production de ces informateurs ; d'autres nous les avons rencontrés sur la base des relations sociales que nous avons dans la communauté.

### **Sources écrites**

Par ailleurs, pour élargir l'étendue de nos données et autres informations, nous avons consulté une abondante littérature dans les différentes archives et bibliothèques. La collecte a commencé par les différentes bibliothèques de l'Université de Yaoundé I susceptibles de nous apporter une information se rapportant à notre thématique à savoir la bibliothèque centrale, la bibliothèque de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines, la bibliothèque du département d'histoire et le Cercle Histoire Géographie Archéologie. Nous avons également eu des informations nous venant des Archives Nationales, des archives du ministère de l'agriculture et du développement rural (et ses structures annexes la SODECAO, la délégation

départementale du Dja et Lobo), du ministère du commerce (ONCC), de l'Institut National de la Statistique.

Nos sources nous ont permis d'adopter à la fois une méthode pluridisciplinaire et une méthode synchronique. S'agissant de la méthode pluridisciplinaire, elle associe l'histoire à la sociologie à la politique, au droit, à l'anthropologie et à l'économie. Dans le département du Dja et Lobo, la cacaoculture est un fait social et donc n'épargne personne. Elle est une activité agricole Trans générationnelle et concerne autant les adultes que les jeunes. Leurs vies sont étroitement liées à la culture du cacao et les mouvements des saisons affectent ainsi la vie dans cette zone auprès des populations selon leur tranche d'âge autant les femmes que les hommes.

Sur le plan politique, il est généralement observé que certains hommes politiques, en quête de popularité et de visibilité politique mènent des activités agricoles à travers les champs semenciers qu'ils distribuent aux populations impliquées à la cacaoculture. Cette implication des politiques vise ainsi à accroître leur popularité, augmenter leur électorat.

Quant à la perception anthropologique, elle est évoquée ici parce que nous sommes face à une abondante activité d'exploitation de l'homme depuis près d'un siècle. L'exploitation ici tient au fait que le cacao est une culture d'exportation. Le déséquilibre qu'il y a entre le prix de vente et les avantages liés à l'exploitation laissent croire qu'il s'agit pour les populations d'une abondante activité qui ne rémunère pas le producteur à concurrence de ses efforts. Certains grands planteurs usent de ruse lorsqu'ils emploient des personnes qu'ils ne rémunèrent pas assez. Dans d'autres conditions on dénombre des personnes, du fait de la précarité, sont engagées dans des exploitations abandonnant leurs familles et leurs activités contre des revenus insignifiants.

Au demeurant, cette étude s'appuie sur une seconde méthode qui est la synchronie. En effet, pour mener à bien cette recherche, il est utile de parcourir le temps suivant les bornes que nous avons fixées à cet effet. L'évolution de l'étude se fait de manière chronologique à partir de 1960. Évidemment, l'incursion qui est faite dans le passé, relativement à la borne inférieure, permet de décrire brièvement le processus d'implantation de cette activité dans la zone d'étude. Il s'agit donc de présenter l'évolution de la cacaoculture et ses évolutions selon les spécificités liées aux contextes. Il convient de souligner dans ce contexte qu'au cours de la présente période d'étude, l'histoire est faite de rupture et de continuité. La prise en main lors de l'indépendance, la chute des prix des matières premières qui a abouti à la crise économique et à ses multiples conséquences ; la réforme et ses innovations. La dernière phase est celle de l'agriculture fondée sur la mécanisation tant dans les champs pour semer et récolter que dans

la transformation, même artisanale, principale innovation appelée à relever le niveau de l'économie en générale et celle des populations vivant dans le département du Dja et Lobo en particulier. C'est l'esprit qui est donné à l'expression agriculture de seconde génération.

Puis, nous avons confronté et analysé judicieusement nos différentes sources afin d'en tirer des informations utiles aptes à contribuer à une réalisation pertinente et cohérente de notre travail. Une telle démarche ne s'aurait se faire sans obstacles.

## **10. Difficultés rencontrées**

La présente étude est basée sur la description des activités classiques de production et de vente, mais aussi l'explication du développement de nouvelles activités du cacao dans l'arrondissement de Sangmélina. Malheureusement, la plus grande difficulté que nous avons rencontrée a été de trouver des données concernant le prix et la production cacaoyère de l'arrondissement de Sangmélina à partir des années 2000. Cela étant dû au fait que sur le terrain les différentes administrations, notamment la Délégation départementale du Ministère de l'agriculture et du développement rural et la délégation départementale du commerce, ne se reconnaissent pas la compétence de parler de la gestion des quantités produites. L'agence ONCC d'Ebolowa, structure du Ministère du Commerce même n'a pas pu le faire, car elle n'existe que depuis 2017. S'agissant de la production du cacao, nous avons appris qu'il est impossible d'avoir un tonnage exact car avec la libéralisation, la chaîne de vente du cacao n'est plus maîtrisée. Puis dans une certaine mesure, nous n'avons pas eu l'opportunité de trouver une publication similaire traitant de la question portant sur la région présentant les détails sur la production cacaoyère ainsi que la structure des prix pratiqués dans les années 2000.

Les données de la production que nous avons obtenues des campagnes 2015-2016 à 2019-2020 nous ont été fournies par la sous-direction du commerce extérieur au Ministère du Commerce (Mincommerce) à Yaoundé où sont centralisées les informations de la Direction générale de l'ONCC. Dans un autre sens, nous pouvons noter l'indisponibilité des personnes ressources, acteurs intervenant dans l'économie cacaoyère, y compris les élèves, étudiants, enseignants et responsables administratifs. Ajouté à cela de longues attentes, des rendez-vous infructueux et le sentiment de peur dû à la pandémie sont des situations qui nous prédisposent à considérer les données des enquêtes antérieures dans le respect des canons scientifiques lorsque les informations fournies par ces sources s'approcheraient de nos objectifs. Mais il s'agit de perspectives qui pourraient être améliorées.

## 11. Plan

Notre travail est subdivisé en quatre chapitres. Le premier dresse “L’état des lieux de la cacaoculture dans l’arrondissement de Sangmélima en 1960”. Il présente l’itinéraire du cacao et les grandes orientations que la France a données pour une meilleure exploitation de ce produit, ensuite, l’ensemble des mesures de sensibilisation, de formation et de l’initiation des populations à une exploitation qui favorise le meilleur rendement. Ce fut le cas des campagnes de traitement contre les maladies et les insectes qui attaquent le cacaoyer. Un bref aperçu des résultats laisse comprendre toute l’utilité qu’avait la métropole dans la culture du cacao qui était totalement exporté.

Le chapitre deux est intitulé “L’évolution de la cacaoculture dans l’arrondissement de Sangmélima entre rupture et continuité”. Cette section présente le parcours de la cacaoculture au cours de la période d’étude, 1960-2020. Il en ressort que l’activité cacaoyère n’a pas été un océan tranquille, d’une part ce chapitre nous offre l’opportunité de voir comment sont nées de nouvelles activités dans ce bassin agricole initialement occupé par le cacao. La crise des années 1980-1990, qui est connue comme la plus significative, aux vues des mutations qu’elle a causées, est la plaque tournante pour les deux grandes époques que l’activité cacaoyère a connues. Il est donc présenté dans ce chapitre les beaux jours des planteurs épanouis du fait de l’encadrement de l’État ; aussi, en éludant les contours de crise, nous parcourons les mesures du gouvernement pour assurer la relance, la reprise. À la faveur de la libéralisation, la continuité fut possible car consacrant l’autonomisation de l’activité cacaoyère qui donne la multitude des activités des acteurs et intervenants dans ce secteur.

Le chapitre trois est essentiellement orienté sur la crise économique et ses conséquences. Il s’agit de permettre au lecteur de comprendre le contexte de la crise et ses multiples conséquences. Les camerounais ont pris acte du danger auquel ils étaient exposés lorsque le Président Paul Biya, dans un discours à la nation a solennellement déclaré que le pays était frappé par une crise. Ce chapitre se consacre à situer le contexte de l’avènement de la crise et présente l’attitude du gouvernement et dresse les conséquences de cette crise sur les populations, les planteurs et l’État.

Le quatrième chapitre dont le titre est “La renaissance de la cacaoculture à l’ère de l’agriculture de deuxième génération”, fait comprendre la diversification des nouveaux acteurs et les activités qui justifient leur présence, suivant le terme du dernier objectif de la présente étude. En détaillant l’éventail des nouveaux acteurs dresse un état des difficultés auxquelles se heurtent ces derniers, et aborde les perspectives pour favoriser l’épanouissement de toutes ces activités qui doivent être menées et connues. La solution qui est proposée est

l'éducation des masses populaires qui sont la planche de salut qui donnerait un contenu à l'économie circulaire qui se dessine ainsi.

**CHAPITRE I**  
**ÉTAT DES LIEUX DE LA CACAOCULTURE DANS**  
**L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA EN 1960**

Lorsque le Cameroun oriental accède à la souveraineté le 1er janvier 1960, il hérite de tout l'immense patrimoine que lui lègue la France qui, jusqu'à la veille de cette date, assurait la tutelle du territoire que lui avait reconnu l'Organisation des Nations Unies au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale.<sup>1</sup> Parce que l'économie occupait une place privilégiée dans l'administration du Cameroun, la France se devait ainsi de remettre au jeune État, la gestion totale des ressources pour assurer son autonomie.

Les activités économiques essentielles étaient le commerce et l'agriculture. S'agissant de l'agriculture, elle occupait une place de choix dans la tutelle française. D'ailleurs il convient de souligner qu'elle-même avait hérité de grandes plantations que l'Allemagne avait laissées. Ayant pris soin d'améliorer le système de travail, la France a apporté des innovations qui lui ont permis de donner de l'envie aux populations qui, au-delà du travail forcé, s'initiaient de manière significative dans les différentes cultures agricoles qu'il y avait dans leurs milieux.

Dans le département du Dja et Lobo en général et dans l'arrondissement de Sangmélina en particulier, le système n'a pas épargné les populations qui, pour l'essentiel étaient impliquées à la culture du cacao. Ce chapitre présente, l'implication de la population à l'expansion de la culture du cacao dans le département du Dja et Lobo; enfin, évalue l'héritage colonial à la veille de l'indépendance.

## **I- IMPLICATION DE LA POPULATION À L'EXPANSION DE LA CACAOCULTURE**

Pour inciter les populations du département du Dja et Lobo à leur forte implication à la cacaoculture, il fut nécessaire de faire recours à plusieurs procédés dont les plus populaires vont être présentées ci-après.

### **1. Création et tenue des plantations familiales**

L'abondante activité agricole qui s'était intensifiée dans le département du Dja et Lobo impacta les habitudes des indigènes qui furent associés aux travaux agricoles à travers les grandes plantations. Dans l'ex-Cameroun français elle s'imposa d'emblée en vertu du partage de mars 1916.<sup>2</sup> Jusqu'en 1926, Marius Pascalet déclarait que les Bulu n'étaient pas encore de

---

<sup>1</sup> Guerre qui a opposé la France et ses alliés à l'Allemagne de 1939 à 1945. Cette guerre a fortement influencé l'économie mondiale et favorisé un changement important de la vie politique internationale. Car, le système de mandat de la Société des Nations fut supplanté par la tutelle lors de l'avènement de l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945.

<sup>2</sup>Ibid.

vrais planteurs de cacaoyers.<sup>3</sup> La réussite de cette localité dans la région du sud s'expliquait par l'altitude moyenne (600 m.).<sup>4</sup> Cette attitude favorisa un développement progressif et un engouement auprès de ces indigènes qui trouvèrent des occasions pour accroître l'exploitation du cacao dont ils ne connaissaient que trop peu les valeurs économiques. La production était totalement destinée au commerce dont le seul acheteur était la métropole. C'est dans leur environnement immédiat que les indigènes installèrent leurs premiers cacaoyers qui se trouvaient à l'akun.<sup>5</sup> Les cacaoyers situés dans cet espace alloué au dépôt des ordures domestiques n'avaient aucun suivi, selon la description d'un rapport disant que : “ les cacaoyers, en 1924, étaient “des arbustes livrés à eux-mêmes. Les petites récoltes qu'ils donnent ne sont même pas cueillies dans bien des cas. Ce sont des cultures qu'on a faites par ordre, mais dont on n'a jamais cherché à tirer des avantages. ”<sup>6</sup>

Cette surface cultivable, située à proximité de leurs habitations, permet de faire des champs d'initiation. Mais, l'attrait de la production auprès des blancs amena les indigènes à avoir des cacaoyères plus vastes, et plus loin des cases. Le second site de développement des cacaoyères fut les bosquets séparant les villages le long des routes. Puis un autre site, et le plus important, parce qu'il permet d'avoir des champs de cacaoyers sur des surfaces importantes se trouvait dans la brousse, partie dénommée “*bilik*”.<sup>7</sup> Située à plusieurs kilomètres du village, c'est une partie de la forêt appropriée à la cacaoculture extensive. Pratique qui existe encore de nos jours, elle tend à démontrer ses limites en raison de l'explosion démographique et le souci grandissant par certains planteurs d'avoir des champs de plus en plus grands.

Selon Zang Owono :

Les plantations de forêts se développèrent après la deuxième guerre mondiale. Leur essor fut causé par le vieillissement des premières plantations, les dégâts causés par les animaux domestiques, la recherche des terres au-delà des cultures vivrières, et le stimulant des hautes cours 1954-1955. Les plantations éloignées des aires d'habitat sédentaires foisonnèrent alors, parfois jusqu'à plus de 10 km des villages.<sup>8</sup>

C'est ainsi que les indigènes devinrent cacaoculteurs. Leurs champs permirent d'étendre l'activité qui leur avait été imposée mais, qui participa alors à l'augmentation de la

<sup>3</sup> Rapport annuel, C.A.N. 1926, sans pagination.

<sup>4</sup> Zang Owono, “L'économie du Cacao dans l'ancienne région du *Ntem* (1916-1960) ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984, p. 42.

<sup>5</sup> Terme emprunté à la langue Bulu qui désigne le lieu de dépôt des ordures ménagères. Utilisé par Zang Owono, p. 43.

<sup>6</sup> Rapport Annuel C.A.N., 1924, sans pagination.

<sup>7</sup> *Bilik* (dont le singulier est *élik*) est un terme emprunté à la langue Bulu. Il s'agit d'une parcelle de terrain naguère occupée par les populations qui ont migré vers une autre localité où elles sont installées.

<sup>8</sup> J. P. Amou'ou, “Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en République Fédérale du Cameroun”, Thèse de Doctorat en Histoire, Bordeaux-Talence, a.d. p. 114.

production. Quelques difficultés furent perceptibles dans leur déploiement. L'ultime fut liée celle relative à la maîtrise des techniques culturales : d'où la nécessité d'une initiation des planteurs à la cacaoculture dans l'arrondissement de Sangmélima.<sup>9</sup>

## 2. La formation proprement dite

Les jeunes du département du Dja et Lobo en général et de l'arrondissement de Sangmélima en particulier, longtemps restés dans les décombres de l'ignorance et de la précarité, manifestèrent un grand intérêt à l'activité cacaoyère sollicitèrent en premier lieu le travail de bénévole à la station pour "apprendre à faire le jardin", disaient-ils.<sup>10</sup> Pour eux, ce travail était une opportunité d'apprendre le métier de cacaoculteur et en découvrir les méthodes et techniques qui permettent d'accroître la production, développer les exploitations et garantir la bonne santé des plants de cacaoyers. Autrement dit, il est indispensable d'avoir une maîtrise parfaite des techniques culturales du cacao pour espérer une production équivalente et par conséquent, un rendement qui garantisse une amélioration des conditions de vie. Il était utile de suivre une formation pour acquérir des connaissances nécessaires à la pratique de cette activité qui était nouvelle et dont le directeur du centre vantait tant les mérites du produit comme étant source du bonheur. Les quatre premiers volontaires qu'avait admis le directeur, au terme de trois mois de séjour à la station, reçurent des certificats de travail.<sup>11</sup>

En juillet de la même année, 30 nouveaux adeptes des villages qui avaient envié leurs frères furent, à leur tour, admis à la station. Finalement, le responsable décida de porter l'information aux supérieurs qui résolurent de la mise sur pied le Centre d'Éducation Agricole Pratique (C.E.A.P.) par arrêté.<sup>12</sup> La mission assignée à cette structure était le développement, chez les planteurs indigènes, des rudiments de culture appris à l'école officielle ou privée. À cette action d'éducation et d'expansion de la cacaoculture menée par la station d'essai à travers les écoles spécialisées, s'ajouta les champs scolaires qui contribuèrent à leur tour à orienter les jeunes écoliers vers la cacaoculture. À l'analyse nous constatons que, les maîtres créaient à côté d'un jardin potager, de petites cacaoyères. Des champs similaires se trouvaient dans les écoles officielles et parfois privées, sur recommandation de l'Administration. À la

---

<sup>9</sup> J. P. Amou'ou, "Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en République Fédérale du Cameroun", Thèse de Doctorat en Histoire, Bordeaux-Talence, a.d. p. 114.

<sup>10</sup> Zang Owono, "Le cacao dans le Ntem ...", p. 16.

<sup>11</sup> Godio, R., *Le Franc CFA, Pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé ?*, Paris, SEPIA, 1993, p. 40.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 17.

surprise générale, cette initiative des champs scolaires n'avait pas rencontré l'accord favorable des services de l'agriculture.<sup>13</sup>

R. Juliat déclare dans un rapport que :

Le moniteur y conduit ses élèves, souvent sans grande conviction. C'est un travail pratique, un travail manuel, une besogne qui déplaît. On peut d'ailleurs juger du goût qu'ont développé ces champs scolaires chez les écoliers en comptant le nombre de jeunes qui ont repris le coupe-coupe au sortir de l'école (je veux parler de ceux qui n'ont pas eu de place comme fonctionnaires, employé de commerce ou d'industrie). Cependant, il viendra un moment où il n'y aura pas d'emploi gratte-papier. Se tourneront-ils vers la culture dans leur village ?<sup>14</sup>

C'est à travers ces jeunes formés par conviction ou par contrainte que le cacao connut une expansion dans le département du Dja et Lobo. Progressivement, tous ces jeunes qui furent initiés au travail agricole eurent le privilège d'expérimenter, d'appliquer les notions tant théoriques que pratiques qu'ils avaient acquises tout au long de leur initiation.

Les mesures incitatives mises sur pied constituaient également un atout majeur pour le développement de la cacaoculture. Celles-ci portèrent sur l'introduction de l'impôt qui visait l'extension de culture commerciale ; la législation mise sur pied visait le développement, la défense et la protection des végétaux. Les mesures législatives concernant le cacao furent l'objet de l'arrêté du 15 octobre 1937. L'article 2 de l'arrêté se rapporte à la création de nouvelles plantations.<sup>15</sup> D'autres mesures relatives aux tournées agricoles étaient bâties autour d'un calendrier de tournées, elles offraient tant aux responsables, techniciens et planteurs l'occasion de se rencontrer et échanger sur les réalités pour lesquelles ces derniers étaient confrontés. Les tournées agricoles furent très bien accueillies par les populations qui, par le biais de leurs chefs, se plaignaient de n'avoir pas été visité. Tel fut le cas de Nna Nsengue. D'autres initiatives d'extension du cacao concernent cette période de la colonisation portent sur les européens, les missionnaires, les travailleurs débauchés et les chefs indigènes.<sup>16</sup>

Cette abondante œuvre a donné au cours de cette période, une production conséquente. Dans le cadre de la présente recherche, nous n'avons pas pu trouver des ouvrages qui traitent, intégralement, de la production du cacao de manière continue. Néanmoins, un auteur nous a permis, à travers sa production d'avoir un bref aperçu de l'état de la production interrompue dans la région du Sud. Elle se présente de la manière ci-après :

<sup>13</sup> Godio, R., *Le Franc CFA, Pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé ?*, Paris, SEPIA, 1993, p. 17.

<sup>14</sup> Rapport Annuel, C.A.N., Ebolowa 1943, sans pagination.

<sup>15</sup> J. O. C., 1937, (pp. 868-869)

<sup>16</sup> Rapport Annuel, C.A.N. 1944.

**Tableau 1 : Évolution du tonnage de production des anciennes subdivisions du Ntem entre 1929**

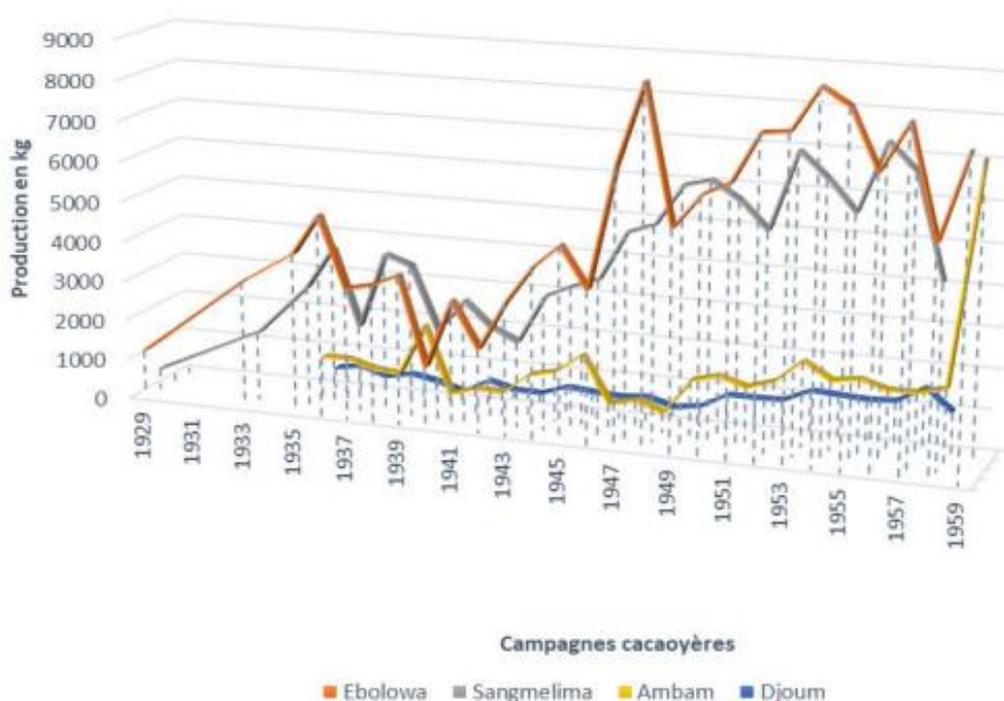
Années	Ebolowa	Sangmélina	Ambam	Djoum	Total en tonnes
1929	1200	500	150	100	1950
1933	3200	1700	-	-	5200
1935	4000	3000	1000	5000	8500
1936	5000	4000	1000	600	10600
1937	3242	2117	817	400	6575
1938	3388	3970	760	527	8645
1939	3687	3743	2045	407	9895
1940	1494	2189	389	212	4284
1941	3195	2996	580	561	7332
1942	2070	2406	555	395	5426
1943	3265	2100	1070	377	6812
1944	4186	3274	1217	606	9283
1945	4773	3579	1701	544	10597
1946	3772	3820	561	501	8654
1947	6749	5007	697	562	13015
1948	8770	5245	467	372	14854
1949	5409	6243	1343	470	13465
1950	6232	6405	1515	825	14977
1951	6557	5998	1307	818	14680
1952	7771	5337	1521	835	15464
1953	7841	7258	2080	1136	18315
1954	8909	6666	1679	1091	18345
1955	8514	5920	1775	1054	17263
1956	7069	7606	1581	1089	17345
1957	8253	6972	1593	1482	18300
1958	5564	4473	1749	956	12742
1959	7701	-	7200	-	15723
<b>Total</b>	<b>141811</b>	<b>112524</b>	<b>36352</b>	<b>20920</b>	<b>308241</b>

Source : Données collectées dans les Rapports annuels 1929 – 1959

Dans l'ensemble, il se trouve qu'après les difficultés de production observées au tour des années 1930 avec la grande crise économique, la production cacaoyère connut des difficultés pendant la Deuxième Guerre Mondiale. En réalité, la production qui s'élevait à 9895 tonnes en 1939 est descendue à 4284 tonnes en 1940. Malgré les efforts fournis en cette période de guerre avec une production de 7332 tonnes, elle a de nouveau chuté à 5426 tonnes et 6812 tonnes en 1942 et 1943. La reprise est effective dès 1944 avec 9283.

Le graphique ci-dessous présente les mêmes tendances au cours de la période de 30 années d'activité cacaoyère.

**Graphique 1 : Tendances de la production cacaoyère dans l'ancienne région du Ntem (1929-1959)**



Source : Graphique réalisé à partir de données fournies par le tableau n° 1.

### 3. Mode de commercialisation

Une stratégie fut mise sur pied et structurée par les puissances conjointes de France et de Grande Bretagne pour faciliter l'activité commerciale des produits agricoles cultivés en Afrique subsaharienne. Au début de ce vaste déploiement, la création d'un service de l'utilisation des produits coloniaux pour la défense nationale au ministère des colonies.<sup>17</sup> C'est ainsi qu'à l'initiative d'André Maginot, alors ministre des colonies se tint une large

<sup>17</sup> R. Tourté, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale*, Volume V : Le temps des stations et de la mise en valeur 1918-1940/1945, Rome, FAO, 2005, p. 3.

conférence en vue de consulter les principaux acteurs politiques, administratifs, économiques des sphères coloniales. Au cours de cette conférence, André Maginot déclara : “ Pour tirer de notre admirable empire colonial, le pari que nous devrions en tirer, il reste à faire dix fois, ce que nous avons fait jusqu’à présent.<sup>18</sup>” Par conséquent, la part belle revient à l’agriculture.

Ensuite, lors du congrès d’agriculture coloniale tenu à Paris du 21 au 25 mai 1918, le Président de la République, Raymond Pointcaré, dans son discours inaugural du congrès fixa les fondements d’une politique agricole pour l’outre-mer sur le long terme. (...) devant aller bien au-delà du “ mercantilisme passé”, qui de l’exploitation des Colonies avait fait “une affaire commerciale [...] une simple récolte des produits de la terre”.<sup>19</sup>

La position de l’Angleterre fut rendue publique dans le discours prononcé le 10 avril 1918 à Manchester par le ministre des Colonies, Lord Milner qui affirmait ainsi :

... l’Angleterre se procurera ces matières premières, que requiert son industrie, dans ses possessions, en changes des produits fabriqués qu’elle vendra, ou des capitaux qu’elle consacra à leur outillage public. Grâce à ce triangle économique, la métropole pourra ainsi solder sa dette extérieure. L’aide est donc loin d’être désintéressée.<sup>20</sup>

C’est dans cet environnement de définition des conditions d’écoulement des produits d’exportation, par les autorités politiques des puissances colonisatrices, que prirent corps les activités de commercialisation. La grande organisation des campagnes cacaoyères déployées fut conduite par tous ces responsables qui avaient reçu autant les ordres que les consignes relatives aux mécanismes de production et de commercialisation du cacao.

Cependant, en marge de toutes ces dispositions, il convient de préciser qu’au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la commercialisation du cacao est restée totalement libre jusqu’à la création des organismes de soutien des prix au cours de la saison 1955-1956. La commercialisation était garantie dans le Cameroun orientale par des Maisons exportatrices à partir d’un système d’achats sur contrat opérant par le biais des commerçants sous-traitants. Ces derniers jouissaient de l’assistance, en brousse, de clarks de factoreries indigènes et de leurs auxiliaires.<sup>21</sup>

La vente du cacao fut une réelle aventure jusqu’en 1945. En raison de l’absence des pistes carrossables et des nécessités du contrôle de la qualité à l’intérieur, ce qui imposait au planteur une, deux voire trois journées de portage, sans compter le retour, les achats ne se faisaient que dans les centres commerciaux. Ils sont désignés par “Nseñ-Angat<sup>22</sup> ” en langue

<sup>18</sup> R. Tourté, *Histoire de la recherche...* 2005, p. 7.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Assoumou, *L’économie cacaoyère du Cameroun...*, p. 242.

<sup>22</sup> L’expression désigne le marché ou lieu du marché du cacao. Avant la libéralisation de l’agriculture la vente du cacao était organisée. Les dates étaient connues et les lieux de vente étaient établis.

locale. Des textes particuliers ont été pris à savoir l'Arrêté du 26 octobre 1927 créant un Service de vérification et d'inspection des produits ; puis l'Arrêté du 6 juillet 1930 réglementant la vérification des cacaos avant leur sortie du Territoire. Suivant ces dispositions, le mauvais cacao était obligatoirement trié sur place par le vendeur lui-même, et les fèves défectueuses détruites.<sup>23</sup> La vente proprement dite, moment fatidique, intervenait à la fin de toutes ces péripéties devant le clark-acheteur ou à défaut, le sous-traitant, qui "lisait" la somme à payer sur un barème.<sup>24</sup>

Les pratiques de ce système mis en place par le clark-acheteur précisent que : "...il abuse de la simplicité du producteur, il le paye au-dessous du cours, le trompe sur la quantité, l'oblige à prendre des marchandises sans valeur à un cours forcé, lui impose un portage gratuit, et souvent ne le paye pas du tout."<sup>25</sup>

Nous constatons qu'il y a là, une œuvre d'assainissement à poursuivre. Du reste, le département du Dja et Lobo n'a pas échappé à ce modèle de fonctionnement qui a évolué au gré des orientations politiques et stratégiques intervenues jusqu'en 1966. Ce qui témoigne de la mutation intervenue dans ce volet de l'activité cacaoyère avant l'indépendance du Cameroun. En raison de l'attrait du cacao à générer les ressources financières, sa culture du cacao s'est aisément répandue dans toute la zone avec l'aide des pistes cacaoyères<sup>26</sup> et l'installation des marchés. La puissance colonisatrice put ainsi constituer un ensemble des matériels et autres infrastructures qui constituèrent le legs à laisser aux nationaux.

Parvenu au terme de ce chapitre, il se dégage que l'économie du cacao fut, avant l'indépendance du Cameroun oriental, un secteur de la vie qui avait connu une abondante évolution. Les populations jusque-là intéressées à une vie en autarcie, découvrirent les vertus du travail du cacao, source de revenu. Ce produit agricole dont la production est destinée à la vente, connut un engouement progressif par les planteurs locaux qui s'intéressèrent aux techniques culturales pour développer eux-mêmes leurs champs.

Ainsi, on réalise que l'économie du cacao laisse transparaître des mutations significatives au sein des populations qui s'attachent à la cacaoculture par : la formation des planteurs dans les structures d'encadrement ; la mise à disposition aux planteurs, des semences de qualité ; l'augmentation de la surface cultivable ; l'augmentation de la

<sup>23</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère du Cameroun...*, p. 9.

<sup>24</sup> Un recueil des tables de multiplication Quantité × Prix. Cette pratique a été abolie par la libéralisation qui a cours depuis le milieu des années 90, car depuis cette date, l'Etat à travers la libéralisation de ce secteur, ne se charge plus de la fixation du prix unique.

<sup>25</sup> Rapport SDN 1924, p. 52.

<sup>26</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère du Cameroun...*, p. 224.

production ; une organisation des cacaoculteurs à travers la création des coopératives. La station de Nko'émvone reste un atout certain pour l'amélioration de l'activité cacaoyère et des populations, premiers bénéficiaires de cette infrastructure dans le département du Ntem. C'est dans cet environnement fait de facilités et d'opportunités que la région du Ntem, actuel département de la Mvila, œuvre à l'amélioration de l'économie nationale dès l'indépendance.

## II-LE CACAO : UN HÉRITAGE COLONIAL À LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE

À la veille de l'indépendance, il est bon de dresser le patrimoine agricole de la métropole française. De là, convient-il de réaliser que toutes les dispositions institutionnelles qui furent prises visaient à garantir la métropole d'un dispositif à la hauteur des desseins.

### 1. Une main d'œuvre qualifiée

À priori, la mise sur pied des grandes plantations réalisées tant par les Allemands que par les Français a préalablement requis une formation des indigènes aux techniques culturales du cacao. Cette formation a permis, non seulement d'initier les indigènes aux différentes techniques agricoles, mais également d'intéresser ces derniers à l'amour de la cacaoculture pour qu'ils la pratiquent afin de susciter un attrait certain auprès de ces populations.

Appuyé par les services de l'Agriculture, l'encadrement du planteur fut assuré par les Sociétés Indigènes (puis Africaines) de Prévoyance (les SIP/SAP) et leurs avatars modernes notamment la Société Mutuelle de Développement Rural (SOMUDER), puis la Société Coopérative d'Épargne et de Développement (SOCOOPED) ; les coopératives, le Secteur Expérimental de Modernisation Agricole des Cacaoyères (SEMAG), devenu par la suite SEMCENTRE) ; le Centre national de développement des entreprises coopératives (CENEDEC) et les Zones d'Actions Prioritaires Intégrées (ZAPI).<sup>27</sup>

En plus, à travers l'Arrêté du 7 janvier 1970 que fut créé auprès du Commissaire de la République du Cameroun, une Inspection Générale de l'Agriculture (l'IGA), qui deviendra la Direction de l'Agriculture par décret n°57-75 du 21 novembre 1975, chargée notamment de centraliser la documentation relative aux cultures et aux exploitations agricoles, de proposer les mesures propres à intensifier la production et l'amélioration des produits et d'en assurer l'exécution. Ce qui supposait un personnel suffisant ayant bénéficié d'une formation appropriée.<sup>28</sup>

<sup>27</sup> J. Assoumou, *L'Économie cacaoyère*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977, p. 212.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 213.

Toutefois, il en ressort des écrits que l'encadrement rapproché des planteurs fut insuffisant, d'une part en raison d'une modicité des dotations en crédits et en moyens matériels de travail, et d'autre part de la préférence du personnel pour les bureaux. Pour toute la zone cacaoyère du Centre-Sud, on compte un moniteur pour 451 planteurs. Les services compétents estimaient à environ 1/100 la densité d'un encadrement efficace. Dans ce cadre, le nombre de visites dans les villages qu'effectuait Marius Pascalet est important et utile à être mentionné. Il ne disposait pas de moyens considérables lorsque, dès 1925, il vulgarisa la cacaoculture dans le sud (Ntem, Dja et Lobo et Océan).<sup>29</sup>

La formation proprement dite concernait autant les cadres supérieurs (Ingénieurs), des cadres moyens (Adjointes Techniques, Conducteurs), et de simples agents d'exécution (moniteurs agricoles). Le processus qui a démarré timidement à partir des années 1950 par l'envoi des quelques boursiers en France, la formation de techniciens supérieurs de l'agriculture n'a pris une dimension à la mesure des besoins qu'avec l'indépendance.

## 2. Les infrastructures techniques

Elles sont mises sur pied pendant la période coloniale visaient à consolider le potentiel des acquis à travers les écoles, à assurer la relance des échanges commerciaux entre la puissance colonisatrice, la France, et ses empires coloniaux d'Afrique (AOF et AEF).<sup>30</sup>

La France, à la suite du ralliement de l'AEF et de l'AOF au Comité National Français de Londres qui ferma les portes des colonies vis-à-vis de la France occupée.<sup>31</sup> La nouvelle ère qui s'offrit ainsi aux colonies à travers les nouveaux partenaires tant vers les marchés anglo-saxons qu'africains pour des échanges commerciaux, fut évidemment défavorable à la France.<sup>32</sup> Avec l'entrée en vigueur du contrôle des échanges mis sur pied par le décret du 9 septembre 1946, les opérations d'importation et d'exportation en valeur relative connurent une baisse considérable du côté français au lendemain de la guerre.<sup>33</sup> Le président du Comité de la France libre, le Général De Gaulle<sup>34</sup>, se pencha sur cette question en créant le service de conditionnement et de contrôle des produits aux colonies.<sup>35</sup> La France mit sur pied une opportunité la rapprochant des colonies mais également d'avoir un droit de regard sur leurs

<sup>29</sup> J. Assoumou, *L'Économie cacaoyère*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977, p. 212.

<sup>30</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978, pp. 435-438.

<sup>31</sup> R. Gaudio, *Le Franc CFA, pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé ?* Paris, SEPIA, 1993, p. 35.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 36

<sup>34</sup> P. Lazareff, *Histoire de la guerre de 1939-1945*, Paris, Hachette, 1968, p. 128.

<sup>35</sup> JOC, n°623, 30e année, 15 septembre 1945, arrêté n°1964 du 10 septembre 1945 portant classement d'un terrain d'une superficie de 160.7 ha au domaine privé du territoire, pp. 593-594.

exportations.<sup>36</sup> C'est ainsi que la France créa au Cameroun les centres pilotes de conditionnement et de contrôle des produits agricoles de Mvoutedum II, sous la désignation de "Jardin grainier d'Ébolowa" et celui de Nko'émvone<sup>37</sup> encore appelé "Jardin grainier de Nko'émvone".<sup>38</sup> Ce jardin a connu une mutation dans son vécu et est devenu l'IRAD (Institut de recherche Agronomique pour le Développement) de Nko'émvone.

### 3. Les coopératives cacaoyères

À la fin de l'époque coloniale, il existait un grand nombre de coopératives de commercialisation, de services et de crédit qui se chargeaient de regrouper et d'écouler la production des petits paysans. La création de coopératives fournissant entre autres des services de commercialisation, d'entreposage, de broyage, de transport et de crédit a permis aux Africains de réaliser de grands progrès dans la culture du cacao.<sup>39</sup>

Le colonisateur, soucieux de promouvoir l'expansion économique et l'évolution des masses rurales dans les colonies d'Afrique, avait mis sur pied une organisation coopérative. Cette idée fut encadrée par la loi adoptée du 7 juin 1937.<sup>40</sup> La nécessité d'une législation d'ensemble de la coopération en France se manifesta au moment des travaux préparatoires de la loi du 24 juillet 1867.<sup>41</sup> Une interférence fut perceptible entre, d'une part, la Société Indigène de Prévoyance (SIP), organisme para-administratif ayant vocation générale à entreprendre dans une unité administrative donnée, toutes actions de développement rural ou d'intérêt, par exemple la vulgarisation des cultures, la construction d'une piste ou l'exploitation d'une scierie ; d'autre part la coopérative quant à elle, est un organisme privé spécialisé dans une activité économique donnée au bénéfice de ses adhérents, le cas de la commercialisation d'un produit.<sup>42</sup> Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et à travers l'introduction de la loi Lamine Gueye qui consacrait la fin de l'indigénat en 1946, les SIP changèrent de dénomination et se nommèrent désormais SAP.<sup>43</sup>

<sup>36</sup> Gaudio, *Le Franc CFA, pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé ?* Paris, SEPIA, 1993, p. 40.

<sup>37</sup> Nko'émvone est un vocable de la langue Bulu. Nom composé, il désigne à la fois le tronc "Nkok" et "Émvone" désigne le nom d'une essence forestière rare qui avait autrefois. Il y a dans cette localité, un village du même nom qui précède la zone sus évoquée à partir d'Ébolowa. Les points de distinctions sont le carrefour pour le village et les installations presque urbaines pour la Station de Nko'émvone.

<sup>38</sup> JOC, n°636, 31e année, 1er janvier 1946, décret n°4/2433 portant réorganisation des services de contrôle et du conditionnement des produits aux colonies, p. 21.

<sup>39</sup> M. Owusu, "L'Agriculture et le développement rural", in *Histoire Générale de l'Afrique*, Tome VIII, Paris, UNESCO, 1998 p. 347.

<sup>40</sup> D. A. Ebalé, "Les coopératives agricoles au sud-Cameroun : analyse historique de 1937 à 1992", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, mars 2018, p. 19.

<sup>41</sup> A. Servant, Guide pratique du coopérateur camerounais, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, Sd, p. 5.

<sup>42</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère du Cameroun*, ... p. 216.

<sup>43</sup> Tadjudjé, *Le droit des coopératives et mutuelles dans l'espace OHADA*, Bruxelles, Lacier, 2015, p. 63.

En outre, une mutation importante fut opérée dans la constitution française qui, sur le plan politique, substitua la notion d'empire à celle d'Union Française ; mais également sur le plan économique et social. Le régime de la coopération entre les peuples et la liberté pour tous remplaça le régime de pacte colonial et de l'indigénat.<sup>44</sup> Par conséquent, la coopérative considérée comme cellule de démocratie économique, n'a fait son apparition en milieu indigène qu'à la faveur de la loi (française) n°47/1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. C'est dans ce cadre que dans le Centre-Sud, des coopératives de collecte et de vente de cacao commencèrent à se créer<sup>45</sup>.

Ce texte sur les coopératives et le code rural définit les conditions statutaires que remplirent les coopératives agricoles. Il ne fut applicable qu'aux coopératives qui voulurent adhérer à la caisse de crédit agricole. Cette dernière eut pour objet de faciliter les opérations suivantes :

- la production, la transformation, la conservation et de la vente des produits agricoles provenant de la culture commune ou des exploitations des sociétaires ;

- l'acquisition, la construction, l'installation et l'aménagement des bâtiments, ateliers magasins, matériels de transport ; l'achat et l'utilisation des machines et instruments nécessaires à des opérations agricoles d'intérêt collectif ;

- l'achat en commun du matériel, des animaux, des semences, des engrais et de tous les produits nécessaires aux exploitations des sociétaires.<sup>46</sup>

La coopérative connut une évolution dans sa définition à travers la loi du 10 septembre 1947 qui fut applicable au Cameroun par l'arrêté n°2980 du 30 octobre de la même année. De là, la coopérative est considérée comme toute société d'un type particulier, à capital et à personnel variable. En vertu de cette loi, ces sociétés eurent un caractère économique.<sup>47</sup>

Selon les dispositions de la loi sus évoquée, il fut reconnu aux membres fondateurs de la coopérative de convoquer une Assemblée Générale, composée d'un minimum de sept membres. C'est lors des assises tenues pendant ladite assemblée que fut menée la réflexion sur un projet de statut établi. Éventuellement, tous les souscripteurs signèrent au capital.<sup>48</sup> L'élection du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes devait également être organisée. La loi du 10 septembre permit à l'administration de contrôler la gestion et le

---

<sup>44</sup> Mamadou Dia, *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine, 1952, p. 30.

<sup>45</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère au Cameroun...*, p. 217.

<sup>46</sup> ANY, JOC, Décret organisant le Crédit Mutuel Agricole du Cameroun, n°270, du 1 septembre 1931, p. 617.

<sup>47</sup> Anonyme, *Evolution et tendances du mouvement coopératif dans le monde*, Genève, BIT, 1962, p. 121.

<sup>48</sup> Ebalé, " Les coopératives agricoles au Sud-Cameroun...", p. 23.

fonctionnement des organismes coopératifs du territoire. Elle prit en compte les conditions locales et intérêts des agriculteurs en organismes coopératifs en adoptant la tradition à l'évolution économique et sociale.<sup>49</sup>

Par ailleurs, les dispositions de l'article premier de la loi de 1947 attribuaient aux coopératives deux missions à savoir : déduire un bénéfice de leurs membres par l'effort commun de ces derniers, et à défaut, améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs.<sup>50</sup>

Globalement, les coopératives effectuèrent pour le compte de leurs adhérents, toutes les opérations et tous les travaux entrant dans le cadre de la profession agricole. En effet, les statuts de chaque société coopérative agricole déterminèrent :

- le siège de la circonscription territoriale dans laquelle s'étendirent ses opérations et la durée de la société ;
- la nature des opérations ;
- le mode d'administration et les conditions de validité des délibérations des assemblées générales ;
- la composition et les conditions d'augmentation du capital social ;
- le nombre maximum de voix dont on peut disposer à l'Assemblée Générale un secrétaire titulaire de plusieurs parts ;
- l'étendue et les conditions de la responsabilité incombant à chacun des sociétaires dans les engagements pris.<sup>51</sup>

Les coopératives étaient alors structurées de manière savante dans leur fonctionnement, le mode de désignation des dirigeants et la répartition du fruit de ses activités. L'une de ces activités consistait à : expliquer aux producteurs l'utilité de la coopérative et les inciter à se mettre ensemble en coopératives de ramassage. Toutes les dispositions prises reconnaissaient à la SAP, l'autorité de garantir l'effectivité de l'activité des véhicules chargés d'assurer le groupage des produits agricoles.<sup>52</sup>

Au demeurant, les dispositions concernant les modes de désignation des responsables à la tête des organes dirigeants des SAP furent établies. Le conseil d'administration étant restrictif, seul l'assemblée générale offrait aux membres des coopératives la possibilité de prendre part aux instances décisionnelles. Seule l'Assemblée Générale pouvait désigner toute

---

<sup>49</sup> Ndjengoué Nguekam, "Le secteur de la microfinance au Cameroun : essai d'étude historique de 1924 à 1996", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

<sup>50</sup> ANY, JOC, 1947, p.1288.

<sup>51</sup> ANY, JOC, Décret organisant le crédit mutuel agricole du Cameroun, n°270, du 1 septembre 1931, p. 618.

<sup>52</sup> A. Servant, *Guide pratique du coopérateur camerounais*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, Sd. p. 13.

personne non candidate aux fonctions d'administrateur. C'est à la suite de l'élection que le candidat plébiscité avait le choix de prendre ses fonctions.<sup>53</sup> Seul le chef de famille, agriculteur ou éleveur pouvait être adhérent des SAP. L'ensemble des hommes adultes aptes payant l'impôt forfaitaire furent des adhérents s'acquittant de leurs cotisations.<sup>54</sup> Il fut admis aux côtés des adhérents comme usager de la coopérative, les planteurs dont la principale source de revenu provenait de la culture du cacaoyer ou du caféier, à la condition que leur principale activité se trouve dans la circonscription délimitée dans le ressort territorial. Dans la famille africaine tous les hommes participaient aux travaux agricoles et produisaient ensemble les revenus du groupe. L'article 5 des statuts des SAP détermine les caractéristiques conduisant à la détermination si un africain pouvait être soumis ou non à la cotisation. De ce mode de fonctionnement, la femme obtint une dérogation. Il ne leur fut pas reconnu le pouvoir de payer la cotisation, exemptée de la taxe de capitation.<sup>55</sup> Pour ce faire, elles ne furent pas reconnues comme habilitées à être membres des SAP.<sup>56</sup>

À la veille de l'indépendance, une reconnaissance certaine fut attribuée aux coopératives pour leur rôle important dans le processus de développement. L'État, soucieux de garantir un fonctionnement harmonieux mit sur pied une réglementation conforme aux sociétés coopératives avec des objectifs suivants : donner aux coopératives la qualité de personne morale avec des droits et des obligations ; préserver le caractère coopératif des organisations ; instituer des rapports entre les coopératives et l'État.<sup>57</sup>

---

<sup>53</sup> A. Servant, *Guide pratique du coopérateur camerounais*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, Sd., p. 10.

<sup>54</sup> AMADR, Situation de recouvrement des cotisations SAP, 1967-1968.

<sup>55</sup> ANY, 1AC4118, Arrêté n° 284 du 20 avril 1956 approuvant pour l'exercice 1956 le taux de cotisation des SAP du Cameroun, 1959. Et 3AC147 Organisme coopératif et Sociétés de Prévoyance financement, 1950.

<sup>56</sup> D. Hiez, *Coopératives-Création-Organisation-Fonctionnement*, Delmas, 2013, p. 11.

<sup>57</sup> Anonyme, *Evolution et tendances...*, p. 121.

**CHAPITRE II**  
**ÉVOLUTION DE LA CACAOCULTURE DANS**  
**L'ARRONDISSEMENT DU DJA ET LOBO**

Le Cameroun qui fut pays sous tutelle française, a subi les effets de sa relation économique avec la Communauté Économique Européenne (CEE). Son économie, basée sur l'agriculture constitue son ultime source de revenu pour financer sa subsistance. Le développement de la cacaoculture fut une priorité pour garantir la mise à disposition permanente des fonds utiles à l'économie nationale. La réalisation de cet objectif qui visait l'augmentation de la production et l'accroissement des revenus des planteurs, passait par une réorganisation du secteur. Quelles sont les mesures que l'État a prises pour assurer un bon relai de la cacaoculture dans le département du Dja et Lobo en général et l'arrondissement de Sangmélina en particulier ? La réponse à cette interrogation consiste à présenter la réorganisation du secteur agricole au lendemain de l'indépendance ; en outre l'illustration des structures d'accompagnement et enfin une élaboration des politiques successives de développement à partir de 1991 jusqu'en 2020.

## **I. RÉORGANISATION DE L'AGRICULTURE AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE**

Le 25 mars 1957, la France était parmi les six pays signataires du Traité de Rome qui donnait naissance à la Communauté Économique Européenne (CEE). Il était clairement question, lors de la signature dudit traité, d'associer les pays africains d'outre-mer à statut colonial, de préserver les relations particulières.<sup>1</sup> Cette position était défendue par quatre des six pays signataires avec en tête la France suivie de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas.<sup>2</sup> Les dispositions de ce Traité, qui s'intéressaient particulièrement à l'établissement et au maintien des relations économiques étroites<sup>3</sup>, sont d'une importance avérée, car elles définissent un cadre nouveau des relations entre les colonies et les métropoles.

De ce fait, les produits d'exportation autant que les ressources minières, que l'on retrouve dans ces territoires d'outre-mer, États Africains et Malgaches Associés (EAMA.), futurs pays Afrique Caraïbes et Pacifiques, faisaient l'objet de beaucoup de considération en raison de leurs richesses. À cet égard, l'article 3 du Traité de Rome portait sur l'institution de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destinée à faciliter l'expansion économique de la communauté par la création des ressources nouvelles ; l'Association des Pays et Territoires

---

<sup>1</sup> P. Bouvier, *L'Europe et la coopération au développement un bilan : la convention de Lomé*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1980, p. 7.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Traité de Rome, Article 131.

d'Outre-Mer (APTOM), en vue d'accroître les échanges et de poursuivre en commun l'effort de développement économique et social.<sup>4</sup>

Dans le but de garantir le maintien de ce partenariat et répondre aux attentes de la puissance colonisatrice, les autorités de l'État ont dû prendre des mesures idoines permettant de relever le niveau de la production agricole.

### **1. Les réformes agraires à travers les plans quinquennaux**

Le président Ahidjo, pour réussir son programme de développement économique du pays, mit sur pied une politique basée sur les plans quinquennaux.<sup>5</sup> L'accession du pays à la souveraineté nationale, les dispositions prises par la métropole pour renforcer la cacaoculture furent améliorées selon les réalités locales. De ce fait, deux équipes phytosanitaires furent mises sur pied par Grimaldi à Foulassi, près de Sangmélima. Sans toutefois négliger l'action menée par une première équipe, la seconde fut chargée d'administrer un nouveau mode d'entretien des cacaoyères. Ladite équipe était constituée de 500 manœuvres mobilisés pour effectuer une lutte mécanique, à savoir le débroussaillage et la taille.

Cette équipe avait un financement provenant du Fonds de Soutien du Cacao et le Fonds d'Encouragement octroyé par le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES). L'intervention de ce groupe a permis à cette équipe de traiter 3000 hectares de cacaoyères. Parmi les manœuvres, certains furent chargés de distribuer les primes aux planteurs, d'autres s'occupèrent plus particulièrement de la lutte chimique (anticryptogamiques et insecticides). Certains techniciens par contre durent être affectés au renfort auprès des planteurs pour la lutte phytosanitaire. Cette vaste opération facilita l'élimination de la menace du "*swollen shoot*" et des chenilles.<sup>6</sup> Cet esprit de soutien aux planteurs prévalut jusqu'au cours de l'année 1957-1958. Mais, par la suite cette heureuse initiative fut abandonnée à la grande surprise des cacaoculteurs à cause du déficit de la main-d'œuvre.<sup>7</sup>

Par ailleurs, la prise en charge des planteurs se fit également par les acteurs politico-administratifs. Ils encouragèrent à persévérer dans la cacaoculture. La création de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) en octobre 1949, sous l'initiative prise en 1947 par David Mvondo Medjo et ses frères, natifs du village Ébol-akun, aboutit à la reconnaissance de ce

<sup>4</sup> Traité de Rome, Article 3.

<sup>5</sup> G. Amougou, *Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel*, Université de Yaoundé II, CERDAP, 2018, p. 3 ; et la Loi portant approbation du premier quinquennal de développement économique et social du 16 décembre 1960.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 76.

que les Bulu appellent Éfulameyoñ.<sup>8</sup> Dans l'organisation de ce mouvement socio-tribal à vocation supra départementale, qui promouvait des valeurs historiques et culturelles communes, cinq commissions furent mises sur pied, à savoir :

- la commission économique ;
- la commission sociale ;
- la commission politique ;
- la commission traditionnelle ;
- la commission féminine.<sup>9</sup>

Sur la base de toutes ces dispositions qui donnaient une idée exacte de l'engouement des populations à la cacaoculture dans la localité, les autorités de l'État, immédiatement après l'accession à la souveraineté nationale, mirent sur pied une politique économique basée sur trois périodes à savoir de 1960 à 1970 (le libéralisme planifié), 1970 à 1980 (le développement autocentré), 1980 à 1990 (croissance et réajustement).<sup>10</sup> Toutes ces dispositions visaient à garantir un développement autonome du Cameroun à base de ses ressources agricoles, et plus particulièrement celles issues du cacao.

En raison du choix politique de l'agriculture comme fondement de développement de l'économie, les quatre premiers plans quinquennaux destinés à garantir le développement du Cameroun couvraient la période 1961-1980. Ceux-ci avaient pour objectifs fondamentaux, - accroître la production agricole aussi bien vivrière que d'exportation et améliorer la qualité ;

- relever le revenu des planteurs ;
- augmenter la productivité agricole ;
- valoriser la production agricole par la transformation.<sup>11</sup>

La seconde phase des objectifs visait la pérennisation du développement des cultures d'exportation. Chaque plan quinquennal prévoyait des mesures économiques et sociales à entreprendre dans un intervalle de 5 ans.<sup>12</sup>

---

<sup>8</sup> R. Kpwang Kpwang, "Les associations tribales et l'évolution politique du Cameroun : le cas de l'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou "Éfulameyoñ" 1948-1962", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1989, pp. 58-59.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Division de l'Administration Publique des Ressources Humaines et du Développement Social, " Gestion du développement en Afrique : l'expérience du Cameroun", NU, CEA, Conférence Régionale sur la Gestion du développement en Afrique : trente années d'expérience, les nouveaux défis et les priorités futures, Adis-Abeba, 8-12 mars 1993, p. 3. UN. ECA, <http://hdl.handle.net/10855/2578>. Consulté le 27 novembre 2020.

<sup>11</sup> T. Ondo Manga, *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, Document, 2006, p. 11.

<sup>12</sup> F. T. Owona Omgba, "La production du cacao dans l'évolution socio-économique de l'Océan. Cas de l'arrondissement de Mvengue de 1960 à 1995", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004, p. 43.

À la fin de la période concernée notamment 1961-1980, le bilan diagnostic fait le constat de la non atteinte des objectifs et impute cet état de faits au vieillissement continu et marqué des plantations paysannes et de la population active agricole ; à un accès insuffisant des paysans aux intrants et autres facteurs de production ; à un système d'encadrement peu performant ; à la prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière ; à la stagnation de la productivité des exploitations ; au retard accumulé par la recherche agricole en matière des cultures vivrières.<sup>13</sup>

Globalement, pendant la période du I<sup>er</sup> au VI<sup>e</sup> plans quinquennaux de développement, allant de 1961 à 1991, les objectifs adoptés pour le cacao avaient porté sur la relève des vieilles plantations issues des semences inappropriées par de nouvelles plantations plus productives, le traitement des cacaoyères contre la pourriture brune et les mirides par la distribution des fongicides, la pulvérisation des cacaoyères et l'adoption d'un tonnage prévisionnel de production.

## **2. Motivations de la population**

Le cacao qui fut présenté comme l'une des principales sources de richesse pour la métropole, qui employait les populations dans leurs exploitations et achetait toute leur production contre des prix arrêtés unilatéralement, jouissait de ses atouts de pourvoyeur de devises pour le Cameroun oriental indépendant. Les diverses méthodes de sensibilisation et de mobilisation des populations utilisées comme relai pour renforcer les politiques coloniales connurent un succès certain.

## **3. Ressource foncière**

La volonté de la population à pratiquer la cacaoculture pour assouvir les besoins obéit à un principe traditionnel du legs familial, à la donation ou à l'achat du terrain pour ceux des planteurs ayant des ambitions consistantes et les moyens conséquents.

Pour les cacaoculteurs de l'arrondissement de Sangmélina, l'accès à la terre pour la culture du cacao repose sur la superficie du terrain familial disponible et proportionnel au nombre de fils ou de filles disposés à travailler la terre.<sup>14</sup> Ces derniers menèrent donc leur activité agricole sur leur terre. D'autres tiennent un héritage d'un parent, dans la contrée qui, sans postérité confient celui-ci à un fils qui a pris soin de ce dernier. Cependant, pour certains

---

<sup>13</sup> F. T. Owona Omgba, "La production du cacao dans l'évolution socio-économique de l'Océan. Cas de l'arrondissement de Mvengue de 1960 à 1995", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004,

<sup>14</sup> Alfred Bengono, 70 ans, Planteur de cacao, Bikobo Essaman, Bikobo-Essaman, le 22 mai 2023.

planteurs, ils ont payé le terrain auprès de certaines familles pour mener leurs activités, Oyan Abessolo dispose d'une cacaoyère par cession du propriétaire.<sup>15</sup>

#### **4. Accompagnement du gouvernement à travers la distribution gratuite des fongicides et le paiement des primes aux planteurs**

Pour faciliter le traitement et l'entretien des cacaoyères, le gouvernement avait intensifié les programmes tels qu'ils étaient appliqués par l'administration coloniale. L'accompagnement du gouvernement au cours de cette première période se déroulait à plusieurs niveaux : la disponibilité des moniteurs agricoles, le passage des équipes d'arrosage des cacaoyères, la distribution des produits phytosanitaires.<sup>16</sup>

Les moniteurs agricoles offraient une première satisfaction qu'ils étaient des fils du terroir qui s'exprimaient bien en Bulu, la langue locale. Leur déploiement dans les différents secteurs visait à rendre accessibles les connaissances dont avaient besoin les planteurs. Ceci donna l'occasion à ces cacaoculteurs d'avoir à leur disposition un spécialiste qui leur explique bien le travail du cacao pour en obtenir le plus grand rendement possible. A cet effet, Oyan Abessolo explique qu'en :

Travaillant pour le compte du FONADER travaillant pour la régénération cacaoyère, je fus moniteur agricole entre 1979 et 1982 dans la zone comprenant 09 villages parmi lesquels ceux situés en bordure de la route : Evelessi I, Evelessi II, Moneko'o I, Moneko'o II, Bikobo-Essaman, Essabikoula, Akomessing, Eminevom, Avebe-Esse; deux hameaux situés dans la brousse Bilik I et II. Mon travail consistait à initier les planteurs aux techniques de base de tenu d'une cacaoyère de la pépinière à la cueillette, explique-t-il. Il s'agissait dès le départ de leur définir le choix de la terre à choisir pour remplir les sachets qui leur étaient fournis gratuitement par la SODECAO au même titre que les semences, fèves triées de cacao sélectionné. Les explications allaient jusqu'à la disposition des sachets remplis dans le hangar aménagé à cet effet et selon sa capacité adaptée aux besoins. Nous consacrons beaucoup plus de temps auprès des cacaoculteurs qui avaient la passion du métier et au regard des progrès observés dans l'application. S'agissant de l'entretien de la cacaoyère, il fallait expliquer les techniques de défrichage, la taille sanitaire, le calendrier de traitement phytosanitaire ainsi que le type de produit à utiliser selon la période. Cette activité que je menai dans cette zone fut la même dans tout le département du Dja et Lobo que couvrait le FONADER. Au terme de mon séjour, les résultats furent satisfaisants, car la production augmenta, les planteurs furent plus aptes à tenir leurs champs. L'ultime difficulté qui se posait était l'écoulement de la production, le transport vers le point de ventre du cacao, Nseñ angat.<sup>17</sup>

S'agissant des techniciens chargés de traiter les champs, ils étaient présents dans les cacaoyères pendant la saison sèche, lorsque les plantations sont défrichées. Ils passaient dans les cacaoyères avec les atomiseurs qui répandaient une épaisse fumée blanche, parcourant ainsi des distances importantes passant d'une cacaoyère à une autre. Parfois, ils passaient

<sup>15</sup> David Ovo Bela, est un fils, que la mère avait laissé dans son village natal, Essabikoula. Ce dernier bénéficiant de la faveur coutumière eut le privilège de créer une cacaoyère sur la portion de terre réservée à sa mère. Mais après des années de séjour, il résolut de retourner rejoindre sa mère dans son lieu de mariage. Sans enfant, il a dû vendre cette cacaoyère.

<sup>16</sup>Oyan Abessolo, 75 ans, Technicien Agricole retraité, Planteur, Asso'osseng, le 28 mai 2023.

<sup>17</sup> *Idem.*

lorsque les chenilles apparaissaient comme une épidémie ravageant les jeunes feuilles de cacaoyers et compromettant la bonne production.<sup>18</sup>

La distribution des produits phytosanitaires n'était pas une activité isolée. Les planteurs de cacao du département du Dja et Lobo bénéficiaient toujours de cet appui en produits de lutte contre les insectes nocifs à la vie du cacaoyer et des cabosses. Mais leur distribution était encadrée et assurée par les sociétés coopératives qui existaient à cette époque. Les modalités de distribution portaient essentiellement sur l'étendue de la cacaoyère.<sup>19</sup> Le nombre de produits ou la quantité à remettre à chaque planteur était proportionnelle à la superficie de la cacaoyère.

#### **a- Attribution de la prime allouée aux producteurs**

Dans le fonctionnement des coopératives agricoles, la gestion de l'épargne constituait un volet important qui influençait la vie de l'activité cacaoyère dans le département du Dja et Lobo. La gestion en question portait sur la prime de la qualité supérieure et de la ristourne à redistribuer aux planteurs selon leurs performances réalisées au cours de la saison cacaoyère.<sup>20</sup>

La prime qui fut instituée le 27 novembre 1953, était attribuée à tout planteur ayant vendu un cacao de qualité supérieure. Les producteurs furent dotés, chacun d'une carte de planteur. Celle-ci fut l'instrument justifiant la profession, le statut de planteur de cacao possédant une plantation avec un minimum de 500 cacaoyers. Le paiement de la prime fut subordonné à la production d'un bulletin de qualité.<sup>21</sup> À travers un fonds spécial approvisionné par le FIDES, le 28 mai 1953, on attribua par le biais du SEMAC<sup>22</sup>, une prime de 6 à 8 F CFA aux planteurs pour la qualité du cacao dit « cacao supérieur ».<sup>23</sup> A ce propos, M.P. Ekoman nous renseigne que : “ On attribuait une prime de 6 à 8 francs par kilogramme : “ On attribuait une prime de 6 à 8 francs par kilogramme pour la qualité de « cacao supérieur “reconnu comme telle sur les marchés contrôlés. Cette prime était versée par le SEMAC<sup>24</sup>”.

<sup>18</sup>Yves Zambo, 49 ans, Cacaoculteur, Nkoleteto, entretien du 28 juin 2023.

<sup>19</sup>Benjamin Ella Ella, 67 ans, Cacaoculteur, Chef de village, Essabikoula, entretien du 28 juin 2023.

<sup>20</sup>Ebalé, “*Les coopératives agricoles ...*”, p. 179.

<sup>21</sup>ANY, JOC, Arrêté n° 760 instituant diverses mesures en vue de l'amélioration de la qualité du cacao, 27 novembre 1952.

<sup>22</sup>SEMAC : Secteur Expérimental de Modernisation des Cacaoyères.

<sup>23</sup>ANY, 2AC9870, cacao, 1953.

<sup>24</sup>M.P. Ekoman, “*Les premiers cultivateurs de cacao et le monde paysan de la région de Djoum*”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984, cité par D. A. Ebalé, “*Les coopératives agricoles...*”, p. 179.

Au sein des coopératives, il fut décidé de constituer une caisse de réserve pour supporter les difficultés financières, momentanées ou pas, et y allouer un minimum de 20% des recettes annuelles. Les sommes ainsi collectées furent déposées dans un compte bloqué dans un établissement de crédit agréé par le service contrôle.<sup>25</sup>

En effet, en 1959, dans les centres de groupage, les coopératives perçurent pour le cacao supérieur livré, une prime à la qualité de 20 frs par kilogramme. Alors, il fut institué des Groupements Agricoles (GA). On retrouvait dans ces groupements, un minimum de 50 planteurs. Les groupements permirent aux vérificateurs de contrôler facilement le cacao des planteurs. À titre d'exemple, 101 Groupements Agricoles furent approuvés dans le Dja et Lobo.

À la fin de la campagne cacaoyère, une prime de qualité non négligeable était distribuée aux planteurs sur leur cacao de G I et G II. Cette prime était payée, généralement au moment où le planteur avait besoin de la ressource financière. Le taux de cette prime fut arrêté à 5 FCFA/kg de Grades 1 et 2. En 1975, cette prime s'élevait, en zone SOCOODER (Société Coopérative de Développement Rural) à 10.5 FCFA et 13 FCFA.<sup>26</sup>

#### **b- Ristourne de conjoncture**

Un autre facteur de motivation ou d'encouragement fut mis sur pied pour le bonheur des planteurs : la ristourne de conjoncture. Elle est une réduction à caractère commercial<sup>27</sup> destinée à rémunérer la fidélité d'un acheteur.<sup>28</sup> Elle avait été conçue pour n'être versée qu'aux seuls adhérents de la coopérative.<sup>29</sup> Autrement dit, la coopérative était conçue pour être comme un lieu de rencontre des planteurs de cacao. Sous l'effet d'une contrainte, les adhérents durent effectuer leurs livraisons avec la coopérative. Alors, ils bénéficièrent des ristournes distribuées au prorata des livraisons réalisées tout au long de la saison cacaoyère.

Dès lors, la ristourne apparut comme un instrument de promesse de l'Etat. Autrefois, du temps des pré-coopératives, le montant de la ristourne était du résultat de la campagne. À cet égard, les planteurs d'un centre de groupage percevaient plus ou moins de prime selon que les résultats de vente étaient favorables ou défavorables<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> ANY, JOC, Arrêté n° 261 du 28 mai 1953 rendant exécutoire la délibération n° 225/53 de l'Assemblée Territoriale du Cameroun en date du 16 mai 1953, autorisant un prélèvement sur la caisse de réserve d'environ 20 millions de frs à titre d'avance au compte "prime à la qualité du cacao" 3 juin 1953, p. 829.

<sup>26</sup> ANY, 3AC4093 Décret n° 58/101 du 13 septembre 1958 instituant une prime de qualité pour le cacao de type supérieur, 1958.

<sup>27</sup> A. Nzakou, *Difficultés comptables et fiscales : système comptable OHADA par l'exemple*, Tome 2, 6e Edition, 2006, p. 27.

<sup>28</sup> Il existe trois réductions à caractère commercial à savoir la remise, le rabais et la ristourne.

<sup>29</sup> D. Gentil, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, l'Harmattan, 1984, p. 62.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 63.

Le comité de gestion de la CAISTB, dès 1961, décida de n'octroyer la prime de conjoncture qu'aux planteurs par le biais des coopératives de collecte ou des centres de groupage.<sup>31</sup> Les centres de groupage furent créés par l'ONCPB dans les villages et hiérarchisés. À la suite de la constitution de la commission de paiement, l'ONCPB désignait les secrétaires dans les succursales pour assurer le paiement de la prime de conjoncture.<sup>32</sup>

Au cours de la saison cacaoyère 1977-1978, les primes reçues par les coopératives s'estimèrent à hauteur de 370 millions de F CFA, à raison d'une prime moyenne de 15 F CFA par kilogramme au regard de la majoration inhérente au Hors Standard<sup>157</sup>.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ristournes dans les coopératives de l'ancien département du Ntem de 1973-1979.

**Tableau 2 : Centres de paiement de la prime de conjoncture dans l'actuel arrondissement de Sangmélina (1986-1987)**

Centres Coopératifs	Centres de paiement
Avebe-Esse	Bikobo-Essaman, Njom-Essaman, Moneko'o, Alangane, Eminevom, Minkpwami-Oveng, Ekoumdoum, Akak-Esse, Nkol-Ngbwa, Nse'elang, Nkol-Ngbwa
Avebe-Yekombo	Mbeli'i, Assem-esse, Ndja-Ntom, Mone-Avebe, Mang, Mepho, Ondondo, Mezesse, Kamelon
Meyos-Essabikoula	Akomessing, Evelessi, Alouma, Assok, Atong, Benyougou, Ngom, Ngomeyop, Ngon, Zoebefam, Zouameyong,
Kombé	Nsimalen, Nloup, NkoutII, Ngam, Ngam-Yemveng, Mfouladja, Melen, Mekam, Meka'a, Kondemeyos, Foulassi, Nkoltou'outou, Nkpwang, Zoum-Yemvak
Ngoulemekong	Meyomadjom, Metet, Messak, Akomendibi, Alouma, Mekom I, Mekomo II,

Source : AMADR, Rapport trimestriel 1986-1987.

Au cours de la saison cacaoyère 1977-1978, les primes reçues par les coopératives s'estimèrent à hauteur de 370 millions de F CFA, à raison d'une prime moyenne de 15 F CFA par kilogramme au regard de la majoration inhérente au Hors Standard.<sup>33</sup>

<sup>31</sup> Ebalé, "Les coopératives agricoles...", p. 181.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> AEFSC, Bulletin d'Informations Coopératives, n°17, mars 1977, p. 7.

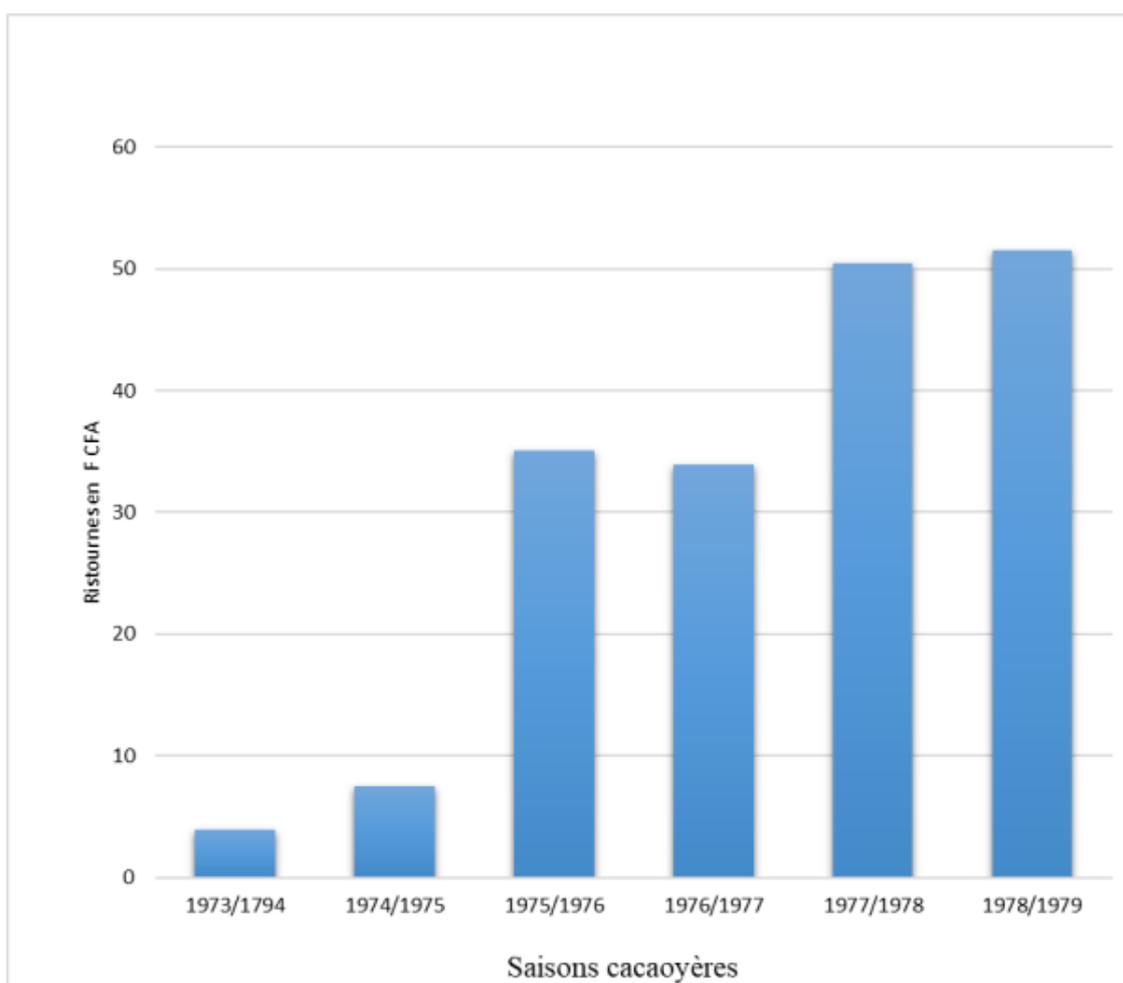
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ristournes dans les coopératives de l'arrondissement de Sangmélima de 1973-1979.

**Tableau 3 : Évolution des ristournes dans les coopératives de l'arrondissement de Sangmélima en millions de F CFA (1973-1979)**

Section Coopérative	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Sangmélima	3.9	7.4	35.1	33.9	50.5	51.5

Source : AEFSC, Bulletin d'Informations Coopératives, n°16, septembre 1976, p. 6.

**Graphique 2 : Évolution des ristournes dans l'arrondissement de Sangmélima 1973/1974 à 1978/1979**



Source : Graphique réalisé sur la base des données du tableau n° 3.

À l'analyse, nous constatons qu'au cours des 6 saisons cacaoyères qui couvrent les années 1973 à 1979, il y a un accroissement des ristournes. Cet accroissement s'opère à 2 niveaux. Pour les saisons 1973 et 1975, l'évolution est faible même si à la deuxième année les

ristournes doublèrent totalement. En 1976, les ristournes furent multipliées par 10. Ce qui démontre que les premiers résultats de la SODECAO commencèrent à être visibles à travers l'augmentation de la production. Faut-il le rappeler, la ristourne est étroitement liée au volume de production ou aux quantités effectivement vendues. Cette évolution fulgurante justifie la bonne santé de l'activité cacaoyère où les planteurs trouvent toute la satisfaction attendue à leur travail. Dans un autre sens ces performances se justifient par la création en 1973, sous l'égide des Nations Unies, de l'Organisation Internationale du Cacao et du Café (OICC).<sup>34</sup>

## **II. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE ET STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 1960-1994**

Le développement de la cacaoculture connut un essor certain avec l'avènement des comices agro-pastoraux dont la toute première édition eut lieu à Buéa en 1973. Ce programme était un stimulus pour les agriculteurs à plus d'ardeur au travail, mais également une occasion d'intéresser les citoyens, les hommes d'affaires et les bailleurs de fonds et les agricultures.<sup>35</sup> Aux côtés des plans quinquennaux de développement, les comices permirent d'asseoir un plan de création des structures d'encadrement des cacaoculteurs susceptibles de booster la production tant en quantité qu'en qualité. Les structures en question visaient le renforcement des initiatives prises dès l'indépendance pour doter le pays des instruments capables de soutenir le développement du pays. C'est ainsi que furent créés la SODECAO et l'ONCPB.

### **1. SODECAO faces aux nouveaux acteurs de la cacaoculture**

La Société de Développement du Cacao (SODECAO) est un Établissement Public Administratif (ÉPA) à vocation agricole dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière ayant pour siège à Yaoundé. Elle est créée par décret présidentiel n°74/83 du 02 février 1974, réorganisée par le décret 80/080 du 10 mars 1980 et modifiée par le décret n°84/074 du 19 mars 1984.<sup>36</sup>

#### **a- Contexte de la création de la SODECAO**

Les résultats produits par l'action des sociétés coopératives n'étaient pas reluisants, à cause du vieillissement des plantations et des planteurs. La régénération et la rénovation cacaoyère n'ont pas été respectées ; la lutte phytosanitaire n'a pas suscité l'adhésion massive

<sup>34</sup> ICCO, Rapport annuel 2006/6007, p. 1.

<sup>35</sup> C. Ngah Fongang, "Comices agro-pastoraux de Buéa 1973 à Ebolowa 2010", <https://www.google.com/am/s/rajadcameroun.wordpress-com>, consulté le samedi 14 novembre 2020.

<sup>36</sup> Archives SODECAO. Tract pour communication de masse.

escomptée des planteurs. Par conséquent, l'éradication des divers fléaux du cacao n'a pas réussi.<sup>37</sup> Jusqu'au moment de la création de cette société à capitaux publics, le système de traitement des plantations était basé sur le modèle français qui n'avait pas véritablement évolué. Une illustration est évidente à l'existence permanente de trois grades du cacao, le Hors Standard ou déchet, étant toujours visible dans les récoltes malgré les programmes d'entretien en cours et les plans de développement économiques et social dont le deuxième était tourné vers l'amélioration de l'agriculture.

Au cours de la période 1971 à 1974, le gouvernement camerounais avait sollicité et obtenu auprès de la Société d'Étude pour le Développement Économique et Social (SEDES), et ce en liaison avec les services compétents nationaux, la réalisation d'une étude qui avait un double objectif à savoir atteindre une production de 150 000 tonnes à la fin du III<sup>e</sup> plan de développement quinquennal et garantir le renouvellement de la cacaoyère camerounaise. Cette étude avait présenté, en guise de résultat, un programme comportant 350 000 hectares de nouvelles plantations, le renforcement du service de vulgarisation et la remise en l'état d'environ 950 kilomètres de pistes rurales desservant la zone concernée.<sup>38</sup>

Le programme ainsi arrêté s'élevait à la somme de 6 284 884 000 F CFA et fut financé sur fonds propres à la somme de 2 871 193 000 F CFA et le reste, 3 412 807 000 F CFA, représentant des prêts de la Banque Mondiale (BM) et autres partenaires multilatéraux.<sup>39</sup> Pour garantir la nationalisation de la gestion de ce programme, qui devait assurer le développement de la cacaoculture, il fut créé par décret présidentiel le 02 février 1974, la SODECAO.

#### **b- Missions de la SODECAO**

Placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la SODECAO a pour mission principale, de promouvoir la production du cacao et plus généralement de la zone cacaoyère à travers la mise en œuvre de la stratégie de redressement et de développement de l'économie cacaoyère nationale.<sup>40</sup> Elle est chargée de mettre en œuvre, en 6 ans, un premier projet de développement de la cacaoyère à caractère expérimental intéressant sur une superficie de 80 000 hectares.<sup>41</sup>

Elle assure également :

<sup>37</sup> M. Ngath, "Production et commercialisation du cacao dans le Mbam et Kim : le cas de l'arrondissement de Mbangassina 1974 – 2007", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p. 49.

<sup>38</sup> C. Signie, "Sociétés de développement et promotion du monde rural au Cameroun : le cas de la SODECAO de 1974 à 2003", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p. 204.

<sup>39</sup> Ngathe, " Production et commercialisation du cacao...", pp. 21-22.

<sup>40</sup> Archives SODECAO

<sup>41</sup> *Encyclopédie de la république Unie du Cameroun*, T3, Douala, les nouvelles éditions Africaines, 1981, p. 59.

- l'appui technique aux cacaoculteurs, leur formation et structuration, ainsi que leur approvisionnement en facteurs de production ;
- la production et la mise à disposition du matériel végétal performant (semence de base) ;
- la protection du verger cacaoyer ;
- les actions de création d'organisation et de contrôle d'organismes coopératifs ou pré coopératifs ;
- l'animation des planteurs en vue de l'amélioration de la qualité des produits ; - l'appui conseil sur toutes autres cultures en association avec le cacaoyer ;
- l'aménagement des espaces agricoles et l'ouverture des voies de desserte.<sup>42</sup>

Ces objectifs visaient à transmettre aux planteurs des techniques correctes de production, de lutte phytosanitaire et de conditionnement du cacao. Par ailleurs, la SODECAO s'occupe du contrôle du programme de réparation et d'entretien des voies d'accès nécessaires à l'acheminement du matériel agricole et de l'évacuation des produits ; la création et l'entretien des pépinières, les essais expérimentaux dans les centres spécialisés.<sup>43</sup>

Dans la perspective de l'accroissement durable de la production d'un cacao de niche, la restructuration du label Cameroun et le développement économique, la SODECAO s'est fortement impliquée dans l'élaboration d'un programme stratégique quinquennal assorti de projets majeurs tels que :

- la production du matériel végétal performant ;
- la protection du verger cacaoyer ;
- la réhabilitation des pistes de collectes ;
- la création des plantations d'expérimentation et de démonstration ;
- l'aménagement des espaces agricoles ;
- la promotion de la transformation et de la consommation locale du cacao ;
- le renforcement sur le terrain des capacités des producteurs ;
- l'appui à la commercialisation ;
- la création et la réhabilitation des champs semenciers ;
- la mise au point de techniques de fertilisations biologiques adaptées aux besoins des producteurs.<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> SODECAO, *Etudes d'opportunités*, Paris, SEDES, 1980, p. 8.

<sup>43</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère...*, p. 236.

<sup>44</sup> Archives SODECAO.

L'atteinte des objectifs a nécessité le déploiement de la SODECAO dans le département. Par conséquent, pour être proche des planteurs dans les principaux bassins de production, il fut décidé de la fragmentation du département en sous-secteurs selon la répartition suivante : Dja et Lobo I, Dja et Lobo II, Dja et Lobo III, Avebe-Esse, Ngoulemekong.<sup>45</sup>

### c- Réalisations de la SODECAO dans le département dans l'arrondissement de Sangmélina

Le programme qui crée la SODECAO lui définit des actions à réaliser pour accroître le tonnage du cacao produit au Cameroun. Les réalisations de cette structure rentrent dans le cadre de l'atteinte de ses objectifs dans l'intervalle couvrant la date de création à l'année 2020. Les réalisations se présentent ainsi qu'il suit selon les domaines ciblés.

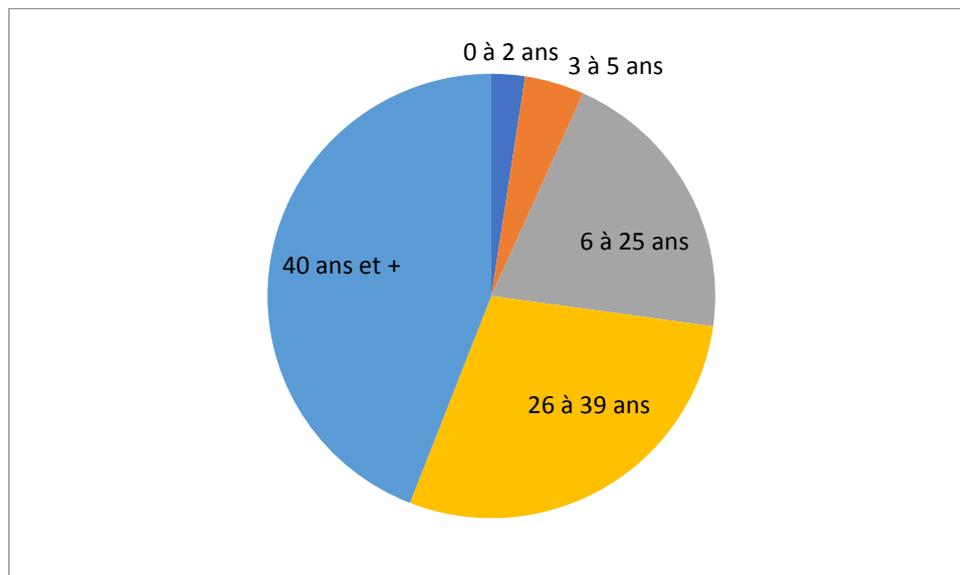
**Tableau 4 : Évolution du nombre de planteurs de cacaoyers répertoriés dans le Sous-secteur Sangmélina 1983-1984.**

Sous-Secteurs	Superficie (sic) cacaoyère (Hectares)						Nbre de Planteurs
	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 25 ans	26 à 39 ans	40 ans et +	Total	
Dja et Lobo I	205	365	1733	2436	3735	8474	<b>3742</b>
Dja et Lobo II	124	481	2379	2097	3078	8159	<b>3913</b>
Dja et Lobo III	170	248	1374	1858	2657	6307	<b>2827</b>
Nkoulemekong	285	287	987	1597	2226	5382	<b>2367</b>
Avebe-Yekombo	139	270	1977	2149	2346	6881	<b>2432</b>
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>1651</b>	<b>8450</b>	<b>10137</b>	<b>14042</b>	<b>35203</b>	<b>15281</b>

Source : SODECAO, Direction des Opérations Agricoles, Rapport annuel 1986/1987, p. 26.

<sup>45</sup> Zame Emmanuel, 75 ans, Planteur, Bikobo-Essaman, entretien du 12 avril 2024.

**Diagramme 1 : Évolution du nombre de planteurs de cacaoyers répertoriés dans le Sous-secteur Sangmélina 1983-1984.**



Source : Diagramme réalisé par Jean Pierre Bidjang à partir des données du tableau n° 4.

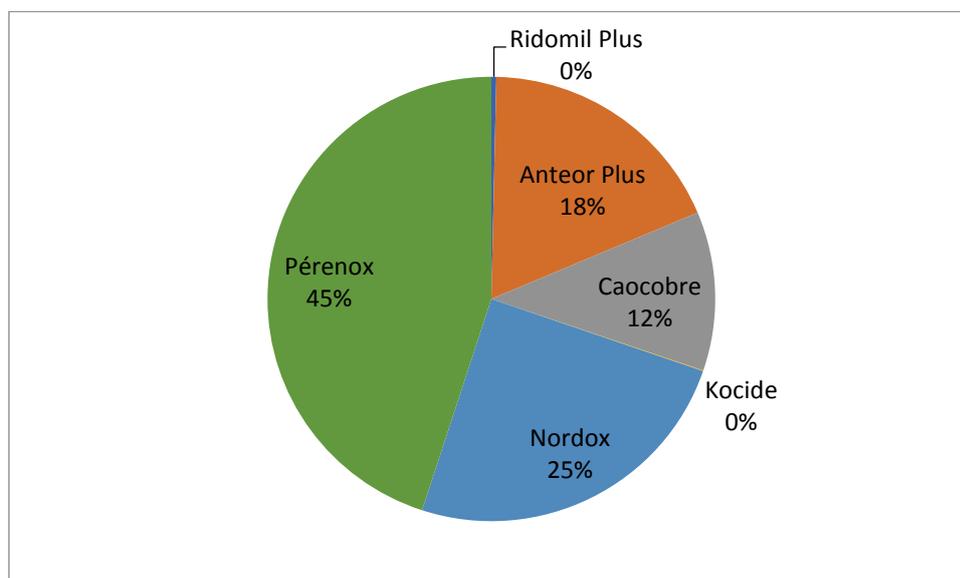
Ce tableau décrit l'ampleur des activités de multiplication de nouvelles plantations qui implique l'accroissement de nouveaux planteurs dans la zone du Dja et Lobo et plus particulièrement dans le Sous-secteur de l'arrondissement de Sangmélina. Les sous-secteurs sus mentionnés sont ceux qui sont rattachés à notre zone d'étude. Ainsi, la régénération était un volet important pour accroître la production cacaoyère. On dénombre ainsi 923 hectares de cacaoyers de moins de deux ans. Les 35203 hectares de cacaoyers étaient tenus par environ 15281 planteurs, pour améliorer leur production bénéficiait du soutien de la SODECAO à travers les produits pour lutter contre la pourriture brune.

**Tableau 5 : Récapitulatif des fongicides distribués campagne 1989-1990 (Secteur Ntem)**

Produits	Ridomil Plus	Anteor Plus	Caocobre	Kocide	Nordox	Pérenox	Totaux
Ntem	3965	204524	129322	561	276641	502967	<b>1117980</b>
Dja et Lobo	598222	30252	36743	614802	214675	269192	<b>1763886</b>
Océna	709	213073	107447	450	142590	0	<b>464269</b>
<b>Totaux</b>	<b>602896</b>	<b>447849</b>	<b>273512</b>	<b>615813</b>	<b>633906</b>	<b>772159</b>	<b>3346135</b>

Source : SODECAO, rapport de campagne 1989/1990, Juin 1990, p. 29.

**Diagramme 2: Récapitulatif des fongicides distribués campagne 1989-1990 (Secteur Ntem)**



Source : diagramme réalisé par Jean Pierre Bidjang à partir des données du tableau n° 5.

La mise à disposition gratuite de ces fongicides a contribué à galvaniser les cacaoculteurs qui, dans le secteur du Dja et Lobo en particulier, ont pu obtenir près de la moitié des fongicides distribués au cours de cette saison cacaoyère. Les planteurs du Dja et Lobo ont ainsi eu plus de produits Ridomil plus et Kocide que les secteurs voisins.

Ces réalisations de la SODECOA eurent lieu alors que la crise économique sévissait déjà. Jusqu'à cette date, l'État jouait encore pleinement son rôle à travers les différentes structures qui avaient été créées pour augmenter le rendement des plantations des petits producteurs.

## 2- L'action de L'ONCPB

La création de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) en 1976<sup>46</sup> était un mécanisme pour remplacer la Caisse de stabilisation des prix du cacao (STABEX). Cette structure fut elle-même créée quelques années avant l'indépendance pour assurer deux principaux objectifs à savoir : la régularisation du prix d'achat du cacao au producteur et la recherche et l'application des mesures propres à améliorer la qualité, développer la production et faciliter l'écoulement du cacao sur les marchés extérieurs.<sup>47</sup>

En effet, la mise en place de la caisse fut laborieuse en raison des divergences avec l'administration. Les producteurs groupés au sein des coopératives et les exportateurs

<sup>46</sup> Loi n°76/20 do 09/ 09/1976 portant création de l'Office national de commercialisation des produits de base. Mais cette société a effectivement démarré ses activités en 1978.

<sup>47</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère...*, pp. 249-250.

s'accordèrent sur les points fondamentaux tels que : l'alimentation de la caisse, la fixation du cours de soutien et le versement de la prime de soutien au planteur. Cependant, pour faire face à la chute continue des cours, on assiste à l'institution par Décision n° 1422 du 29 février 1956 une prime de 5 frs/kg de cacao commercialisé, payable sur les disponibilités du compte hors budget "Soutien Cacao".<sup>48</sup>

Après 30 ans d'activités, le STABEX fut remplacé par une structure nationale dans le but de poursuivre le plan de redressement de l'économie du Cameroun. Dans le prolongement des missions assignées par l'ancienne organisation en charge de la commercialisation du cacao, l'ONCPB se donna les missions suivantes : garantir le conditionnement du cacao sur le marché local ; assurer l'écoulement sur le marché national sur le marché international. Pour renflouer ses caisses, la nouvelle structure mit sur pied un système de prélèvement de ses fonds sur les quantités exportées, des droits divers destinés à garantir le prix d'achat auprès des cacaoculteurs, mais également pour assurer ses frais de fonctionnement.<sup>49</sup>

Pendant la saison cacaoyère, les agents de l'ONCPB étaient assistés du représentant du sous-préfet et du chef du village dans lequel se déroulait le marché. Lors des marchés périodiques, les planteurs présentaient leur cacao devant une commission administrative qui, selon l'autorité locale, était composée de la manière suivante : le président du marché (représentant du sous-préfet), le chef de poste agricole et le vérificateur de la caisse de stabilisation. Cette commission avait pour rôle d'évaluer le tonnage et lancer un appel d'offres aux acheteurs présents sur le marché. Selon ce procédé, le cacao mis en vente revenait à l'acheteur qui offrait le prix le plus élevé.<sup>50</sup>

Le gouvernement, par le biais du ministère en charge du commerce, intervenait dans l'économie cacaoyère à travers la fixation du prix du kilogramme de cacao en début de saison. C'est au cours de cette activité que la définition du prix du cacao intervenait. Le cacao fut alors classé en grade ainsi qu'il suit : Grade I, Grade II, Hors Standard. Cette classification donnait un prix élevé au cacao de premier grade que l'on appelait également Cacao supérieur. Le hors standard était généralement les résidus dont le prix était dérisoire. Le tableau suivant présente l'évolution du prix unitaire du cacao pratiqué au Cameroun de 1966-1967 à 1993-1994.<sup>51</sup>

---

<sup>48</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère...*, p. 250.

<sup>49</sup> Pince Janin., *L'avenir des planteurs Camerounais, résister ou se soumettre au marché ?* Paris, Karthala, 1985, pp. 20-22.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Assoumou, *L'économie cacaoyère ...*, p. 246.

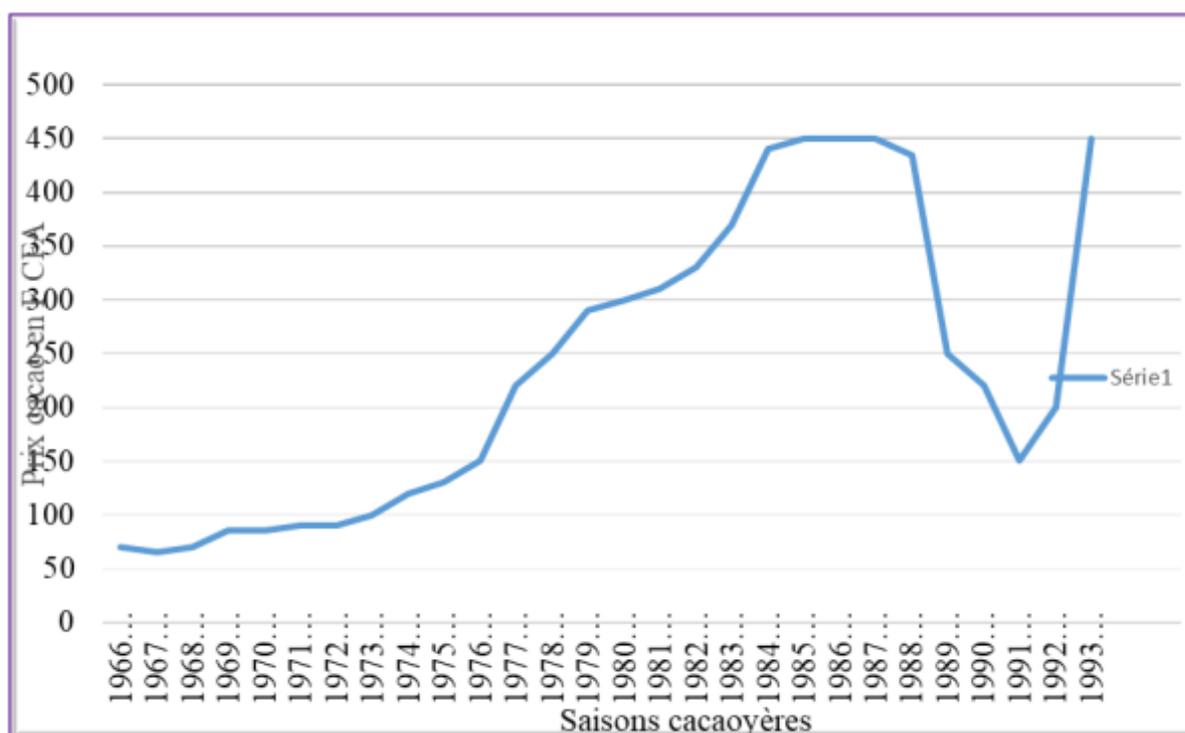
Ci-après, un aperçu de la situation du prix du cacao aux planteurs, sur toute l'étendue du territoire, campagnes cacaoyères allant de 1966-1967 jusqu'à 1993-1994.

**Tableau 6 : Évolution du prix unitaire du cacao pratiqué au Cameroun de 1966 à 1994.**

Saisons cacaoyères	Prix	Saisons cacaoyères	Prix	Saisons cacaoyères	Prix
1966-1967	70	1976-1977	150	1986-1987	450
1967-1968	65	1977-1978	220	1987-1988	450
1968-1969	70	1978-1979	250	1988-1989	435
1969-1970	85	1979-1980	290	1989-1990	250
1970-1971	85	1980-1981	300	1990-1991	220
1971-1972	90	1981-1982	310	1991-1992	200
1972-1973	90	1982-1983	330	1992-1993	150
1973-1974	100	1983-1984	370	1993-1994	200
1974-1975	120	1984-1985	440		
1975-1976	130	1985-1986	450		

Source : Archives Ministère du Commerce.

**Graphique 3 : Tendances du prix du kilogramme de cacao au Cameroun 1966-1994**



Source : Graphique réalisé par Jean Pierre Bidjang à partir des données du tableau n° 6.

À partir des données présentées sur le tableau n°6 ci-dessus et le graphe qui l'illustre, on observe que vers la fin du Ve plan quinquennal de développement, le prix du cacao avait augmenté considérablement. Cette évolution du prix du cacao ne traduit pas fidèlement la santé de l'économie des matières premières sur le marché international. En effet, le prix pratiqué au Cameroun a subi les influences du marché mondial du cacao. À ce titre, l'on constate son évolution constante de 1977 jusqu'en 1991. Cela se justifie par l'existence de l'ONCPB qui avait pour rôle de protéger les planteurs des fluctuations du prix sur le marché international d'une part et la SODECAO qui garantissait l'amélioration de la qualité et de la quantité du cacao produit d'autre part. Ce faisant, sous le STABEX, la politique du prix ne fut pas favorable aux planteurs. Ainsi pendant 08 ans, à partir de la saison cacaoyère 1966/1967 jusqu'à la saison 1973/1974, ce prix était globalement inférieur au prix moyen<sup>176</sup> pratiqué au cours de la saison 1965/1966. En effet, le prix moyen du cacao au cours de cette période était de 81 875 F CFA.

Par contre, la création des sociétés de capitaux publics, la SODECAO et l'ONCPB montre toute l'efficacité de ces structures dont la mission était de traduire dans les faits la volonté du gouvernement de faire de la cacaoculture, un levier du développement de l'économie camerounaise en général un produit qui améliore les conditions de vie des planteurs de cacao de l'arrondissement de Sangmélina. Le prix annuel moyen sur la période 1974/1975 jusqu'à 1993/1994 est de 285 75 FCFA le kg de cacao. Ce qui correspond à la période des bonnes affaires. C'est à cette époque que les planteurs de cacao ont pu réaliser les meilleurs projets sans difficulté. Félix Ondoua Ze nous déclare à cet effet que : avant la crise, je produisais plus de deux tonnes et du produit de mes ventes de cacao, je menais une vie décente au village sans envier mes frères qui travaillent. J'ai pu financer la scolarité de mes enfants sans difficulté aucune, prouesse que j'attribue au cacao.<sup>52</sup>

#### **d- POLITIQUE AGRICOLE DE LA CACAOCULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO DE 1994 JUSQU'À 2020**

L'étude de l'économie agricole en générale et l'économie cacaoyère en particulier connut une évolution importante avec le changement de structure qui a vu la création en 1991 de l'ONCC en lieu et place de l'ONCPB. Ce fut également l'année au cours de laquelle les planteurs vendirent pour la dernière fois, leur cacao à 450 F CFA. Par ailleurs le VIe plan quinquennal de développement économique qui était arrivé à son terme cette année, était le dernier de ce programme qui avait été mis sur pied pour réaliser la volonté de développement

<sup>52</sup> Félix Ondoua Ze, 71 ans, Cacaoculteur, Moneko'o, 03 avril 2024.

du pays tel que l'avait pensé Ahidjo<sup>53</sup>. L'accession à la magistrature suprême du président Paul Biya<sup>54</sup> eut lieu alors que sur le marché mondial, les cours des matières premières connaissaient une baisse ; le dollar, monnaie d'échange, était en baisse et donc la perspective d'une crise économique mondiale, voire nationale était inévitable. Le Président Biya continua avec les plans de développement économiques qui furent confrontés aux dures réalités imposées de la crise économique. La structure des prix du cacao quoique satisfaisante, cachait pourtant une réalité qui ne tarda pas à se faire ressentir sur l'économie cacaoyère. Cette partie décrit les réformes opérées par le gouvernement pour sauver la cacaoculture et lui permettre de jouer son rôle de poumon économique du pays. Le présent exposé s'articule donc au tour de la redéfinition de la nouvelle politique agricole.

### 1. Réformes pour sortir de la crise économique

Lors des assises de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun qui s'est tenue les 29-30 novembre 1990, le Ministre de l'agriculture, John Niba Ngu, dans son discours inaugural présentait les objectifs que se fixait le gouvernement dans la nouvelle politique agricole. Il déclina le quatrième objectif ainsi :

... notre légitime ambition est de promouvoir la transformation locale des produits agricoles, afin de tirer le meilleur profit de la valeur ajoutée qui en résulterait et de bénéficier d'autres opportunités d'exportation. Il a donc été jugé nécessaire d'étudier et de mettre en œuvre un programme de développement technologique pour la transformation des produits agricoles destinés tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation.<sup>55</sup>

Cette volonté du gouvernement de commencer à transformer les produits agricoles en général et le cacao en particulier donnait une idée de ce que l'avenir allait être. Face à ses invités de marque, le Cameroun exprimait le désir de procéder à un changement en termes d'exploitation de ses ressources agricoles. Pour préconiser une tentative de sortie de crise, l'ultime recours fut le désengagement de l'État dans l'accompagnement des cultivateurs depuis l'indépendance et la mise sur pied d'un cadre juridique qui détermine les conditions d'expression des différents intervenants dans la chaîne habituelle de la cacaoculture.<sup>56</sup>

Au niveau la coopération internationale, dans le cadre du partenariat entre l'Union Européenne et les pays ACP, un autre train de mesures fut favorable à la politique de libéralisation de l'économie eu égard à l'évolution des organismes internationaux.

---

<sup>53</sup> Ahmadou Ahidjo, pour rappel était Premier Ministre de 1958 à 1960, puis Président de la République du Cameroun de 1960 à 1982.

<sup>54</sup> P. Biya, Président de la République du Cameroun depuis le 06 novembre 1982.

<sup>55</sup> J. Niba Ngu, Ministre de l'Agriculture, allocution de l'ouverture de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun 29-30 novembre 1990, Novembre 1990.

<sup>56</sup> *Ibid.*

En sa qualité de membre du groupe ACP, en partenariat avec l'UE, les contre-performances des pays du groupe ACP vis-à-vis des facilités à eux offertes par l'UE sous le sceau du GATT n'encourageaient leurs partenaires à les soutenir davantage. En dépit des levées de barrières douanières progressives, les mauvaises performances économiques enregistrées constituèrent l'un des motifs qui encouragèrent l'avènement de l'OMC face au GATT coiffé. Ce d'autant plus que les APE étaient une étape pour faciliter l'intégration des ACP dans le commerce mondial.<sup>57</sup> A. R. Ebalé explique que : "La 4ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001 encourage le lien entre le commerce et le développement dans les pays en développement".<sup>58</sup>

L'ensemble des mesures internationales et les premières initiatives prises par le Cameroun, au lendemain de la table ronde sur la nouvelle politique agricole du 29-30 novembre 1990, à savoir, la mutation de l'ONCPB à l'ONCC, l'Ordonnance n°91/007 du 12 Juin 1991 portant restructuration de la filière cacao et café puis le Décret portant création de l'ONCC aboutirent à la libéralisation de la filière par la Loi n°95/11 du 27 Juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café. Les objectifs de cette loi se déclinèrent en :

- l'organisation, dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières relatives au commerce du cacao et du café, en ce qui concerne les opérations d'achat et d'exportations ;

- la consécration de la libéralisation ;

- favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs des filières cacao et café et de protéger le producteur.<sup>59</sup>

Toutefois, la libéralisation de la filière n'enlève pas à l'Etat tous ses attributs. Dans cet environnement où de nouveaux opérateurs vont aller à la rencontre des planteurs, l'Etat jugea utile :

- d'assurer la défense de qualité des produits par le biais des normes nationales et internationales ;

- contrôler ou faire contrôler la qualité des produits exportés selon les normes ;

- Suivre les statistiques de la production, de la consommation et des exportations des produits.<sup>60</sup>

---

<sup>57</sup> R. Ebalé, *Les Accords de Partenariat Economique entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 38.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Ordonnance n°91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières cacao café.

En clair, nous pouvons dire que ce texte délimite les compétences de l'Etat représenté sur le terrain par le ministère du commerce et l'ONCC. La libéralisation sus évoquée se traduit alors par la substitution de l'État dans les opérations d'achat et d'exportation par des opérateurs agricoles agréés sous le regard de l'ONCC. C'est à l'aide du prix que l'expression de la libéralisation s'exprime.

## 2. Avènement de la libéralisation dans la vente du cacao

Avec la forte dépendance du Cameroun vis-à-vis de l'exportation des matières premières, il a été difficile de stimuler, comme cela avait été envisagé, le décollage économique du pays. Le mobile qui justifie cet état de fait étant la détérioration des termes de l'échange qui n'est pas seulement une forme de blocage, mais également qui constitue une diminution du niveau de vie.<sup>61</sup> L'ONCPB a favorisé un plein épanouissement de l'économie camerounaise. Grâce aux excédents que dégageaient cette structure, le pays a pu se doter des infrastructures de base aptes à faciliter le décollage économique. Sur le plan de la cacaoculture proprement dite, les réserves de l'office permettaient d'encourager la production cacaoyère par le biais des subventions à l'achat des engrais et des produits phytosanitaires et le traçage des pistes de collecte. La crise qui secouait déjà le monde a influencé l'existence de l'office qui connut un changement de structure<sup>187</sup>.<sup>62</sup>

La formation du prix d'achat du cacao est demeurée le volet le plus important du travail attribué aux acteurs principaux. Il est de ce fait fixé chaque année, une fourchette de prix constitué d'un prix maximum et d'un prix minimum.

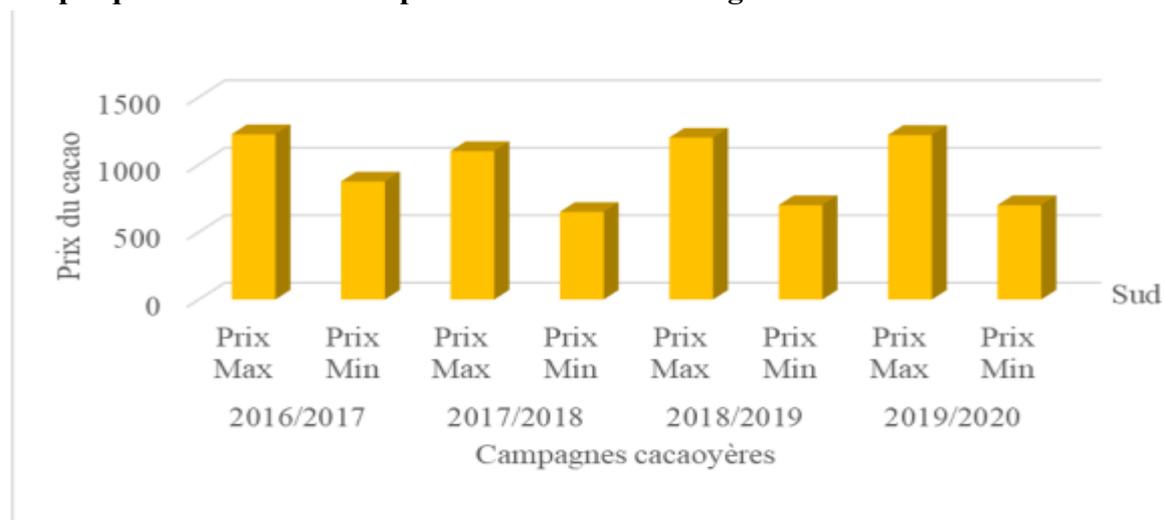
**Tableau 7 : Évolution des prix du cacao dans la région du Sud 2016-2020**

Région	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Prix Max	Prix Min						
<b>Sud</b>	1225	875	1100	650	1200	700	1220	700

Source : Bilan de la Campagne cacaoyère 201/2020, Mai 2021, p. 47.

<sup>61</sup> J.-M. Gankou, L'investissement dans les pays en développement. Le cas du Cameroun, Paris, Ed. Economica, 1985, p. 3.

<sup>62</sup> Un changement de structure est une opération comptable qui porte sur le changement soit du statut (de société anonyme à une société de capitaux) ou de l'augmentation du capital d'une société.

**Graphique 4 : Évolution des prix du cacao dans la région du Sud 2016-2020.**

Source : Graphe réalisé par Jean Pierre Bidjang à partir des données fournies par le Tableau n° 6.

Ces prix sont les bornes de vente du cacao selon la localité et la quantité proposée. Il faut surtout relever que les prix mentionnés ici sont indicatifs parmi ceux pratiqués tout au long de la campagne cacaoyère avec les fluctuations qui s'imposent. Concrètement, avec les acheteurs, avant de descendre sur le terrain rencontrer les producteurs, ils se renseignent sur la valeur du cacao. Cette information est toujours donnée sur un tableau d'affichage soit à l'Agence ONCC de Sangmélina soit auprès des représentations régionales et départementales du ministère du commerce. L'achat du cacao s'effectue au prix courant suivant les indications du tableau suivant pour la campagne cacaoyère 2019-2020.<sup>63</sup>

**Tableau 8 : Volume commercialisé et prix pratiqués des ventes supervisés par les agences ONCC**

Régions	Départ	Localités	OPA	Nbre de T	Vente	Prod/Kg	Max	Min
Sud	Dja et Lobo	Bikobo	SOCOOP	08	-	186742	1150	825
		Evelessi	JENAM	02	-	23400	1150	825
		Akomessing	UGICAM	08	-	371163	1160	825
		Emimvom	COOP CA	01	-	178533	1250	800
		Moneko'o	CCM	01	-	45500	1180	950
		Meyos-Essabikoula	SOCAPAMS	02	-	22000	1130	1025
		Avebe-Yekombo	SOCOPOCE	12	-	115784	1180	700
		Ekoumdoum	COOPCA	13	-	390000	1200	1100
		Ma'an meyin	SOCOOPCAO	12	-	75758	1150	820

Source : Bilan de campagne 2019/2020, ONCC.

<sup>63</sup> Gankou, L'investissement dans les pays..., p. 45.

Ce tableau montre les variations de la production du cacao dans le département du Dja et Lobo, car en effet nous avons l'opportunité de voir les zones à forte production et les zones où cette production est faible. Bien que ces données ne concernent qu'une seule campagne, elles nous donnent une idée de ce qu'est l'activité de production dans l'ensemble du département. Ainsi, parmi les 9 localités répertoriées cette année, seules deux enregistrent un tonnage supérieur à 350 000 kg. À l'inverse, trois localités ne parviennent pas à atteindre 5 000 kg au cours d'une campagne cacaoyère. Ce qui justifie le fait que malgré la volonté des uns, d'autres ne contribuent pas à l'augmentation de la production qui peut permettre un ravitaillement judicieux de ces opérateurs actifs dans la transformation et nourrir ainsi l'économie circulaire. Deux raisons expliquent ce phénomène de l'évolution en dent de scie de la production dans le bassin de production du Dja et Lobo à savoir la disparité des prix qui galvanisent les localités à fort rendement où la production est également élevée contre les localités à faible production et où les planteurs sont incapables d'influencer les acheteurs pour avoir un rendement équitable, d'une part ; et le manque d'organisation des planteurs en coopérative pour fédérer leurs efforts et mener en collectivité leur lutte pour ainsi accroître la qualité de traitement du cacao.<sup>64</sup>

Malgré le climat peu reluisant que présentait l'environnement de la cacaoculture, l'État, frappé par les conséquences d'une chute du prix des produits primaires, était contraint par le conseil des institutions de Breton Wood, de procéder à des aménagements capables de permettre au pays de faire face au vent de la crise économique.

### **3. Diversification des structures de formation**

Dans le cadre de la restructuration de la filière, un accent fut mis sur l'intensification de la formation des planteurs au nouvel esprit qui devait désormais prévaloir dans la cacaoculture appelée à participer au décollage de l'économie camerounaise. Cette politique de diversification s'est effectuée à deux niveaux.

#### **3.1. Renforcement de l'esprit coopératif**

Pour soutenir la solidarité en milieu rural, Paul Biya qui avait conscience des répercussions de la crise économique imminente, écrivait :

Il ne faut pas penser à l'agriculture comme on le ferait d'une facette isolée d'une réalité qui en aurait plusieurs. L'agriculture et la vie agricole sont un tout impliquant un mode de vie, une culture, une philosophie. C'est pourquoi l'attention accordée à l'agriculture ne saurait atteindre sa finalité si elle ne permettait pas un développement et une organisation des communautés villageoises tels que celles-ci puissent jouir d'une relative autonomie et d'une industrialisation minimale<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> Atonkoumou Jean Patrice, 55 ans, Enseignant, Evelessi, entretien du 23 mai 2024.

<sup>65</sup> P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre/ABC, 1987, p. 143

À la faveur des textes (dont le décret n° 95/11 du 27 juillet 1995) et assises (à savoir la table ronde des 29 et 30 novembre 1990), tenues au début des années 1990 œuvrant à une redéfinition de l'exploitation du cacao, que les populations se sont déployées dans les activités nouvelles dont plus précisément la transformation. Ici, nous avons le cadre des coopératives agricoles qui se spécialisent dans l'économie cacaoyère, la SOCOOCAMOBIT. Cette société coopérative compte aujourd'hui plus de 80 membres. L'ensemble des activités de cette structure, au-delà de la diversification de la culture et de l'augmentation de la production, portent sur la transformation. Dans ce contexte, les dirigeants de la coopérative sont en train de nouer des relations de coopération avec des partenaires belges.<sup>66</sup>

### 3.2. Redéfinition du programme d'enseignement de l'Ecole Technique d'Agriculture

Dans le cadre de la relance de la filière cacao, l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) a eu le privilège de voir une nouvelle orientation de son offre de formation avec l'élaboration d'un programme destiné à améliorer l'exploitation du cacao. Ce qui a davantage été rendu possible par le partenariat avec la France pour la production d'une marque de chocolat Kekaa Wongan. L'école a ainsi mis des installations qui rendent pratiques les cours dispensés aux apprenants. La nouvelle orientation des programmes vise alors de nouveaux enseignements sur le cacao. Les tableaux illustrent les grands axes des matières ou disciplines liés au cacao.

#### Photo 1 : Vue de la cacaoyère d'essai de l'ETA à Sangmélina 2020.



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, le 10 mars 2024 à Mone-Avebe (Sangmélina)

<sup>66</sup> Roland-Louis Okomeno, 61 ans, Planteur, Président du Conseil d'Administration de la SOCOOCAMOBIT, Bikobo Essaman, 02 Mai 2024.

Voici l'aperçu d'une cacaoyère d'expérimentation située derrière les locaux de l'ETA au quartier Mone-avebe, en pleine ville.

L'incinérateur des cabosses est un dispositif dont devrait disposer une cacaoyère. Il permet d'isoler les cabosses vidées de leur contenu et dans une moindre mesure, éviter la propagation des maladies et des insectes qui pourraient se développer pendant la décomposition. D'une profondeur moyenne de 3 à 5 m sur 2 et 4 m les côtés, cette fosse permet ainsi de sécher les cabosses qui peuvent faire l'objet d'une utilisation suivant les orientations du propriétaire, car ces cabosses, une fois sèches, peuvent servir soit d'engrais, soit d'aliment pour bétail les rendant ainsi utiles.<sup>67</sup>

### **Photo 2 : Incinérateur des cabosses après l'écabossage**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang le 10 mai 2024 à Moneko'o

Selon notre guide, il est demandé aux apprenants, lors de leurs déploiements sur le terrain, de veiller à ce que les champs qu'ils mettent sur pied soient dotés d'au moins deux incinérateurs, en fonction de la superficie de l'exploitation. Les fèves collectées lors de l'écabossage sont stockées dans un espace aménagé qui est nouveau dans l'environnement de l'activité cacaoyère.<sup>68</sup>

---

<sup>67</sup> G. E. Bieng, 30 ans, Ingénieur de Travaux en agriculture, Formateur à l'ETA, Sangmélina, 10 mars 2024.

<sup>68</sup> *Idem.*

**Photo 3 : Vue de l'Atelier pédagogique de transformation des fèves de cacao de l'ETA**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, le 10 Mars 2024 au siste de l'ETA à Sangmélima.

Cette unité pédagogique de transformation est utilisée non seulement par l'école pour des applications diverses, mais aussi par les opérateurs privés. Tel est le cas de la SOCOOCAMOBIT, propriétaire de la marque de chocolat dénommée CHOCOBIT. Il s'agit d'une usine dotée des installations qui, non seulement assurent la formation des jeunes inscrits dans cette institution, mais aussi elle est ouverte aux partenariats avec des opérateurs privés, en particulier, ceux du département.

En définitive, l'activité cacaoyère a été marquée de 1960 à 2020, par une crise économique qui a officiellement été annoncée par le président Biya le 29 avril 1989. Cette période marque-t-elle une rupture entre les modes de fonctionnement observés de 1960 jusqu'en 1991. Elle est connue comme une période de changements profonds des politiques agricoles pratiquées jusqu'à lors, le redéploiement de nouvelles orientations pour un décollage définitif de ce secteur, en raison des innovations apportées, comparativement au modèle de fonctionnement qui avait cours pendant la période coloniale. À cause des difficultés que les planteurs ont rencontrées, notamment la baisse du prix d'achat, l'abandon de l'État dans l'encadrement des cacaoculteurs, le gouvernement a été contraint de réorganiser tout le secteur, dans la seconde phase qui couvre la période allant de 1994 à 2020, marquant la

continuité de l'économie cacaoyère. Ce qui a alors permis d'envisager la mise en place d'une nouvelle politique agricole basée sur le libéralisme économique, l'intégration de nouveaux acteurs sociaux et la promotion de la transformation locale, telle que formulée à partir des textes relatifs à la réforme de la filière cacao. Cette redéfinition de l'exploitation du cacao a donné naissance à l'économie circulaire.

**CHAPITRE III**  
**FORMES DE COMMERCIALISATION ET CHUTE DE LA**  
**CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA**

Dans le parcours de l'activité économique portant sur l'agriculture et s'agissant particulièrement de la cacaoculture, les années 90 sont connues comme celles les plus difficiles dans ce secteur d'activité. Dans le département du Dja et Lobo en général et l'arrondissement de Sangmélina en particulier tout comme dans le reste des bassins de production du cacao, c'est la période qui est connue comme celle de la rupture. En effet, l'activité cacaoyère camerounaise a traversé une succession des crises dont la plus importante, a abouti à l'arrêt du soutien de l'État à ce secteur et qui a connu un nombre considérable de booms.<sup>1</sup> Parce que la crise économique, qui est à l'origine de la chute de la cacaoculture frappa l'économie du Cameroun et n'épargna aucun secteur, et le cacao, produit d'exportation, n'a pas pu échapper au diktat de la dégringolade des prix telle que décidée par le marché international. Cette chute a eu des conséquences considérables auprès des planteurs qui durent abandonner leurs plantations pour se lancer dans des activités agricoles périphériques. Suivant ce tableau sombre de la cacaoculture au début des années 1990, le présent chapitre ambitionne de décrire au préalable les différentes formes de commercialisation du cacao, ensuite présenter les causes de la chute de l'économie cacaoyère et enfin, analyser les répercussions économiques, sociales et culturelles sur le planteur. Les mesures prises par le gouvernement étant identifiées comme solution pour élaborer un nouveau cadre d'exploitation du cacao dans le cadre de l'économie circulaire.

## **I. FORMES DE COMMERCIALISATION DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA**

La production d'un bien économique stocké à vie est une perte inestimable pour le producteur et pourquoi pas pour l'économie du pays. Ceci étant, le besoin d'écouler le produit sur le marché est d'une importance capitale. Ainsi, la réglementation du cacao et les formes de commercialisation jouent un rôle déterminant dans les changements socio-économiques des populations de l'arrondissement de Sangmélina.

### **1. Réglementation de la commercialisation du cacao**

La vente du cacao se fait selon une réglementation strictement définie par l'Etat. L'administration annonçait les dates d'ouverture de la "traite" généralement en septembre ou en octobre, ainsi que la liste officielle des marchés habilités et des exportateurs-acheteurs agréés.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> I. Michel, S. Carrière et al., "Les cacaoyères agroforestières au Centre et au Sud du Cameroun : diversité et dynamique", in *Agroforesterie et services écosystémiques en zone tropicale*, Versailles, Quæ, 2019, p. 85.

<sup>2</sup> M. J. L. Oyono, "Impact du cacao sur le développement économique du Cameroun", Mémoire de Licence ès sciences économiques, Université de Yaoundé, 1977, p. 36.

Les opérations de pesage et de vérification se déroulaient sous le patronat d'une commission de marché composé des représentants de l'administration, de l'agriculture, de la coopérative et de l'organisme d'encadrement l'ONCPB. On disposait ainsi pour une même campagne, des tonnages précis, commercialisés au niveau de chaque centre coopératif ; dont dépendent trois à quatre villages environs. En fait, malgré la réglementation, tout le cacao n'était pas totalement commercialisé par la voie des coopératives.

Une partie, difficile à estimer était directement écoulee auprès des agents des exportateurs. Ce procédé appelé "coxage", jusqu'à lors permet aux planteurs ayant des besoins financiers urgents d'obtenir rapidement de l'argent au détriment toutefois d'une juste rémunération du produit cédé. Le gouvernement avait assaini les circuits de commercialisation par la lutte contre les pratiques qui exposent le paysan à l'exploitation et à la vente du cacao de mauvaise qualité (mélange des grade1 et grade2 avec le hors standard ; le non fermenté ou mal séché), et qui par conséquent ne garantissaient pas du tout au planteur de jouir pleinement du fruit de son travail, par rapport au prix officiel.<sup>3</sup>

Comme actions d'assainissement de la commercialisation, le livret du planteur ainsi que la sensibilisation faite autour d'elle permettent de lutter efficacement contre le coxage qui relève de la clandestinité. En dehors de cette mesure, un arrêté du Ministère de l'Economie et du plan déterminait les conditions dans lesquelles les organismes devaient assurer la commercialisation du hors standard et notamment son achat.

Par la Société Industrielle des cacaos (SIC-CACAO) pour son ravitaillement. Toutefois, les personnes et sociétés, de même que les organismes concernés devaient respecter le protocole d'achat établi par l'Arrêté. Ils assuraient dans le cadre de la réglementation en vigueur, et sous le contrôle de l'ONCPB, la commercialisation interne de l'ensemble de la production. En 1976 par exemple, le gouvernement avait créé l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB). Il est le successeur de la caisse de stabilisation des prix ; qui avait pour rôle le conditionnement du cacao sur le marché local et de son écoulement sur les marchés internationaux. Cet office prélevait sur les tonnages exportés divers droits destinés à garantir le prix d'achat au producteur d'une part, mais aussi pour assurer ses frais de fonctionnement d'autre part.<sup>4</sup> Les exportateurs devaient adresser à l'office des duplicatas des factures pour apurer l'exécution des contrats. Pour cela, quelques décrets ou lois furent mis sur pied par le gouvernement concernant les structures de commercialisation du cacao depuis l'indépendance. On peut citer entre autres :

---

<sup>3</sup> A. Bopda, et C. Santoir, *Atlas régional du Sud-Cameroun*, Paris, ORSTOM, pp. 33-34.

<sup>4</sup> Ibid.

- la loi n° 76-20 du 9 septembre créant l'Office National de Commercialisation des Produits de Base ;
- le décret n° 68-DF-341 du 16 août 1968 réglementant le conditionnement du cacao ;
- le décret n° 6-DF-341 du 1<sup>er</sup> août 1966 instituant le prix unique d'achat du cacao.<sup>5</sup>

Les présentes mesures prises par le gouvernement avaient permis une bonne organisation de la commercialisation du cacao dans l'arrondissement de Sangmélina de telle sorte que l'environnement social du planteur puisse subir des mutations remarquables. C'est grâce à cette réorganisation du marché cacao que les abus de l'économie de traite étaient évités. Les sociétés de commercialisation dirigées par les Grecs et les Libano-syriens n'assuraient plus le monopole de la commercialisation. Les sociétés anonymes, des établissements kristikos (AEK), le SOCAPA (Société Camerounaise de commercialisation et d'exportation des produits) ; vont désormais faire face aux particuliers camerounais à l'instar de l'Etablissement Marie Angèle<sup>6</sup>.

Aussi, dans l'arrondissement de Sangmélina, l'achat du cacao était fait par des commerçants privés appelés collecteurs travaillant pour le compte d'un ou plusieurs exportateurs soit sur la base d'une relation de confiance, soit sur une base contractuelle ; la qualité du produit est assez importante pour la négociation des prix. L'opération de vérification de la qualité est l'œuvre d'un vérificateur formé. Il est équipé d'un modeste matériel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche :

- une planchette (cut-test)
- un grattoir ou un couteau ;
- un livret d'enregistrement des pesées et de la qualité ;
- une sonde<sup>7</sup>.

Dans la circonscription de Sangmélina l'achat du cacao se fait depuis son introduction jusqu'en 1992, année du retrait de l'Etat de ladite filière de manière suivante :

- le portage et la vente en ville ;
- le marché périodique ;
- le coxage ou système du porte à porte ;
- la coopérative<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Marchés tropicaux et Méditerranéens ; N° 2457 du 11 décembre 1992.

<sup>6</sup> Marie Angèle ici est une femme d'affaires et acheteuse de cacao en quantité industrielle.

<sup>7</sup> Outil qui permet de prélever facilement des échantillons représentatifs et homogènes des matières premières (cacao, céréale, produits céréaliers...)

<sup>8</sup> Organisation autonome, gérée par ses membres et indépendante sur le plan juridique.

## 2. Transport et la commercialisation en ville

La vente du cacao depuis son introduction à Sangmélina avait lieu en ville siège des commerçants grecs, libanais, syriens et intermédiaires.

Cette période est caractérisée par de longs déplacements à pied, souvent la nuit à la faveur du clair de lune. Hommes et femmes chargés de sacs et des paniers de cacao couvraient des distances de l'ordre de 60 à 150 kilomètres. Ces longs déplacements se faisaient forcément par étape.

L'entrée de la ville était marquée par une solide barrière de contrôle où tout le monde sans exception devait automatiquement être inspecté. C'était l'étape de vérification du produit et seulement le cacao de bonne qualité était habilité à entrer dans la ville. Au cas contraire, le cacao était soit condamné aux flammes, soit à se soumettre de nouveau à un séchage de 3 à 4 jours. Ici, les planteurs se sont vus dépossédés de leur produit et furent victimes de l'escroquerie et des agressions après avoir parcouru à pied d'énormes distances. Une fois arrivé au centre commercial, le planteur était reçu par des rabatteurs. Cet accueil des rabatteurs était rythmé par une publicité tapageuse non seulement sur le prix d'achat du cacao mais aussi sur le prix des objets importés<sup>9</sup>.

Ce système a connu ses lettres de noblesse à cause des voies de communication en mauvais état. Elles étaient impraticables en saison de pluie qui coïncide avec la récolte et la vente du produit. Le présent système était draconien à cause des dépenses coûteuses dont il était l'auteur. Le planteur de cacao devait faire recours aux porteurs solides et robustes. Cependant, ce système présentait un unique avantage ; le prix de campagne était contrôlé par les agents de l'administration. L'évolution du monde rural après l'indépendance, va mettre fin à cette pratique, pour instaurer celle des marchés périodiques appelés en bulu, langue locale *Agatte*.<sup>10</sup>

## 3. Marché périodique

Le marché périodique va être dans l'optique d'éviter aux producteurs de longs déplacements et les exactions dont ils étaient victimes. Les pouvoirs publics prirent l'initiative d'établir dans plusieurs localités bien situées, à vocation stratégique tels que les grands carrefours entre différents cantons, des marchés périodiques. Ces marchés se tenaient périodiquement à des dates fixées suivant un calendrier établi par les pouvoirs publics.

<sup>9</sup> Michel, Carrière et al., “*Les cacaoyères agroforestières au Centre et au Sud du Cameroun...*”, p. 85.

<sup>10</sup> *Ibid.*

**Tableau 9 : Extrait du calendrier des marchés coopératifs du GIC Paul, Equipe d'achat n° 1, 1974-1975.**

Jours	Centre dégroupage	Mois de janvier	Mois de février
Lundi	EP Bikobo-Essaman	6-20	3-17
Mardi	Carrefour Nkoleteto	7-21	4-18
Mercredi	Moneko'o III	8-22	5-19
Jeudi	Chefferie Njom	9-16-30	13-27
Vendredi	EP Essabikoula	10-17-31	14-28

Source : Archives du GIC Paul, Sangmélina, 1975.

Ces lieux de regroupement ne servaient pas uniquement à l'achat du cacao. Ils ont joué le rôle de bourg marché où venaient de partout les commerçants ambulants de la ville pour écouler leurs marchandises à l'instar du sel, des pagnes, du savon, du pétrole, des lampes, des machettes et bien d'autres articles. Quant aux paysans, ils vendaient non seulement le cacao mais aussi les denrées alimentaires, le poisson d'eau douce, la viande de brousse...

Ne se limitant pas aux échanges à caractère commercial, les marchés périodiques jouent aussi un rôle social puisqu'ils permettent aux planteurs venant d'horizons divers de se retrouver ensemble le jour du marché. Ils favorisent dans cette optique des relations amicales telles que le témoigne Jacques Ze Nna en ces termes : « les marchés sont des moments de grandes rencontres et de réjouissances populaires accompagnées de tout genre d'excès. Les marchés étaient d'une grande animation et rendaient fou, ensorcelaient, envoutaient les esprits de telle sorte que, quand on s'y rendait, il fallait une force d'esprit pour rentrer chez soi ».<sup>11</sup>

L'aspect fonctionnel de ces marchés s'avère d'une grande importance. Dans les marchés périodiques, il y avait une commission d'achat et de vérification nommé CAV composée d'agent de l'ONCPB ayant pour mission de contrôler la qualité (taux d'humidité et le respect du prix garanti), et des représentants de l'administration à savoir le sous-préfet ainsi que le chef du village qui avaient pour rôle de superviser le bon déroulement du marché.

Le ramassage du produit pour le marché était fait par les collecteurs à bord d'un gros camion. Après cette étape, suivait la phase de vérification de la qualité et le pesage. Ensuite, le vérificateur remettait un petit reçu au planteur. Ce dernier attendait enfin la paie assurée par le caissier. Ce système mettait le paysan à l'abri des spéculations abusives, le prix de campagne étant bien contrôlé. Le cacao commercialisé lui-même était de meilleure qualité parce que

<sup>11</sup> Jacques Ze Nna, 67 ans, planteur, Bikobo-Essaman, le 20 Février 2024.

mieux contrôlé. Le paysan avait l'avantage de maîtriser les dates ou le calendrier des prochains marchés.

#### **4. Coxage et commercialisation par les coopératives**

Le coxage et la commercialisation par les coopératives sont également les moyens de vente qui permettent au planteur d'écouler son cacao à un meilleur marché afin d'en tirer profit. Ces deux formes de commercialisation ont permis à plusieurs planteurs de réaliser pas mal de projets d'infrastructures dans les villages et surtout d'améliorer leurs conditions de vie.

##### **a- Coxage**

Dans ce système un acheteur produit ou clerk-produit opère en brousse, de case en case, la nuit comme de jour. Il travaille pour le compte d'une maison d'exploitation ou d'un commerçant indépendant à bord de son camion, il sillonne les sentiers, entrant en contact avec les producteurs auprès de qui il s'emploie à se doter des zones de monopole fondées sur l'amitié. Le cacao acheté est stocké ou évacué au fur et à mesure. Ce système a quelques avantages :

- Le paysan vend son cacao à domicile et était débarrassé des contraintes et des frais du portage jusqu'au centre de commercialisation ;

- Il pouvait vendre à n'importe quel moment, se faire de l'argent et faire face à des besoins urgents d'argent<sup>12</sup>.

Bien que présentant ce visage radieux, le coxage est le système qui exploite le plus le paysan. L'acheteur ou le coxeur<sup>13</sup> ne prend pas son produit aux prix fixés par le gouvernement lors du lancement de la campagne cacaoyère. Le coxeur utilise tous les moyens possibles pour tromper le planteur afin qu'il en tire profit de son cacao. Ensuite, le reste des actions de commercialisation n'était qu'un amas de tripatouillage :

- fausse balance ;

- Système de vérification nul ; relevant d'une fantaisie du coxeur. Il achète le cacao humide pour déduire le plus grand nombre de kilogrammes au profit de la situation de faiblesse du planteur. En effet, certains planteurs se trouvent souvent obligés de vendre leur cacao humide pour résoudre un problème survenu en cas de force majeure ou pour envoyer leurs enfants à l'école. Souvent, le cacao acheté au niveau du producteur aux prix du cacao moyen voire hors norme est revendu au magasin en ville aux prix alléchants, car il relève du prix du cacao de qualité supérieure ;

---

<sup>12</sup> Jacques Ze Nna, 67 ans, planteur, Bikobo-Essaman, le 20 Février 2024.

<sup>13</sup> Homme chargé de rabattre les prix du cacao .

- erreurs volontaires de calcul ; ici les paysans sont victimes, parce qu'en majorité illettrés, de ce qui était appelé « opération sans retenu ». Dans la multiplication de tous les chiffres de dizaines retenus ne sont pas rapportés. Ils sont purement rejetés volontairement par le coxneur.

L'on en veut pour preuve cet exemple de deux paysans, l'un lettré et l'autre illettré vendant 130 kgs de cacao classé de qualité supérieure, soit 85 F le kg en 1978. Le premier maîtrisant les principes de multiplication qu'il a soin de faire lui-même va gagner 11050 F. Tandis que le second, victime de l'opération sans retenues des coxeurs ne va toucher que 8950 Francs, soit une perte de 2100 Francs.<sup>14</sup>

### **b- Commercialisation par les coopératives**

La première expérience coopérative qu'ait connue notre pays remonte en 1926 avec l'institution des Sociétés Africaines de prévoyance ; les SAP originellement, il s'agissait d'organismes coopératifs ; c'est-à-dire les centres de groupage. Ensuite, sous forme de coopératives dont le fonctionnement ne se fait pas sans heurts dans diverses localités. Ces organismes pré-coopératifs ont été créés dans le souci de contrôler la production et d'améliorer la qualité. Mais la consolidation va se faire dans les années cinquante. C'est l'opération 100 000 tonnes qui a transformé les comités villageois de défense du cacaoculteur en GAM (Groupement d'Agriculteur Moderne). Ceux-ci évoluent avec la conviction selon laquelle les progrès dans le domaine agricole ne peuvent résulter que d'un effort de travail commun. Chaque GAM était placé sous la direction d'un responsable et le nombre de planteurs constituant un GAM était de cinq, ces GAM avaient pour rôle d'entretenir les plantations de leurs adhérents ainsi que la récolte, le transport et la vente du produit<sup>15</sup>.

### **c- Centres de groupage**

Dans le souci de mieux contrôler et améliorer la qualité du cacao, le gouvernement camerounais avait institué en 1957 des centres de groupage de cacao. A Sangmélina, chaque centre avait à sa portée un hangar, un camion, un personnel élu par les producteurs de cacao eux-mêmes. La Société Coopérative des planteurs de Sangmélina (SOCOPSA) vit le jour en 1969. Elle couvrait presque tout l'arrondissement. Chaque membre avait une carte d'adhésion indiquant le nombre de pied de cacaoyers dont il dispose. Les performances de la SOCOPSA peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Emmanuel Endjougou, 70 ans, Planteur, Moneko'o, entretien du 23 mai, 2024.

<sup>15</sup> *Idem*.

<sup>16</sup> Emame Jean Denis, 72 ans, Chef de village de Bikobo-Essaman, entretien du 13 mai 2024.

**Tableau 10 : Evolution du tonnage commercialisé (1971-1974)**

Années	Grade I	Grade II	Hors standard	Total
71-72	2014,5	120,9	394	2535,4
72-73	1337, 5	43,1	157	1437,6
73-74	2242	99, 3	629,3	2971,3

Source : Archive de la SOCOPSA.

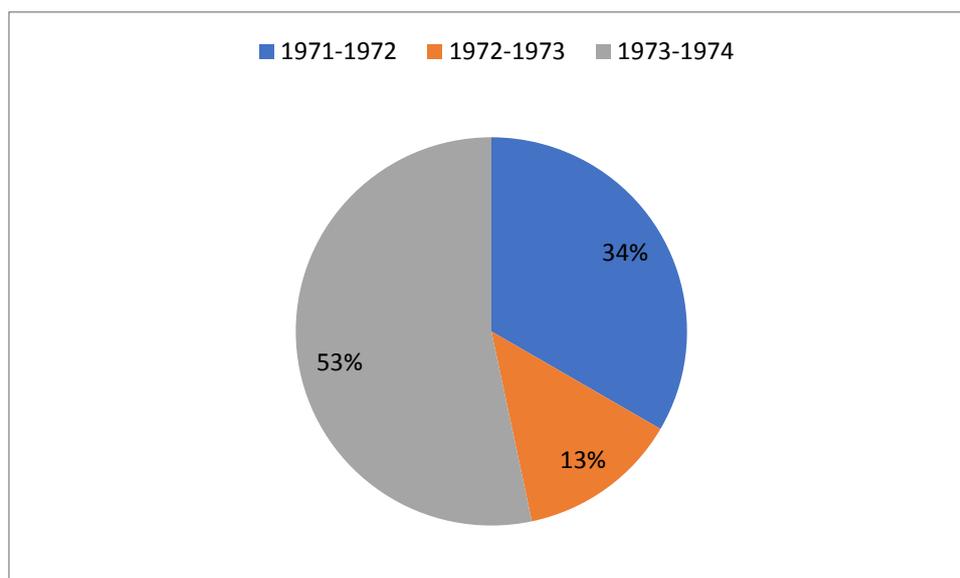
**Diagramme 3 : Evolution du tonnage commercialisé (1971-1974)**

Diagramme réalisé par Jean Pierre Bidjang, à partir des données issues du Tableau n° 10.

L'évolution des tonnages commercialisés depuis la création de la coopérative prouve l'expansion du système coopératif tel que le démontre le tableau. Cependant, on remarque que dans le détail que l'évolution est en dents de scie. Car, de 716 tonnes en 1970-71, les tonnages commercialisés atteignent 2535 tonnes (plus du triple) en 1971-71. La chute des totaux à 1437 tonnes en 1972-73 est due à l'influence du coxage. En 1973-74, on assiste à une remontée des totaux due surtout à l'établissement du monopole (2971 tonnes). La coopérative étendait ses racines dans plusieurs zones autrefois difficilement accessibles. La formation de ces centres de groupage a permis aux planteurs de bénéficier d'une prime de la qualité de 20 et 25 francs par kilogramme de cacao supérieur.

## II-CHUTE DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA

Nous parcourons dans cette partie, les principaux facteurs qui justifient le déclin de l'activité cacaoyère dans l'arrondissement de Sangmélima.

### 1. Causes de la chute de la cacoculture

Dans l'énumération des causes de la chute de la cacaoculture, la crise économique est évoquée en raison de son implication dans le changement opéré dans la vie des populations en générale et celle des planteurs de cacao en particulier. Le dictionnaire électronique Larousse définit la crise économique comme étant une rupture d'équilibre entre grandeurs économiques notamment entre la production et la consommation. Elle est également une phase de l'économie qui est caractérisée par une tendance au renversement de la conjoncture qui passe de l'expansion à la récession.<sup>17</sup>

Cette crise économique mondiale a affecté aussi bien les métropoles que l'arrière-pays; secouant tant les pays industrialisés que les pays en voie de développement. C'est au cours de cette période que les prix des produits d'exportation enregistrèrent de fortes baisses. Il en est de même pour le pétrole et les termes de l'échange qui de manière considérable, connurent de fortes baisses à l'encontre des pays du sud, qui exportent l'essentiel de leurs matières premières dont le cacao. C'est pour cette raison que la plupart des pays à revenu intermédiaire, parmi lesquels le Cameroun, furent affectés par le déficit de la balance de paiement.<sup>18</sup>

Lorsque survient la crise pétrolière successivement en 1973 puis en 1979<sup>19</sup>, les pays africains, pour la plupart, exportateurs entrèrent dans une phase de récession économique. L'embellie économique atteint son apogée en 1985 au Cameroun et c'est aussi le début de l'essoufflement de l'économie due à la chute brutale des prix des produits de base et la dépréciation du dollar américain. La conséquence de toutes ces baisses des cours et des prix étant la diminution des recettes d'exportation de plus de 500 milliards de F CFA par rapport à

<sup>17</sup> [http:// : www.larousse.fr>divers>crise économique](http://www.larousse.fr/divers/crise_economique), consulté le 03 mars 2021.

<sup>18</sup> La balance de paiement est un indicateur qui présente la valeur des échanges commerciaux effectués, au cours d'une année, entre un pays et plusieurs autres pays.

<sup>19</sup> Les conflits sont connus pour être la base u choc pétrolier qui a causé l'effondrement du marché pétrolier qui connut une baisse des cours en janvier 1986. Il s'agit du conflit israélo-arabe de 1973 d'une part et le second au terme des tensions dans la région du golf entre l'Irak et l'Iran. En dépit des augmentations que le prix du pétrole a connues respectivement en 1974 et en 1978, ces prix ont considérablement baissé dès le premier trimestre de l'année 1979.

1984 et une aggravation du déficit commercial qui se chiffrait à plus de 400 milliards de F CFA au cours de l'exercice budgétaire 1986-1987.<sup>20</sup>

Aussitôt, l'on assista à un retournement de la tendance à la baisse se traduisant par une chute des recettes d'exportations évaluées à près de 8% du PIB<sup>21</sup> et une détérioration des termes de l'échange. La baisse des recettes d'exportation entraînant de ce fait un déficit budgétaire. Pour la première fois, le taux de croissance est négatif : - 4.5%.<sup>22</sup> Selon Touna Mama, la récession est la chute des prix des produits de base, baisse des investissements, des échanges et de la consommation. La crise économique, qui est la cause de la plus grande mutation de l'économie du cacao, date des années 80.<sup>23</sup>

Le Président Biya l'a annoncée deux fois de suite : le 31 décembre 1986, dans son discours radiotélévisé à la nation lorsqu'il disait " l'année 1987 ne sera pas facile " <sup>24</sup> ; puis dans une interview exclusive accordée à la télévision nationale lorsqu'il déclarait :

Le Cameroun, déclara-il, a pu se tenir un peu à l'écart, je ne dis pas à l'écart, mais a subi les effets de cette crise. Mais cette crise dure et aujourd'hui ce que les Camerounais doivent savoir, c'est que la crise économique est là et qu'elle atteint le Cameroun<sup>25</sup>. Devant les députés de l'Assemblée Nationale, il annonça solennellement que le l'État ne doit plus être considéré comme "vache à lait".<sup>26</sup>

Simenou-Djougang, dans la même lancée, dit :

Dès son entrée en crise, l'État camerounais connut très vite des aménagements dans le budget de l'exercice en cours. Précédemment évalué à 800 milliards de F CFA pour l'exercice qui s'achève, le budget chuta considérablement et se situa à 650 milliards de francs CFA pour l'exercice 1987-1988 soit une diminution de 150 milliards. Revu à la baisse, un accent particulier est mis sur ses dépenses et lors de l'exercice en cours, 400 milliards sont consacrés au fonctionnement de l'État et 250 milliards à l'investissement public. Ceci montrant que le pays est au bord de la crise et l'État n'a plus droit à l'erreur.<sup>27</sup>

Dès 1986, le taux de croissance ne cessa plus de baisser au fil des années : - 6.4% en 1987 ; - 13,3% en 1988 ; -3,4% en 1989 ; -2.5% en 1990 ; - 5,8% en 1991 ; - 4 % en 1992 ; et

<sup>20</sup> G. Monthe Tchouanmou, "Production et commercialisation du café dans les groupements de l'actuel département des hauts plateaux de l'ouest Cameroun (1960-2000) : Etude Historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, SD, p. 86.

<sup>21</sup> Le PIB (Produit Intérieur Brut) est un indicateur économique qui représente l'ensemble des valeurs ajoutées générées par les entreprises et les administrations sur toute l'étendue du territoire national au cours d'une année.

<sup>22</sup> L. Lessie, " La politique d'ajustement structurel et son incidence sur l'agriculture de rente camerounaise : le cas de la province de l'Ouest 1973 – 1994", Mémoire de Master Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.13.

<sup>23</sup> Touna Mama, "La politique du crédit et le financement du développement au Cameroun", in Bekolo Ebe (dir), *Intermédiaire financier et financement du développement en Afrique*, Yaoundé, Presse Universitaires de Yaoundé, 2002, p. 38.

<sup>24</sup> C. Malliat, "Après la crise, la croissance", In Jeune Afrique Economie - Hors-Série – Cameroun cap sur l'an 2000, Paris Collection Marchés nouveaux, 1996, p. 168.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>26</sup> Touna Mama, *Crise économique et politique de dérèglementation au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, p. 13.

<sup>27</sup> V. Simenou-Djougang, "La libéralisation de la commercialisation des filières café-cacao et son impact dans l'arrondissement de de Santchou (Ouest-Cameroun) de 1980-2010", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013, p. 46.

enfin - 3% en 1993.<sup>28</sup> Entre les années 1986 et 1993, le produit intérieur brut (PIB) du Cameroun baisse à concurrence de 28,9% au prix du marché, soit en valeur absolue de 3842 milliards F CFA. Cette baisse du PIB cause de ce fait une réduction de la consommation qui va de 3345 à 2538 milliards F CFA tandis que l'épargne intérieure brute ne représente que 40% du montant en 1986-1987 et 7.3% du PIB indiquant une réduction très sensible de la capacité interne de l'investissement.<sup>29</sup>

Parmi les auteurs que nous avons consultés, plusieurs s'accordent sur le fait que la crise affecta tous les secteurs. Pour Gladisse Monthé Tchouanmou, elle n'exclut pas les milieux professionnels où certains fonctionnaires virent leurs salaires diminués considérablement, d'autres par contre furent limogés suite à la compression du personnel. De fait, l'État n'avait plus suffisamment d'argent pour payer tout le monde. Dans les campagnes, les paysans durent souffrir. La chute du prix des cultures et le désengagement de l'État du secteur agricole poussèrent plusieurs planteurs à abandonner leurs plantations pour se diriger vers les villes à la recherche d'une activité plus rémunératrice. D'autres abandonnèrent complètement la caféiculture au profit des cultures vivrières.<sup>30</sup>

D'ailleurs, Pierre Abossolo Afan, avoue que c'est au cours de cette période qu'il a dû quitter son village où il s'occupait, aux côtés de son père, de leur cacaoyère pour aller chercher un emploi valorisant. Il retourna de cette aventure suite au décès de son père en 2003.<sup>31</sup>

Face à cette situation, le président Paul Biya déclara : “ La crise internationale qui touche la quasi-totalité des pays du monde atteint durablement notre pays et entrave considérablement notre développement. Cette crise est aggravée par la chute des cours de toutes les matières et nous avons déjà enregistré une importante diminution de nos recettes d'exportation.”<sup>32</sup>

La cause principale qui justifie cette situation économique à savoir la dégradation des cours des matières premières (le café, le cacao, et le coton) sur le marché mondial ajouté à ces produits, d'une part. S'agissant particulièrement du cacao, entre 1988-1989 et 1992-1993, le prix d'achat du cacao est passé de 450F CFA à 150F CFA. Cette baisse graduelle du prix du cacao a amené les planteurs à s'intéresser aux cultures vivrières et maraichères. D'autre part, la volumineuse enveloppe de la dette du Cameroun ; ladite dette, comme dans la plupart des

<sup>28</sup> Touna Mama, *Crise économique et...*, p. 150.

<sup>29</sup> Touna Mama, *Crise économique et...*, p. 16.

<sup>30</sup> Monthé Tchouanmou, “*Production et commercialisation...*”, p. 87.

<sup>31</sup> Pierre Abossolo Afan, 69 ans, du village Evelessi II, le 30 Janvier 2024.

<sup>32</sup> Simenou-Djougang, “*La libéralisation et la commercialisation...*”, p. 46.

pays en voie de développement, était adossée au dollar américain monnaie, d'échanges internationaux, accrût sa valeur.<sup>33</sup>

Suivant les résultats d'une enquête menée auprès de 149 ménages par Véronique Alary, il en ressort que, globalement dans la région du sud, le revenu tiré du vivrier 68.1% ; le fruitier 7.6% ; le vin de palme 8.7% ; maraîchage 0.6% ; et le cacao 15%. Elle conclut en affirmant que les recettes vivrières ne constituent alors plus un appoint monétaire mais, aident à faire face aux dépenses courantes de consommation et sont aptes à financer les projets d'investissement.<sup>34</sup>

Dans les filières cacao café, cette crise se traduit par des difficultés qui apparaissent dans les mécanismes de commercialisation. La baisse drastique des revenus d'exportation au début des années 1980 a causé un dysfonctionnement dans le système de stabilisation. En dépit de la diminution constante des cours mondiaux, les prix aux producteurs demeurèrent artificiels et toujours maintenus à la hausse par l'État, le prix de revient étant nettement plus élevé que le cours sur le marché mondial.<sup>35</sup>

Au demeurant, le mécanisme de stabilisation affecta considérablement les fonds publics. Ainsi, pour la campagne 1988-1989, ce soutien du prix fixe au producteur a coûté plus de 20 milliards de francs CFA à l'État<sup>36</sup>, somme à laquelle il fallait ajouter les frais de fonctionnement de l'ONCPB.<sup>37</sup> Inévitablement, cette crise économique avait fini par se transformer en crise de la production cacaoyère. La forte dépendance entre la production et la consommation, autrement dit, la dépendance entre l'offre et la demande justifie la dégradation du prix de vente de la fève de cacao qui est à la base de la chute de l'économie du cacao.

Justin Ndioro, Ministre de l'économie et des finances, dans une interview accordée à la revue *Jeune Afrique Économie*, affirma que :

Les prix moyens au producteur ont, en revanche, baissé de 495 F CFA à 340 F CFA le kilo en raison d'une décote appliquée au cacao en provenance du Cameroun. Cette décote est due à la baisse de la qualité de la production résultant de l'afflux massif d'opérateurs débutants attirés dans cette branche d'activité par les nouvelles perspectives de gain à l'exportation.<sup>38</sup>

En effet, la baisse de la production du cacao sur le plan national de 120000 tonnes est bien en deçà des 139 000 tonnes prévues comme objectif à atteindre à la fin du Ve plan (1981-

<sup>33</sup> Mamadou Alpha Barry, "Après une si longue crise le retour de l'espérance", in *Jeune Afrique Economie – Hors-Série - Cameroun cap sur l'an 2000*, Paris, Collection Marchés Nouveaux, 1996, p. 189.

<sup>34</sup> V. Alary, *Les cacaoculteurs Camerounais faces aux risques*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 88.

<sup>35</sup> M. Ngath, "Production et commercialisation du cacao dans le Mbam et Kim : le cas de l'arrondissement de Mbangassina 1974-2007", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.57.

<sup>36</sup> *Jeune Afrique Economie*, n°144, Juin 1991, p.14.

<sup>37</sup> *Cameroon Tribune*, n°4466, 5 septembre 1989, p. 5.

<sup>38</sup> Mamadou Alpha Barry, "Après une si ...", p. 191.

1986).<sup>39</sup> Déjà en 1985, le Cameroun subit une importante perte de recettes à cause de la chute brutale des cours des produits de base et la dépréciation du dollar, monnaie de référence de ces produits vis-vis du Franc CFA. Cette perte est consécutive à la stagnation de la demande internationale des principaux produits de base exportés par le Cameroun. La triste révolution constatée se traduit par :

- une baisse considérable des recettes d'exportation de plus de 500 milliards de franc CFA par rapport à 1984 ;

- une stagnation du PIB ce qui conduisit à un élargissement du déficit budgétaire qui s'élève à 413 milliards en 1986-1987 ;

- une baisse considérable des importations de près de 20 % par rapport à 1985 et une contraction de l'activité économique intérieure. C'est ainsi que se présentait la situation de l'économie camerounaise dans les années 80.<sup>40</sup>

Le Cameroun qui avait réussi à résister à la crise qui ébranlait déjà un nombre important des pays africains était à son tour atteint. La régression de l'agriculture camerounaise ainsi présentée est due à certains facteurs connus :

#### a) Vieillesse des cacaoyères

La productivité d'une cacaoyère est effective à partir de la septième année jusqu'à la trentième année. Selon cet intervalle, 40% des plantations de cacao, en 1981, avaient plus de 25 ans contre 30% en 1973.<sup>41</sup> Cette tendance au vieillissement des cacaoyères s'est accrue malgré les progrès de régénération mis en place par la SODECAO. Cela dit, les programmes de régénération cacaoyère<sup>42</sup> de la SODECAO n'ont pas pu changer de manière significative cette tendance au vieillissement des plantations de cacao qui avaient atteint un niveau considérable justifiant la baisse de la production dans les années 1990.

Le cacao étant un produit d'exportation, son prix est jusqu'à nos jours fixé par le consommateur selon des méthodes qui ne sauraient être maîtrisées par le producteur qui est de ce fait tenu de se soumettre aux vertus du diktat ainsi administré.<sup>43</sup> Il en est de même de la définition de la qualité et des conditions du traitement.

---

<sup>39</sup> J. Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise renaissance ou blocage*, Paris, l'Harmattan, 1988, p. 50.

<sup>40</sup> Alliat, "*Après la crise...*", pp. 168-169.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Archives SODECAO, Rapport annuel 1986/1987, p. 14.

<sup>43</sup> Le prix du cacao est apprécié à trois niveaux le prix à l'international, le prix FOB et le prix CAF. C'est ce troisième qui est appliqué au producteur.

**Photo 4 : Vue d'une cacaoyère en intersaison**

Sources : Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, le 02 mai 202 à Akak-Esse.

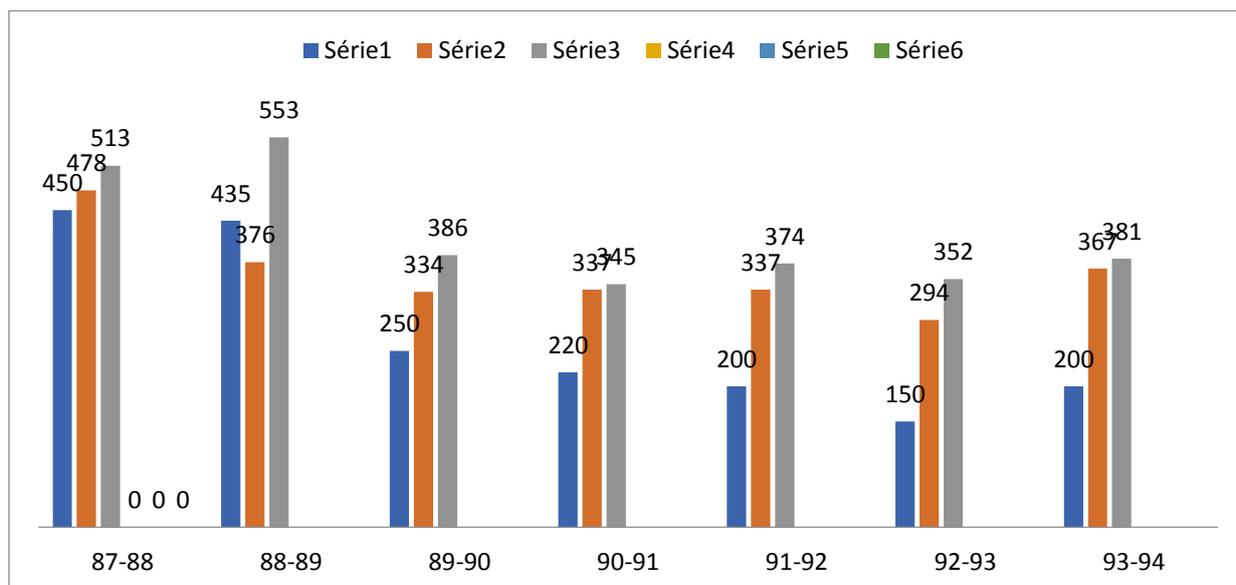
#### **b) Chute des cours du cacao**

Le prix d'achat du cacao au planteur tel que pratiqué pendant la période de la crise économique a considérablement baissé. Nous vous présentons ci-contre un extrait de l'évolution des prix.

**Tableau 11 : Évolution des coûts mondiaux du cacao au cours des campagnes 87-88 à 93-94.**

<b>Campagnes</b>	<b>87-88</b>	<b>88-89</b>	<b>89-90</b>	<b>90-91</b>	<b>91-92</b>	<b>92-93</b>	<b>93-94</b>
Prix aux planteurs	450	435	250	220	200	150	200
Prix FOB	478	376	334	337	337	294	367
Prix CAF	513	553	386	345	374	352	381

Source : Bulletin d'informations et d'analyses du MINDIC n°001 Août 2002 p. 17.

**Graphique 5 : Évolution des prix du cacao campagnes 87-88 à 93-94**

**Source :** Graphique réalisé par Jean Pierre Bidjang sur la base des données du Tableau n° 11.

Ces données montrent que le prix du cacao aux producteurs, comparativement aux deux autres, est le plus bas sur toute la période. Selon les experts, c'est un prix obtenu après toutes les déductions et prélèvements effectués depuis le sommet tel qu'élaboré par les organismes en charge.<sup>44</sup> Nous relevons aussi que sur l'ensemble des prix pratiqués pendant cette période, ils sont tous en chute, ce qui justifie la situation de la crise économique qui secouait l'économie planétaire.

Au cours de la période 1988 à 1993, le prix du cacao aux planteurs a baissé de 66,67%. La conséquence inhérente est que les planteurs se sont retrouvés face à l'impossibilité d'assumer leurs responsabilités de chefs de familles. Dans ce sens, Félix Ondo Ze nous confie que : “ j'avais abandonné les travaux de construction de ma maison que j'avais entamés. Jusqu'à cette date, je n'ai plus eu le courage de continuer ce chantier qui était, en 1992, au niveau de la fondation ”.<sup>45</sup> Les planteurs, ne trouvant plus d'intérêt à rajeunir leurs plantations qui avaient vieilli, durent les abandonner. Ce manque d'intérêt à renouveler les plantations ou à en créer de nouvelles incita les cacaoculteurs à se détourner de cette activité qui leur avait pourtant procuré bonheur et satisfaction, écrit J. L. Andang Andang.<sup>46</sup>

<sup>44</sup>Olinga Narcisse Ghislain, Sous-Directeur du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce, Yaoundé, le 12 mai 2024.

<sup>45</sup> Félix Ondoua Ze, 71 ans, Planteur de cacao, Village Moneko'o, le 02 janvier 2024.

<sup>46</sup> Andang Andang, “*La station polyvalente...*”, p. 58.

## 2. Libéralisation de la commercialisation de la cacaoculture

Suite à l'effondrement du prix du cacao sur le marché international, en 1988, l'État se trouva dans l'incapacité de soutenir des prix garantis aux producteurs. Les banques commerciales, affaiblies par les créances impayées accordées au secteur public et par la baisse de l'épargne brute nationale, refusent également d'avancer les sommes nécessaires de telle sorte que le STABEX<sup>47</sup> s'est organisé de restituer les impayés des cacaoculteurs pendant la campagne 1988-1989 et ce seulement deux ans après que les planteurs aient été en partie payés. Cette période marque le début de l'ère de l'ajustement sous l'égide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, avec son "corpus" de mesures de restriction budgétaire et de réformes du secteur public.<sup>48</sup>

En théorie, Alary démontre que les politiques d'ajustement prônées par le FMI visent à rétablir les grands équilibres macro-économiques du pays par la réduction des dépenses publiques. À travers la libéralisation, elles visent à assainir les marchés. Concrètement, poursuit-elle, après un abandon progressif de tous les projets et des aides fournies par les services du Ministère de l'Agriculture, le Cameroun s'est vu imposer, au travers des accords du FMI, la suppression de toute intervention publique au niveau de la commercialisation du produit, et notamment de la fixation du prix d'achat au producteur. En 1990, on assiste à la dissolution de la caisse de stabilisation. Cette année-là, le gouvernement s'est acheminé, sous la pression des instances internationales, vers l'adoption d'un système de prix flexible au producteur, le prix étant calculé sur des bases économiques plus réalistes (coûts de production, de conditionnement et d'acheminement, frais d'analyse de qualité et d'emballage, etc.). C'est le prix minimum garanti qui est appliqué jusqu'à la campagne 1993-1994. Ce prix minimum ainsi que les coûts de commercialisation sont fixés en fonction des contrats de vente déjà passés et des prévisions sur le marché mondial. On obtient alors le prix de campagne qui sera comparé au prix de référence relevé sur le marché à terme, en fonction de l'échéance et du grade correspondant au contrat. Si le prix de référence est inférieur au prix de campagne, les acheteurs ont droit à un soutien ; dans le cas contraire, c'est un prélèvement. Ces soutiens et prélèvements doivent théoriquement s'équilibrer en fin de saison cacaoyère.<sup>49</sup>

---

<sup>47</sup> STABEX, Système de Stabilisation des exportations mis en place par la Communauté Economique Européenne dans les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Ce système consiste à compenser les variations des cours mondiaux en reversant aux pays adhérents les pertes des recettes calculées sur les recettes moyennes annuelles des six dernières années.

<sup>48</sup> V. Alary, La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun, In *Revue Région & Développement*, n°4-1996, p. 7.

<sup>49</sup> Alary, *La libéralisation de ...*, p. 8.

Les fonctions principales de l'ONCC qui a supplanté l'ONCPB en juin 1991, sont la gestion de la stabilisation annuelle des coûts intermédiaires (marge de commercialisation), le contrôle de la qualité, la réalisation d'études liées aux filières et la liaison avec le Ministère du Développement Industriel et du Commerce (MINDIC) dans ses prises de décision dans le cadre des deux filières d'exportation (café et cacao). Il est question, aujourd'hui de lui confier momentanément le système d'information sur les cours mondiaux du café robusta et du cacao à la bourse de Londres (Fox London), quitte à créer par la suite une cellule indépendante d'information sur les prix de ces produits. Le Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC), créé début 1992, illustre une volonté de prise en charge de la filière par l'interprofession (producteurs, acheteurs, transporteurs et exportateurs). Ce conseil interprofessionnel est censé représenter les intérêts de la profession. Mais aujourd'hui, il n'est toujours pas un organe paritaire et ne peut acquérir sa véritable crédibilité que le jour où les producteurs y sont effectivement représentés.<sup>50</sup>

L'effectivité de ces mesures a tout logiquement abouti à l'incapacité pour l'État, via l'ONCC, d'assurer ses missions commerciales. Mais il détenait toujours les décisions stratégiques comme les dates de campagnes cacaoyères, la délivrance des agréments aux opérateurs, la gestion de la stabilisation à travers le "barème" qui est une sorte de prix de stabilisation pour les exportateurs et détermine les marges commerciales pour les différents intermédiaires de la filière. Globalement, la filière est encore sous administration de l'État jusqu'à la campagne 1993-1994, avec le rôle de conseil assigné à l'interprofession.<sup>51</sup>

Lors de l'exécution de la politique de libéralisation du secteur cacao, une structure indicative des coûts d'exportation du cacao fut mise sur pied. Le tableau ci-contre présente les différents postes de charges du prix du cacao. Ces postes concernent aussi bien le planteur qui perçoit environ 74% du prix du cacao exporté. Les différentes structures et l'administration perçoit le reste soit 26%. Il convient de préciser que ces taux sont indicatifs car sur le terrain, la réalité, du fait de la libération, est bien différente.

#### **a- Abandon de la prise en charge de l'État**

En raison de lourdes répercussions de la crise qui secouait l'économie camerounaise depuis 1986, l'État se trouva dans l'obligation de réduire progressivement son autorité sur le financement de la production commercialisation du cacao. En effet, au lendemain de l'annonce de la crise économique en 1986, l'État mit en œuvre des mesures de stabilisation des finances publiques et de relance économique.

<sup>50</sup> Alary, *La libéralisation de ...*, p. 8.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 9.

Les mesures prises par le gouvernement touchèrent les structures du MINADER dont la SPRAN. Cette structure qui tirait une partie de son financement des recettes de vente du matériel végétal cacaoyer commençait à relever un déficit dans son budget de fonctionnement. C'est alors que la strangulation financière atteignit les programmes du Projet Semencier Cacao et Café (PSCC), pendant que les recherches à la station présentaient des signes d'essoufflement.<sup>52</sup>

#### **b- Désengagement des partenaires étrangers**

Pour renforcer les actions de la SPRAN, il a été mis sur pied une structure spécialisée, fruit de la coopération belgo-camerounaise, le PSCC qui fut inauguré en 1985 par le gouverneur de la province du sud, Paul Ombwa. Le départ des partenaires de cet organisme, qui abandonnèrent en 1990, ce qui causa la faillite brusque du projet. En ce moment, la Belgique supprimait, avec son départ les dotations allouées au projet semencier cacao et café alors que les besoins de restructuration de la filière étaient croissants. Alors il fut décidé de placer le PSCC sous la tutelle du MINAGRI. Ce faisant, le ministère était en proie à la crise. Les dotations affectées au projet ne lui permirent plus d'exécuter convenablement ses missions.<sup>53</sup> D. Wambo affirme à cet égard que : "Le départ des blancs marque la plongée profonde du PSCC de Nko'émvone dans la crise, car les dotations insignifiantes du MINAGRI n'ont pas permis de réaliser quelque chose de grandiose, ni d'entretenir le bon état du matériel".<sup>54</sup>

Ce désengagement du partenaire belge, 5 ans après l'ouverture du projet, sonna une alerte dans les mentalités des planteurs de ce bassin de production qui sentirent alors l'effet d'un dysfonctionnement du mécanisme d'approvisionnement et de régénération des plantations. Étant donné que la régénération cacaoyère était une activité permanente que menait la SODECAO, partenaire de la SPRAN et du PSCC.<sup>55</sup>

#### **c- Promotion des cultures vivrières comme alternative au maintien de l'équilibre**

Selon les ouvrages que nous avons consultés, dans la région du sud, les revenus moyens des planteurs ont considérablement diminué au profit des cultures vivrières qui rapportent quatre fois plus d'argent que le cacao. Aussi se trouve-t-il que dans la région du Sud, depuis la chute du prix du cacao en 1988-1989, les cultures vivrières, fruitières ou

<sup>52</sup> Andang Andang, J.-L., 'La Station Polyvalente de recherche agricole de Nko'évon (Sud-Cameroun) : étude historique de 1945-2000', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005-2006, p. 58.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>54</sup> D. Wambo, 58 ans, Chef d'Antenne PSCC Nko'émvone, cité par Andang Andang, "La Station Polyvalente...", pp. 58-59.

<sup>55</sup> Andang Andang, "La Station Polyvalente...", p. 59.

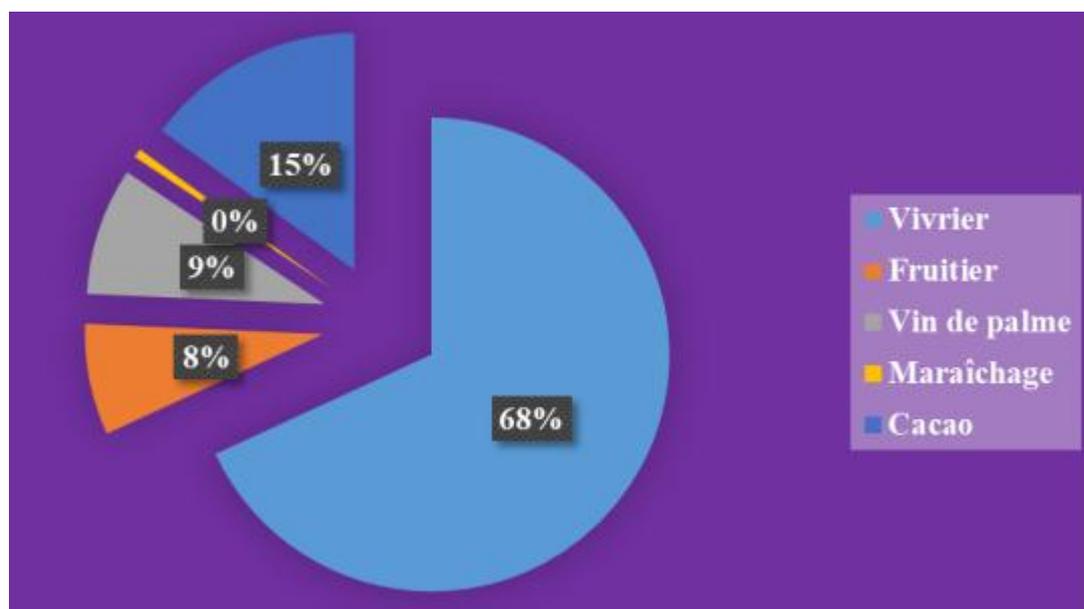
maraîchères rapportent presque autant, si ce n'est plus, que le cacao dans les entrées issues de la vente des produits agricoles, à savoir 85% contre 15%.<sup>56</sup>

**Tableau 12 : Structure du revenu brut moyen des ménages dans la région du sud en 1993 (en %)**

Sources de revenu	Sud
Vivrier	68,1
Fruitier	7,6
Vin de palme	8,7
Maraîchage	0,6
Cacao	15,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : Alary, "La libéralisation de la filière cacao...", p. 14.

**Graphique 6 : Structure des sources de revenu dans la région du Sud 1993**



Source : Diagramme réalisé par Jean Pierre Bidjang, à partir des données issues du Tableau n° 12.

Il faut toutefois préciser que ces chiffres cachent la réalité que présente Alary. En effet, la commercialisation des produits vivriers se heurte à de nombreuses difficultés. Les incertitudes climatiques et biologiques, les coûts de transport, les prix négociés sont autant d'éléments qui rendent très aléatoires les recettes espérées. La baisse de la production correspond à un abandon partiel des plantations : l'arrachage ne concernant à peine que 2,7% des planteurs.<sup>57</sup>

<sup>56</sup> Alary, "La libéralisation de la filière cacao...", p. 15.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 15.

Cependant, le niveau de vie des planteurs, ayant trouvé des activités de substitution ne pouvait pas avoir le même degré de satisfaction de leurs problèmes. Ce qui justifie une série des conséquences qui affectèrent les planteurs au cours de cette période.

### **III- RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE PLANTEUR**

Il serait malencontreux de parler de la cacao-culture dans l'arrondissement de Sangmélima sans toutefois montrer son incidence sur le développement socio-économique des populations. La commercialisation du cacao dans le département du Dja et Lobo en général et dans l'arrondissement de Sangmélima en particulier a été un catalyseur pour l'amélioration des conditions de vie des populations en zone rurale.

#### **1- Retombées économiques**

Cette partie évoque les conséquences que la crise économique a eues sur les planteurs dans leur vie quotidienne. Après les grandes déclarations politiques et les réformes annoncées, les mesures qui les accompagnèrent, les planteurs durent subir toutes les répercussions des réajustements économiques.

##### **a- Dégradation du niveau de vie**

Dans les familles de planteurs, la vie est organisée autour du revenu que procure la vente du cacao à la saison cacaoyère qui intervient toujours à une période de l'année où les questions financières sont importantes avec la rentrée scolaire et les fêtes de fin d'année. Ajoutée à ces charges incompressibles pour la majorité des familles de planteurs, il existe d'autres charges que l'on peut appeler charge de souveraineté qui se répartissent entre doter les femmes et célébrer les mariages, construire des maisons à côté de la responsabilité d'assurer le quotidien. Ce qui permet de déduire que la vie dans ces familles est structurée autour du revenu du cacao qui garantit à la petite communauté une vie proportionnelle à ces économies. Mais la crise économique, la libéralisation, la dévaluation et l'abandon de l'accompagnement de l'État aux planteurs ont considérablement affecté l'équilibre qui régnait autour des cacaoculteurs en raison de la baisse du prix du cacao aux planteurs.

Pour assurer le maintien de la famille, il fut nécessaire de réduire le train de vie, définir les priorités en privilégiant les activités qui n'absorbaient pas beaucoup d'argent. Ayant entrepris les travaux de construction de sa maison, Félix Ondoua dit qu'il a été obligé d'abandonner ce projet qui pourtant lui aurait permis de doter la famille d'un cadre un peu plus confortable. Jusqu'à lors, il vivait encore dans la demeure que son père lui a laissée. Par

ailleurs, précise-t-il, la vie était devenue chère car, les prix avaient augmenté.<sup>58</sup> “Je ne peux pas oublier que c’est en ces moments que papa ne parvenait plus à payer nos études alors que mes frères et moi étions déjà au collège. Nous dûmes interrompre nos études pour venir soutenir notre père qui était déjà âgé, se souvient Alain Mbo Nna”.<sup>59</sup>

#### **b- Expansion des activités opportunistes génératrices de revenus**

L’une des répercussions fut aussi l’émergence des activités opportunistes génératrices des revenus qui sont nées consécutivement à l’avènement de la crise. Dans plusieurs localités, des jeunes pour participer, aux côtés de leurs parents, à la recherche des moyens nécessaires pour assurer la scolarité mais aussi pour prendre en charge la vie quotidienne de la communauté, se déployèrent dans des activités opportunistes susceptibles de procurer des revenus. On dénombre parmi ces activités qui étaient essentiellement tournées dans l’exploitation des ressources de la forêt.

#### **c- Récolte du vin de palme**

L’abattage des palmiers pour traire le vin de palme communément appelé “ébus ou matango”. Ces jeunes investirent la forêt à tel point que certains avaient des dizaines de troncs au même moment à traire le vin. Ils vendaient l’ébus à Ebolowa auprès des revendeuses qui allaient parfois s’approvisionner dans les villages. La transformation de ce vin brut donne une liqueur fort populaire jusqu’à nos jours : “l’odontol ou le Haaa !”. Parce que les revenus avaient été réduits et les prix des produits manufacturés avaient augmenté, un nouveau marché fut donc créé autour de ce vin traditionnel que consommaient les populations lors de leurs diverses rencontres. Plusieurs jeunes qui pratiquaient cette activité pendant les vacances, les uns pour chercher les frais de scolarité et les autres pour participer à assurer la prise en charge de la scolarité de leurs cadets furent entraînés par le bonheur que procuraient les sommes d’argent qu’ils géraient et les privilèges subséquents ; mais aussi ils devinrent de grands consommateurs de l’alcool et de la cigarette. D’autres, par contre, plus ambitieux, parvenaient à prendre des femmes qui devinrent finalement leurs épouses.<sup>60</sup>

Toutefois, l’activité d’exploitation du palmier ne fut pas sans conséquences. Nous relevons à cet effet qu’elle fut la cause de beaucoup de litiges fonciers dans certaines communautés, car les abatteurs de palmiers ne respectaient pas les limites une fois dans la brousse. Dans un autre sens, l’alcoolisme fut répandu parmi la jeunesse, accompagné au

<sup>58</sup> Félix Ondoua Zeh, 71 ans, Planteur de cacao, Eminemvom, 02 janvier 2024.

<sup>59</sup> Alain Mbo Nna, 51 ans, Planteur, Essaman, 01 mai 2024.

<sup>60</sup> Michel Monembou, 50 ans, Planteur, Akomessing, 23 novembre 2024.

tabagisme. On peut donc déduire que cette période est considérée comme un décollage de l'expansion de ces deux fléaux en milieu rural jusqu'à nos jours.

Une autre activité est la collecte de l'écorce qui fermente le vin blanc connue sous le nom de ' 'ésôk'. C'est une écorce d'un arbre éponyme qui donne au vin blanc (naturellement sucré) le goût amer. Pour fermenter tous les troncs, il fallait bien trouver une quantité suffisante d' 'ésôk'. D'autres jeunes se spécialisèrent à la collecte de cette écorce incontournable à la constitution du vin blanc et qui se trouve généralement au cœur de la forêt, confie Monembou Michel.<sup>61</sup>

Parmi les activités que les populations ont développées, se trouve la vente de la viande de brousse. Les populations de l'arrondissement de Sangmélina qui vivent dans l'immense forêt équatoriale ont toujours chassé du gibier pour manger. Grâce aux eaux de ruisseaux, rivières et marécages qui traversent les villages et la forêt, sont réputés grands pêcheurs de poisson d'eaux douces. Mais en raison de ces deux activités les eaux autant que la forêt ont été envahies par des jeunes armés.

Pour les pêcheurs, ils avaient utilisé les moyens ordinaires de pêche (diverses variantes de la pêche à la canne, les filets) puis ils eurent ensuite recours à la dynamite et aux produits phytosanitaires autrefois utilisés dans les plantations cacaoyères. Ils ravitaillaient ainsi les vendeuses de poisson d'eau douce.<sup>62</sup> Ces dernières excellèrent dans la vente des mets de poisson (dômba kos) et autres bouillons de poisson qu'elles proposaient à leur clientèle. Les jeunes investirent les forêts pour chasser du gibier qu'ils vendaient dans des canaux bien maîtrisés. La chasse était faite à l'aide des fusils, des pièges en grand nombre dans leur immense variété ils menaient des parties de chasse hautement fructueuses et vendaient le produit de cette activité aux femmes qui préparaient ce que les Bulu appellent "Ovianga".

En définitive, la chasse autant que la pêche ont permis aux populations de subvenir à leurs besoins lorsque le cacao a traversé la crise économique. Des conséquences qui en découlèrent n'obstruèrent pas la pérennisation de ces activités qui se sont intensifiées du fait de la crise économique et qui ont toujours cours jusqu'à nos jours. Cette cause a permis aux populations de faire une mise en valeur du tourisme en valorisant les produits issus de la pêche et de la chasse à travers la commercialisation de ces derniers.

---

<sup>61</sup> Michel Monembou, 50 ans, Planteur, Akomessing, 23 novembre 2024.

<sup>62</sup> Obam, 58 ans, Planteur, Nkoleteto'o, 02 juin 2024.

## 2- Répercussions sociales et culturelles

La crise économique a eu des conséquences sociales et culturelles certaines auprès des populations de l'arrondissement.

### a- Fragilisation de l'autorité parentale

En raison de la crise économique, et l'incapacité pour les parents, autre fois grands producteurs de cacao, réduits dans leurs moyens financiers, ces derniers ont ainsi vu leur autorité diminuer car, engagé à trouver de nouvelles sources de financement alternatif. La raison tenait au fait que le confort que les parents assuraient à leurs enfants n'était plus totalement garanti. Chaque enfant majeur devait participer à la prise en charge des besoins de la famille. Ce qui justifie les conséquences économiques que nous avons présentées plus haut. Si à ce niveau, il n'y a pas de reproche à faire, sur le plan de l'encadrement et de l'éducation des enfants, la crise a eu des conséquences importantes qui ont, pour l'essentiel, montré les limites de la seule volonté du discours et de la sagesse des parents démunis face aux jeunes exposés à la recherche des moyens pour assurer leur épanouissement que la crise économique avait interrompu. C'est dans ce contexte que l'autorité parentale a connu une certaine dégradation. Cela s'est manifesté sur plusieurs angles.

Dans certaines familles, le défaut de moyens pour financer la scolarité des jeunes filles a exposé ces dernières à se marier (aller habiter avec l'homme qui envisage l'épouser) sans la dot. Ce phénomène très répandu a été observé en cette période et a pris le nom de "vient on reste". Très peu pratiqué avant la crise, le "vient on reste" est devenu populaire et se pratique encore jusqu'à nos jours, révèle Jean Daniel Abo'o'. Il nous a rappelé que c'est dans ce cadre qu'il s'est marié. Il a officiellement célébré le mariage avec son épouse 11 ans après leur premier jour de vie commune. "Mes frères cadets se sont mariés suivant le même modèle Renchérit-il".<sup>63</sup>

Ignace Bertrand Ndzana, Julienne Ngo Likeng et Honoré Mimché nous expliquent que:

Dans le contexte actuel de modernisation, voire d'occidentalisation des valeurs, la célébration du mariage a plusieurs étapes : les fiançailles ; la dot ; la signature de l'acte de mariage par un officier d'état civil ; et la bénédiction religieuse par un leader religieux. Ces deux dernières étapes restent généralement conditionnées par l'indispensable étape qui consiste à verser la dot, phase sans laquelle, le fiancé ne peut être ni autorisé à célébrer le mariage civil religieux, ni jouir de la paternité de la descendance. Compte tenu de la situation socio-économique du Cameroun, marquée par les difficultés de transitions l'âge adulte, nombreux sont ces jeunes qui ne peuvent pas réunir les moyens matériel et financiers leur permettant de verser la dot. Cette situation a eu comme conséquence des changements dans les trajectoires d'entrée en union et en cohabitation, notamment dans les villes. Elle a entraîné la montée du célibat, le développement du concubinage ou des "unions libres" au sein des jeunes

<sup>63</sup> Jean-Daniel Abo'o, 51 ans, Planteur, Oveng, le 16 mai 2024.

générations, la durée de la cohabitation avant la formalisation des unions, les situations de cohabitation sans mariage chez de nombreux couples vivant en union libre pendant toute leur vie.<sup>64</sup>

Dans une moindre mesure, il se trouva que certains parents débordés et avides de revenus durent trouver en cette pratique l'opportunité de se libérer d'une charge et avoir une source potentielle de revenus qu'apporteraient, en temps indiqués, le beau-fils. Plus encore, dans la ville de Sangmélina le centre-ville un quartier communément baptisé "mone azang"<sup>65</sup> fut populaire et pris beaucoup d'ampleur en ces années-là. On trouvait en ce lieu, la nuit tombée, des prostituées en grand nombre. Ce lieu était devenu un cadre propice pour les rencontres entre hommes et femmes. Il semble aussi aisé d'établir un parallèle entre le foisonnement des bar-dancing et autres vendeurs de poissons et de boissons locales et la forte présence des belles de nuit.

Cette époque fut favorable au développement d'autres maux qui affectèrent bien plus les jeunes.

#### **b- Expansion des fléaux sociaux et foisonnement du secteur informel**

Plusieurs jeunes découvrirent le tabac et l'alcool en raison de la forte fréquentation avec l'alcool et d'autre part le sentiment d'autonomie dont ils se prévalaient.

S'agissant de l'alcoolisme, un artiste<sup>66</sup>, bien connu de l'univers musical camerounais, avait d'ailleurs consacré un hymne aux vertus des boissons locales (notamment le vin de palme et le vin de raphia) une apologie qui certainement promeut la consommation des produits locaux. Mais à bien y voir les populations sont allées au-delà des doses recommandables. Les répercussions de cet état de fait se traduisirent par une désinvolture de ces jeunes adeptes de l'alcool et du tabac. À maintes reprises, la station régionale CRTV-Sud revenait particulièrement sur les jeunes des villages situés sur les axes goudronnés que l'on trouvait le long de la route dans la nuit profonde et malgré l'interpellation des autorités, ne prêtaient aucune attention à tous ces avertissements.<sup>67</sup>

---

<sup>64</sup> I. B. Ndzana, J. Ngo Likeng, H. Mimche, " De l'hypothèse du fardeau de la dot comme obstacle à la formation des unions dans le Sud-Cameroun contemporain", in *Comprendre les nouvelles conjugalités*, Paris l'Harmattan, 2020, p. 57.

<sup>65</sup> Expression de la langue locale qui veut dire, en pleine nuit. Concrètement il s'agit de la description des choses qui se passent dans la nuit entre les hommes et les femmes.

<sup>66</sup> Il s'agit de l'artiste musicien Pasto dans le titre "Alen". Titre qui désigne le palmier à huile sous-entendu le vin de palme.

<sup>67</sup> Programmes radiophoniques présentés par Emile Zo'obaa Ndonog, CRTV-Sud

L'on peut également relever l'expansion de l'exode rural au sujet de laquelle Paul Biya précise en disant : “pour ... enrayer l'exode rural qui a privé beaucoup de nos campagnes de leurs jeunes partis à l'aventure dans les villes...”<sup>68</sup>

En conclusion, la crise économique a eu une grande influence sur les populations de l'arrondissement de Sangmélina tant auprès des planteurs, les adultes autant que les jeunes. Tandis que les réformes apportées, suite au démantèlement de l'organisation de la filière qui repose sur la libéralisation qui permet dès lors au planteur de chercher les meilleures opportunités qui lui ouvre la voie à une exploitation judicieuse du cacao, il se trouve que la crise a eu des répercussions qui sont autant positives que négatives. Jusqu'à ce jour, l'esprit entrepreneurial basé sur le commerce tel qu'amorcé dans les années 1990 demeure. Il s'est même développé et contribue à l'offre de services dont a besoin le secteur touristique. Les petits métiers ont pris un essor certain dans le département du Dja et Lobo au profit d'un climat favorable à la lutte contre la pauvreté. Par contre les comportements répréhensibles ont tout aussi évolué. Malgré la reprise observée dans l'agriculture en général et la diversification des activités liées à l'économie circulaire, on déplore le fait que certaines populations jeunes ou adultes, hommes ou femmes demeurent accrochées aux fléaux qui affectent l'épanouissement social et économique de l'arrondissement.

---

<sup>68</sup> P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre/ABC, 1987, p. 142.

**CHAPITRE IV : RENAISSANCE DE LA CACAOCULTURE À  
L'ÈRE DE L'AGRICULTURE DE SECONDE GÉNÉRATION**

Plusieurs programmes ont été mis sur pied dans le but d'encourager et d'accompagner tous les intervenants impliqués à l'économie cacaoyère. L'agriculture de seconde génération, moteur de cette économie, est le système qui préconise une mécanisation dans le travail agricole. Le nouveau départ vise à faire du cacao, une source d'enrichissement importante qui participe au développement des populations de l'arrondissement de Sangmélima. Il convient de diversifier les activités qui concourent à favoriser le plein épanouissement de l'économie pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. De ce point de vue, le cacao se trouve être une ressource importante à travers sa propension à absorber de la main-d'œuvre pour ainsi apporter une solution au problème du chômage et à créer des richesses. Le présent chapitre apporte une lumière sur la diversité des mutations perceptibles dans le domaine de l'économie cacaoyère, la nécessité de la nouvelle organisation de ce secteur et propose les perspectives pour envisager de manière pérenne le développement d'une économie circulaire, base de solutions diverses auprès des populations.

## I. ÉLÉMENTS DE LA RENAISSANCE

Il s'agit de dresser les évolutions nouvelles de l'activité cacaoyère tant dans la diversité des activités, l'intervention des nouveaux acteurs que dans l'avènement des nouvelles semences.

### 1. Avènement des nouvelles semences

Le parcours des variétés de semences a considérablement évolué. En effet, les espèces cultivées dans les principaux bassins de production ne sont pas homogènes. En l'espace de plus d'un demi-siècle et sous l'effet de la volonté des administrations successives, les premières variétés introduites au Cameroun et distribuées aux planteurs se sont hybridées<sup>1</sup>. Plusieurs publications, dont le CIRAD (Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement) listent des variétés suivantes : le *trinitario*, le *forastéro* et le *criollo*<sup>2</sup>. L'opérationnalisation de l'évolution des semences a été rendue possible grâce aux différentes structures mises sur pied par le gouvernement.

### 2. Station Polyvalente et de recherche Agricole de Nkoé'envone

L'une des missions fondamentales de cette institution est la production de la semence de qualité à mettre à la disposition des planteurs selon la volonté exprimée par le gouvernement à travers le programme des plans quinquennaux de développement économique

<sup>1</sup> J. Champaud, "L'Économie cacaoyère du Cameroun", in *Cahier ORSTPM*, sér. Sci. Hum., III, Bafoussam, 1966, p. 114.

<sup>2</sup> CIRAD, *Les mondes du ...*, février 1999, p. 2.

et social qui commencèrent en 1961. Ce fut au service de la génétique que la responsabilité de développer les variétés de semences fut confiée. À cet égard, la variété *Forastero* se multiplia ainsi qu'il suit : SNK 10, SNK 12, SNK 48<sup>3</sup>. Une variété venant d'un pays concurrent africain, le Ghana, a fait l'objet d'études à Nkoémvone, à savoir ICS 1 (Imperial College Selection) ICS 6, ICS 39, ICS 43. ICS 100 sont de couleur verte et ICS 84 est rouge. Les autres sont, pour l'essentiel, de couleur verte et jaune une fois en maturité<sup>4</sup>.

Ensuite nous avons des *Criollo*, cette variété a été développée et a donné les dérivées suivantes : IMC 60, IMC 67 et la variété Catongo. Mais cette dernière variété n'a pas suffisamment prospéré, puisqu'elle était peu productive. Les croisements des clones locaux de Sangmélima avec les *Forastéro* donnèrent naissance à la semence AHT ; le KHA pour les croisements réalisés à partir des souches amazoniennes. Le croisement de deux souches amazoniennes donnait la variété AHA. Lorsqu'un croisement se faisait seulement avec la variété *Trinitario*, la dérivée portait le nom THT, explique Mvondo Nkolo. Il poursuit en disant que :

Les variétés les plus productives étaient IMC 60 et IMC 67, SNK10. T60 880 et T60 882. Ces dernières variétés vont jusqu'à 64 fèves la cabosse. Avec la variété Nko'émvone, il faut 25 cabosses pour obtenir un kilogramme de fèves. Alors qu'à l'aide des semences issues du croisement *Criollo et Forastéro* qui ont 64 fèves, le kilogramme s'obtient avec 18 cabosses seulement. Les planteurs de la SOCOCAMOBIT (Société Coopérative des Cacaoculteurs Modernes de Mezesse) nous ont abondamment fait part de leur utilisation des semences que cite Mvondo Nkolo. Abossolo Gilbert dit à ce propos que :

Dans notre coopérative nous mettons un point d'honneur sur la production abondante en privilégiant le nombre de cacaoyers à l'hectare. Actuellement nous sommes à deux mètres. Pour un bon rendement, nous privilégions l'utilisation des semences de bonne qualité. Il s'agit des variétés suivantes : Catongo, C46 selon ses dérivées A, B et C. Nous réalisons des productions consistantes dans nos plantations à l'aide de ces semences nouvelles. En raison du manque de semences de qualité, nous utilisons les variétés classiques, que sont le *Forastéro*, *Trinitario* et le *Criollo*<sup>5</sup>.

La mise à disposition de ces variétés de semences produites, dont la qualité des produits était suivie par bon nombre de planteurs qui étaient également employés à Nko'émvone, permit à ces derniers de planter ces variétés dont les recherches en laboratoire avaient démontré qu'elles étaient hautement productives. Les explications de Paul Ebele

<sup>3</sup> SNK(N) qui signifie Station Sangmélima et un numéro (N) de référence qui désigne une dérivée de la variété principale.

<sup>4</sup> Paul EBALE, 75 ans, Technicien Agricole retraité et Planteur, village, dimanche 02 Mai 2023.

<sup>5</sup> Gilbert Abossolo, 52 ans, Planteur, Village Ngam-Yembong, dimanche 02 mai 2023.

l'attestent. Cette politique d'augmentation de la production ne fut pas seulement confiée à la Station de Nko'émvone.

### 3. Société de Développement du Cacao (SDC)

Pour accompagner la politique élaborée à travers les plans quinquennaux de développement économique et social, il a été créé la SODECAO dont l'ambition est d'accroître la superficie cultivée, mais aussi amener le plus grand nombre de planteurs à utiliser les plans sélectionnés pour accroître la production et améliorer le revenu des paysans. Ces initiatives ont eu un retentissement certain dans la localité. Avec l'avènement de la crise économique, qui atteignit le Cameroun vers la fin des années 1980, cet élan a été affecté. Ce qui justifie dans une moindre mesure le fait du vieillissement continu des plantations et la faible production<sup>6</sup>.

À travers les différents plans de restructuration de la filière, de nouvelles voies sont envisagées. À l'aide de la nouvelle politique<sup>7</sup>, la SODECAO encourage de plus en plus les agriculteurs à se tourner vers les nouvelles semences, dans leurs activités d'augmentation de nouvelles plantations. Raison pour laquelle la régénération cacaoyère s'intensifie sur le terrain depuis les années 1980.<sup>8</sup>

Dans le tableau suivant, nous présentons la situation de la régénération cacaoyère entre les plantations nouvelles et celles, vieilles, à réhabiliter.

**Tableau 13 : État de la régénération dans l'arrondissement de Sangmélima campagne 1985-1986**

Sous-secteurs	Objectif (Ha)	Plans disponibles	Superficie	Plantations nouvelles		Redensification		Superficie Totale
				Nbre de plans	Superficie	Nombre de Plans	Superficie	
Dja et Lobo I	320	512 725	320	284725	178	197131	164	342
Dja et Lobo II	325	456806	286	226745	142	197767	165	307
Afamba Libii	210	320988	201	161544	101	117739	98	199
Ngoulemekong	210	336700	210	173049	108	123680	103	211
Avebe Yekombo	220	299293	187	191483	120	82813	69	189
<b>Total</b>	<b>1285</b>	<b>1926512</b>	<b>1204</b>	<b>1037546</b>	<b>649</b>	<b>719130</b>	<b>599</b>	1248

Source : SODECAO "La régénération cacaoyère : bilan des réalisations, campagne 1985/1986", Janvier 1987, p. 27.

<sup>6</sup>Jean Engono, Planteur et acheteur de cacao, Akomessing, entretien du 28 janvier 2023.

<sup>7</sup> Dès la fin de l'année 1990, lors des assises de la table ronde des 29-30 novembre 1990, le gouvernement camerounais a commencé à se tourner vers une nouvelle politique agricole axée, entre autres sur la transformation locale, l'intégration des femmes et des jeunes, d'une part et la liberté pour le planteur de choisir le mode de commercialisation de son cacao en raison du retrait progressif de l'Etat du circuit de commercialisation.

<sup>8</sup> SODECAO, Rapport annuel, saison cacaoyère 1987-1988, p. 32.

Il ressort de ce tableau que les réalisations de régénération cacaoyère, qui s'élèvent à 97%, sont presque au même niveau que les objectifs fixés en début de campagne. Cette performance est similaire pour les plants utilisés tant pour les plantations nouvelles et ceux utilisés pour la réé densification à l'aide des nouvelles semences.

Dans le cadre de la relance de la filière, une grande sensibilisation est faite sur l'utilisation des nouvelles semences. Pour Dieudonné Mvele, sa cacaoyère de 8 hectares ne compte que les plans qu'il a obtenu à Ako'oloui. Il reconnaît que sa cacaoyère qui est entrée en production depuis 2016, lui promet une bonne récolte dès cette année il suffit qu'il respecte le calendrier d'entretien<sup>9</sup>.

Plusieurs planteurs utilisent les semences dites sélectionnées dont le rendement est à 60 fèves la cabosse. Mais, la disponibilité de cette semence reste un problème car l'étendue de nos plantations ne peut être couverte par cette semence de qualité que distribue la SODECAO. Aussi avons-nous recours aux techniques traditionnelles de sélection des semences pour couvrir nos plantations<sup>10</sup>.

Un autre planteur qui fut d'abord acheteur, et qui s'est reconverti à la cacaoculture, atteste avoir bénéficié de l'assistance de la SODECAO pour créer sa plantation aujourd'hui étendue sur 24 hectares pour une production de 20 tonnes. Le niveau de sa production est réalisé grâce à la qualité des semences qu'il a reçues des organes techniques du MINADER<sup>11</sup> (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural).

---

<sup>9</sup>Dieudonné Mvele, 53 ans, Planteur, Ako'oloui, 16 mars 2023.

<sup>10</sup>Benjamin Mbolé, Cacaoculteur, village Meyos, 15 septembre 2023.

<sup>11</sup>Albert Essiane, 50 ans, Planteur de cacao, Messak, accordé à Berthe Mballa CRTV-Sud, Journal de 13h, 15 septembre 2023.

**Photo 5 : Vue d'un stand de la SODECAO lors d'une exposition du 03 octobre 2020 à Akomessing**



**Source :** EcoMatin Journal en Ligne <https://ecomatin.net/category/chan-2021>, consulté le 24 mai 2021, 14h53mn.

Cette photo illustre les cabosses semences, selon les variétés à fort rendement à savoir SNK 13, ICS 40, IMC 67 d'une part et les produits dérivés du cacao dont on peut reconnaître entre autres le chocolat, le beurre d'autre part. C'est une présentation des deux extrémités du cacao selon le principe de la transformation locale gage de la diversification des emplois et de l'accroissement des revenus.

**Photo 6 : Aperçu d'un cacaoyer à forte productivité**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang le 08 janvier 2024 à Ngom-yop

À travers une bonne tenue de sa plantation essentiellement constituée des variétés à forte productivité, les planteurs peuvent atteindre l'accroissement de la production et les difficultés liées à la libéralisation, de nouveaux intervenants donnent une image différente de la contribution du cacao au développement d'un peuple.

#### **4. Implication des nouveaux acteurs**

Dans le processus de relance de la filière cacao et le souci pour les citoyens, de combattre la pauvreté, la filière agricole s'est présentée comme un gisement d'opportunités susceptibles d'offrir aux populations une réponse à leurs attentes. À travers les sessions de formation et la volonté du gouvernement, il y a eu un déploiement des populations aux nouvelles activités comme moyen de combattre la pauvreté.

##### **a- Jeunes, acteurs clés de l'économie cacaoyère**

Pour préparer la relève et le rajeunissement des acteurs intervenant dans la filière, les jeunes sont une réponse à cette préoccupation. C'est à cet effet que, lors de son passage à l'émission télévisée Présidence Actu, le Directeur général de la SODECAO soulignait que

cette structure facilite l'encadrement des jeunes dans la cacaoculture<sup>12</sup>. Dans un entretien diffusé sur les ondes de la *Cameroon Radio and Television* (CRTV), le jeune Jean Junior Meto'o Meto'o (30 ans), raconte son aventure dans la cacaoculture. "C'est par un champ de concombre, dont la production a été vendue, que j'ai pu lancer la première section de cacaoyère qui est à 5 hectares aujourd'hui. J'envisage avoir une grande cacaoyère, en exemple à ce que l'on trouve en Côte d'Ivoire<sup>13</sup>.

Nous avons également le cas de Charles Mekoulou, qui créa sa première cacaoyère en 2007. A ce jour, il est devenu un membre influent de la cacaoculture dans sa communauté et un acteur important à travers son implication à l'amélioration des techniques culturales. Il s'intéresse plus particulièrement à la densification du nombre de cacaoyers à l'hectare pour augmenter la production tout en se tournant vers l'utilisation de la semence de qualité ; son action est également pour la mobilisation d'autres jeunes qui se disent sans emploi car selon lui, "le cacao est une mine d'or pourvoyeuse d'emploi"<sup>14</sup>.

Olivier Mvondo Mendjana est un autre jeune qui s'intéresse à la cacaoculture. Après avoir été naturellement initié par son père, il crée en 2017 une cacaoyère de deux hectares qui produit, à ce jour, trois sacs de fèves sèches. Sa production est proportionnelle à l'âge de sa plantation. Étant encore en début d'activité, cet enseignant de carrière peut être perçu comme un futur acteur dans l'économie cacaoyère dans le département<sup>15</sup>.

Un autre planteur de la catégorie des jeunes, Pierre Otyiba certifie que : "j'ai deux plantations qui font presque 5 hectares pour une production annuelle de 10 sacs. Avec ce cacao, je m'occupe bien de ma famille. Je paie la scolarité de mes enfants à la rentrée sans crainte<sup>16</sup>."

Le plus jeune planteur est à coup sûr cet étudiant à la Faculté des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang Antenne d'Ébolowa âgé de 25 ans. Il a une plantation à peu près un hectare. Il dit que : "je travaille sur la base de ma permanente présence aux côtés de papa qui a alors décidé de m'offrir, à l'âge de 19 ans, un espace pour que j'apprenne à voler de mes propres ailes. Ma production s'élève à 2 sacs<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Roland Ekouma Nlate, Sangmélina, 14 juillet 2023.

<sup>13</sup> Romuald Abate, (Environ 30 ans), Cacaoculteur, village Meyomadjom, 15 juillet 2023.

<sup>14</sup> Bernard Mba Mba, 51 ans, Cacaoculteur, Assok, 02 mai 2023.

<sup>15</sup> Eric Zeh Ntolo, 32 ans, Planteur, Metet, du 08 mai 2023.

<sup>16</sup> Pierre Otyiba, 34 ans, Planteur, Messak, 08 mai 2023.

<sup>17</sup> Paul Engamba, 26 ans, Planteur, Akak, 8 avril 2023.

## **b- Fonctionnaires et mise en valeur de l'agriculture de plantations**

Autrefois, la cacaoculture était une activité réservée aux populations rurales sans emploi rémunéré. Avec la crise économique, les mentalités des populations ont changé et les fonctionnaires qui se suffisaient autrefois alors avec leurs salaires, pour subvenir aux besoins, trouvent d'autres sources de revenu. La planche de salut la plus immédiate se trouve être le cacao.

Nous avons eu le privilège de rencontrer, parmi nos informateurs, des fonctionnaires qui s'intéressent à l'économie cacaoyère. Aimé Salomon Avoulou Avoulou, Administrateur Civil, nous a avoué qu'il juge utile de se lancer dans la culture du cacao pour préparer sa retraite, mettre en valeur leur héritage foncier et relever le niveau de ses revenus car, la charge de la famille est considérable. Sa plantation de quatre hectares est actuellement à une tonne de production par saison depuis trois ans<sup>18</sup>. Dans la même lancée, Emile Mekinda, Enseignant, est propriétaire actuellement d'une plantation qui s'étend sur une superficie de 05 hectares. Selon les déclarations de ce jeune fonctionnaire, "je rêve de devenir un grand acteur dans la cacaoculture. Et mon rêve est nourri par ma carrière professionnelle. Ma jeunesse est un atout pour atteindre cet objectif"<sup>19</sup>. Ses revenus peuvent lui permettre, en effet, d'envisager le développement d'une économie circulaire autour du cacao et tirer un profit conséquent.

Il en est de même pour Armand Ndounga, avocat. Ce natif d'Akak-Esse qui travaille depuis plus de 20 ans, a décidé de créer sa propre plantation pour deux raisons. "D'abord je voudrais mener une activité qui me produit de l'argent et permet de mettre en valeur notre héritage foncier dans une localité menacée par l'urbanisation de la ville de Sangmélina", confie-t-il. Il dit, enfin, avoir été choqué par un constat selon lequel la cacaoculture semblait être une activité uniquement réservée à ses frères vivant en zone rural et sans emploi. Raison pour laquelle Armand Ndounga a jugé utile de consacrer un peu de ses moyens à la culture du cacao. Aussi opte-t-il pour la semence sélectionnée faite des cabosses qu'il achète à l'ÉTA de Sangmélina.

À l'aide d'un employé permanent diplômé de l'ÉTA toutes les étapes de suivi et d'entretien du cacao sont harmonieusement menées depuis la pépinière, le planting, la taille sanitaire associée au traitement phytosanitaire et à la lutte anti-capsides. C'est par la cueillette que se clôturent les travaux d'une saison. Jusque-là, avoue-t-il, il a supporté les charges de sa cacaoyère depuis déjà 7 ans. La production à proprement parler est effective depuis seulement trois ans. C'est son épouse qui la gère. Toutefois, Armand Ndounga déclare que : "selon les

<sup>18</sup> Salomon Aimé Avoulou Avoulou, 54 ans, Administrateur Civil, Assok, 09 mai 2023

<sup>19</sup> Serges Essame, (environ 30 ans), ingénieur, Mfoul-Oveng, le 15 juillet 2023.

assurances du technicien, dès la prochaine saison, il est probable que la production dépasse la tonne et c'est alors que la gestion changera<sup>20</sup>».

Sur un autre plan, Landry Ekomo, Ingénieur Agronome, est Pépiniériste. Membre du GIC La gaieté surabondante de Sangmélina, ce fonctionnaire ne ménage aucun effort pour veiller au déroulement des activités de leur GIC qui a 15 ans d'activités. Cette activité qu'il exerce lorsqu'il n'est pas occupé par ses contraintes professionnelles, lui est aisée parce que la pépinière est située à côté de sa résidence en pleine ville de Sangmélina<sup>21</sup>.

### **c- Opérateurs économiques et valorisation du secteur agricole**

Certains de nos informateurs étaient plutôt des acteurs économiques. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le cas de Moïse Jules Ntolo qui est acheteur de cacao depuis 25 ans, il est devenu planteur car attiré par la culture à partir de 2012. Sa plantation de cinq hectares produit environ une tonne de cacao par saison cacaoyère<sup>22</sup>.

Le cas de Dieudonné Nkoulou est aussi fort évocateur. Acheteur de cacao au départ, il a dû créer une plantation en 2006 en raison de l'instabilité du métier d'acheteur. Grâce à la cacaoculture, ce jeune planteur parvient à assurer les charges familiales dont la scolarisation de ses enfants, la construction dans son village Eminemvom d'une maison en étage couverte à la tuile. Il est propriétaire d'un lopin de terrain à Sangmélina où il déclare avoir des maisons en location<sup>23</sup>.

### **d- Implication des femmes au rayonnement de l'économie cacaoyère.**

Nous avons rencontré des femmes qui sont fortement impliquées dans les différentes activités de la cacaoculture. Reine Zame, ménagère, dispose d'une cacaoyère de deux hectares depuis 2011 et récolte environ trois sacs chaque année. Elle est membre de la coopérative de son village où elle bénéficie des privilèges de la vente par groupage. Son seul problème est qu'elle ne parvient pas à bénéficier des formations que le MINADER fait aux membres de la coopérative car elles sont payantes<sup>24</sup>.

Bernadeth Bidja, épouse d'un Ingénieur Agronome, déclare travailler à deux niveaux sur le cacao : dans la production et dans la transformation. Elle dit avoir une surface des cacaoyers qui est de quatre hectares. À ce niveau, elle bénéficie de l'appui de son mari pour son expertise qui lui permet d'améliorer son rendement.

<sup>20</sup> Armand Ndounga, 50 ans, avocat, Akak, 16 février 2023.

<sup>21</sup> Bony Mbita, 46 ans, Ingénieur Agronome, Sangmélina, 26 février 2023.

<sup>22</sup> Jules Ntolo 54 ans, Acheteur de cacao, Ndjantom, 30 mars 2023.

<sup>23</sup> Alexandre Nkoulou Dieudonné, 51 ans, Acheteur de cacao, Efulan, du 02 mai 2023.

<sup>24</sup> Reine Zame, 47 ans, Planteur, Nloup, 08 mai 2023.

S'agissant de la production, "je ne cherche pas à la connaître car elle est totalement destinée à la transformation. Comme avec les plantations de cacao, je bénéficie une fois de plus de la présence de mon mari qui m'a permis de suivre une formation sur la transformation du cacao. Et voici déjà 20 ans que je suis active dans le travail du cacao depuis les plantations jusqu'à la transformation et je suis heureuse car j'ai une parfaite maîtrise de cette activité qui me donne entière satisfaction,"<sup>25</sup> avoue-t-elle. Cette tendance qui consiste à passer de la production à la transformation laisse entrevoir l'existence d'un ensemble d'activités au sein de la population de l'arrondissement de Sangmélina.

## **5. Diversification des activités et la mise en œuvre de l'économie circulaire**

Après le Décret 95/11 du 27 juillet 1995, il n'a pas été facile pour les camerounais en général et les populations l'arrondissement de Sangmélina en particulier de bénéficier des nouvelles orientations que contenait ce texte. C'est donc au fil du temps et en fonction des opportunités qu'offrait le décret du 27 juillet que les experts et les opérateurs ont pu opter pour de nouvelles pistes. Dans le cadre du présent mémoire, nous avons eu l'opportunité de découvrir quelques acteurs des nouvelles activités qui viennent donner du contenu au vocable économie cacaoyère. Pour Koku Edoh Adabe et Lionelle Ngo-Samnick, les activités cacaoyères concernent le développement des pépinières, la valorisation des sous-produits (engrais organiques et aliments pour bétail) ; le mode de transformation du cacao (jus de cacao, pâte ou masse naturelles de cacao pure, beurre ou poudre de cacao et chocolat)<sup>26</sup>. Les acteurs du secteur ajoutent à ces activités les bonbons, du vin, la prise, les baumes de massage, du savon, du vin de cacao<sup>27</sup>.

### **a. Pépiniéristes : des agents de vulgarisation de la semence de qualité**

Il convient de souligner ici que dans le bassin de production du cacao de l'arrondissement de Sangmélina, les planteurs d'un certain niveau ont une tradition assez vieille des pépinières. Dans le cadre de ce travail, est considéré comme pépiniériste, la personne qui vend les jeunes plants de cacao qu'il (elle) a semé(s), suivi(s) et conduit(s) à maturité, prêts pour le champ. Est donc exclu, le planteur qui a une pépinière personnelle.

Il existe dans l'arrondissement de Sangmélina une nuée de pépinières qui se trouvent tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Les plus connues sont dans le département, on

<sup>25</sup> Bernadeth Bidja, 54 ans, Production et transformation du cacao, Mbom, 07 mai 2023.

<sup>26</sup> Kokou Edoh Adabe et E. L. Ngo-Samnick, « Produire et transformer le cacao », Douala, Collection-Agro, 2004, pp. 6 ; 29-36.

<sup>27</sup> Juliette Bella, 55 ans, Production et transformation du cacao, Oveng-Yemevong, 16 avril 2023.

dénombrer six pépinières localisées à Sangmélina, Nloup, Mebemenko, Zoébefam, Zoum Yemvak, Meka'a qui assurent l'approvisionnement de 300 000 plants de cacaoyers<sup>28</sup>.

Ebo'o Ebo'o, natif de Avebe-Esse, installé au quartier Mone-Avebe en plein centre-ville de Sangmélina, tient la pépinière du GIC Grâce surabondante du Sud dont il est membre depuis 15 ans déjà. Ayant été agréé par le MINADER, ce GIC livre à la SODECAO sa production.

Dans un entretien privé que l'intéressé nous a accordé, il raconte qu'

en effet, au vu de l'importance du travail, le GIC emploie une main-d'œuvre constituée essentiellement de jeunes qui cherchent à être occupés. Cette activité n'est pas sans difficultés. Le paiement tardif des factures lors des livraisons est un véritable problème qui affecte les relations entre le GIC et ces jeunes qui sont employés par rapport à leur rétribution. Cette attitude ne nous permet déjà pas de faire des productions importantes. Nous aimerions bien produire et livrer 100 000 plants au cours d'une saison. Car jusqu'à l'an dernier nous n'avons obtenu que 19 000 plants<sup>29</sup>.

Ci-contre, une vue de la pépinière du GIC La Grâce surabondante du Sud au quartier Mone-Avebe.

**Photo 7 : Vue de la pépinière du GIC La Grâce surabondante du Sud sis à Mone-Avebe**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang 08 mars 2023.

Jaurès Akono, planteur depuis 2010 a associé dans ses activités, les pépinières dont la vente des plants lui permet à la saison des semis, d'avoir un peu d'argent. Selon toutes

<sup>28</sup> Y. Kenne, "Filière cacao : 5 millions de plants divisent les cacaoculteurs de la région du Sud et la SODECAO", *In EcoMatin* journal en ligne, mise à jour du 16 mai 2021. URL <https://ecomaton.net/filière-cacao-5-millions-deplants>, consulté le 18 mai 2023.

<sup>29</sup> Jaurès Akono, 41 ans, Planteur, Messok, 09 mai 2023.

informations, un plant coûte 250 F CFA. Ce jeune planteur nous a certifié faire des bonnes affaires car, il fait toujours des vagues de 1500 à 2000 plants<sup>30</sup>.

La vente des plants de cacao représente, suivant ces illustrations, une nouvelle activité qui permet au pépiniériste, de gagner sa vie. Il existe également dans le registre de la diversification des activités, le volet transformation.

### **b. Spécialistes en transformation**

La transformation est une activité assez récente qui se déploie de plus en plus dans le département dans son aspect industriel portée vers la vente. À la base, les femmes, membres de l'Association Chrétienne des Femmes (ACF) de l'Église Presbytérienne Camerounaise (EPC) active dans le département, qui commencèrent à transformer le cacao en beurre et en chocolat<sup>31</sup>. Madeleine Essiane explique que "cet enseignement nous a été donné lors des conférences de l'ACF au cours des années 1990". La production de cette activité était essentiellement destinée à la consommation, mais certaines parmi elles parvenaient à obtenir de leurs époux, des quantités importantes en raison des recettes croissantes réalisées au fil du temps. Cette époque de transformation artisanale du cacao en produits divers a connu une amélioration avec la formation. Madame Blaisette Elono reconnaît avoir assisté à une séance de formation qui lui a coûté une somme de 20 000 F CFA. Elle affirme que :

J'ai commencé par une plantation de cacao il y a environ 20 ans et aujourd'hui mes cacaoyères couvrent une superficie totale de quatre hectares. La production de mes plantations est totalement destinée à la transformation. Actuellement à ma production je suis obligée, compte tenu de la demande, d'acheter du cacao et pouvoir relever la quantité de production des produits qui me permettent de satisfaire la demande qui est forte. Du cacao, je tire une diversité des produits que je vends. Je peux vous citer le beurre de cacao, le chocolat, les caramels, les bonbons, le baume de massage, le savon, la prise et même du vin à base de l'eau que je recueille lors de l'écabossage. Je dois surtout vous dire que je ne travaille pas seule ; pour certaines tâches, j'associe d'autres personnes<sup>32</sup>.

Pour la campagne 2019-2020, elle a manipulé environ 1400 kgs de cacao pour sa transformation.

Ateba transforme le cacao en beurre et en chocolat (sous plusieurs variantes), le caramel. La marque de son chocolat désignée "Djalocao" est produit à Sangmélima. Il raconte :

Mes débuts dans la transformation datent de 2020 par des formations en chocolaterie. J'obtiens la matière première principale, la fève de cacao, chez les planteurs dans les villages non loin d'Ebolowa. J'emploie actuellement quatre personnes. De la vente de mon chocolat dans les villes d'Ebolowa, Yaoundé et Bafoussam souvent à l'étranger, je parviens à prendre soin de ma famille<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Jeannette Mballa, 72 ans, Ménagère, Meyo, du 02 décembre 2023.

<sup>32</sup> Irène Ntolo Essame, 57 ans, Transformation du cacao, Meyomadjom, du 07 mai 2023.

<sup>33</sup> John Zanga Mvondo, 31 ans, Transformation du cacao, Mezesse, 20 mai 2023.

Une illustration de l'existence d'une industrie de transformation artisanale locale dont les produits issus du cacao sont vendus sur le marché local. Il s'agit en premier lieu des produits chocolats labélisés Djalocao et la variété des produits faits à base de cacao de la maison J&L Nature.

Marie Claire Mbili est fidèle de l'EPC et membre de l'ACF. Pendant longtemps elle assistait chaque année, aux festivités de l'ACF qui réunit les femmes des paroisses de leur Presbytère pour, généralement, recevoir des enseignements bibliques. C'est, soucieux de l'environnement économique et des difficultés que rencontraient les fidèles que des enseignements dans le sens de l'entrepreneuriat féminin furent dispensés participantes venues d'une vingtaine de paroisses.

**Photo 8 : vue panoramique de la gamme de chocolats labélisés Djalocao**



Source : Cliché fournit par Paul Ada Ada le 20 mai 2023 à Meyomadjom.

Le promoteur de cette marque de chocolat, a noué un partenariat avec établissement commercial de la ville où ses produits sont régulièrement exposés.

**Photo 9 : vue panoramique de la gamme des produits J&L Nature à base du cacao**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, 04 juillet 2023 à Sangmélina.

Dans la gamme de produits issus du cacao de la Marque J&L Nature, nous avons identifié la poudre de cacao, du beurre à base de cacao, des bonbons, des dragées et du chocolat. De la même marque il y a du vin tiré de la racine à l'intérieur de la cabosse de cacao. Ci-contre, une bouteille de vin de cacao sur l'étale de la promotrice de cette liqueur.

**Photo 10 : Présentation du vin à base du cacao**



**Source :** Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, le 04 juillet 2023 à Bikobo-Essaman.

Le cacao contribue ainsi à la promotion de la consommation du vin à base du cacao produit dans le département. C'est aussi un élément de la transformation qui donne du sens à l'économie circulaire.

## **II. DOUBLE VISAGE DES PROBLÈMES DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE**

La réalisation du présent mémoire nous a permis de constater que l'économie cacaoyère dans son ensemble se heurte aux problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel.

### **1. Problèmes institutionnels**

En réaction à la crise économique, l'État, avec le conseil de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, rassemblés à Yaoundé lors de la Table ronde sur la politique agricole du Cameroun, a libéralisé son économie et l'occurrence le secteur agricole. La perspective était de permettre aux différents acteurs en général et en aux producteurs agricoles en particulier de pouvoir négocier en toute liberté les conditions de vente de leurs produits<sup>34</sup>. Après environ 20 ans de pratique, les producteurs de cacao et les nouveaux acteurs jugent utile de solliciter l'intervention de l'État dans certains domaines pour favoriser leur plein épanouissement.

<sup>34</sup> Loi n° 25/11 du 27 juillet 1995 Portant organisation du commerce du cacao et du café, Article 1er (2).

### a- Commercialisation

Elle est régie par les textes suivants :

- L'Ordonnance n° 91/007 du 12 Juin 1991 Portant restructuration des filières café et cacao ;

- Le Décret n°92/030 /PM du 22 Janvier 1992 portant application de l'ordonnance n°91/007 du 12 Juin 1991 portant restructuration des filières café cacao.

Les difficultés liées au commerce ne concernent pas seulement la vente de la fève à l'état brut, mais en plus l'écoulement de la production de tous les opérateurs portés vers la transformation et des pépiniéristes.

### i- Difficultés de la commercialisation de la fève de cacao

La Loi n°95/11 Du 27 Juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café. En dépit des dispositions prises par l'État à travers les textes sus mentionnés, il se trouve que l'activité commerciale de la fève de cacao se heurte à la présence des acheteurs non agréés qu'évoque l'Ordonnance n°91/007 du 12 Juin 1991 dans son article 24. Pour barrer la voie aux coxeurs, très présents dans le département, il est judicieux de penser à la reprise du secteur de la commercialisation par l'État qui pourra organiser des calendriers de ventes selon les zones de production dans tout le département. Il s'agit de relancer la vente du cacao à travers les marchés périodiques ou centre de groupage<sup>35</sup> connus sous l'appellation "nseñ angat"<sup>36</sup> avant la crise économique. Ce que relèvent les planteurs de l'arrondissement de Sangmélina<sup>37</sup>. S'agissant des coxeurs, à côté du cri de détresse qu'émettent les planteurs, le Délégué départemental du MINADER déclare :

Les coxeurs représentent près de 80% des acheteurs sur le terrain ce qui est un véritable problème au niveau de la déclaration des ventes enregistrées au cours de la saison cacaoyère. Les coxeurs achètent le cacao sans contrôler la qualité, à un prix inférieur au prix courant et avec des balances pas réglementaires<sup>38</sup>.

À l'agence ONCC de Sangmélina, le même phénomène est constaté. Ceci parce que des coxeurs qui achètent de nuit voyagent également et traversent toutes les barrières de contrôle puis se retrouvent à Douala où ils sont tenus, devant les responsables de l'Office, de déclarer la source de leur cargaison<sup>39</sup>. La maîtrise de la production réelle devient un problème

<sup>35</sup> Assoumou, *L'Économie du cacao...*, p. 266.

<sup>36</sup> Nom composé qui renvoie à lieu de vente du cacao. Littéralement, il s'agit de la cour où on vent le cacao.

<sup>37</sup> Pierre Ekobo, 89 ans, Planteur, Mimbo, dimanche 10 mai 2023.

<sup>38</sup> François Njemba, 53 ans, DDMINADER Dja et Lobo, Sangmélina, 10 mars 2023.

<sup>39</sup> Guy Bekale, Responsable à l'Agence ONCC Sangmélina, vendredi 30 avril 2023.

pour l'agence qui reçoit les données réelles de la production de la direction générale<sup>40</sup>. À cause des coxeurs, l'État ne maîtrise pas le tonnage du cacao sans avoir fait l'objet d'un contrôle selon les prescriptions de l'État auprès des acheteurs agréés<sup>41</sup>. Mendouane Roger reconnaît d'ailleurs que : “Je suis un acheteur agréé et j'observe scrupuleusement les termes des textes réglementaires en matière d'achat du cacao tout au cours de la saison cacaoyère”<sup>42</sup>. Nous apprenons par diverses sources que les coxeurs achètent parfois le cacao non fermenté et les balances qu'ils utilisent ne sont très souvent pas fiables<sup>43</sup>.

La reprise de la commercialisation par l'État serait une réponse aux cris de détresse des cacaoculteurs, plus nombreux, qui ne sont pas membres des coopératives et qui évoluent en solitaire. Plus spécifiquement, les planteurs qui sont dans les zones enclavées sont plus touchés par ce phénomène. Alors, le planteur peut de nouveau avoir le juste prix qui récompense ses efforts conformément à la réglementation prévue dans la Loi n°95/11 du 27 juillet 1995 article 3.

Grâce à ces mesures du gouvernement le planteur a le calendrier des ventes communiqué aux différents acteurs, dont les planteurs par la voix du Ministère du commerce. Cette démarche permettrait surtout d'être rassuré de la qualité de cacao récolté auprès des planteurs qui renoueront probablement avec l'utilisation du séchoir traditionnel de cacao “Akañ-kekaa<sup>44</sup>” ou “autobus”.

---

<sup>40</sup> Cette attitude est une infraction. La Loi n°95/11 du 27 juillet sur la base de l'article 326 du Code Pénal, prévoit des peines principales et accessoires.

<sup>41</sup> Article 2 de la Loi n° 95/11 du 27 juillet 1995.

<sup>42</sup> Roger Medouane, 53 ans, Acheteur de cacao, Mang, dimanche 2 mai 2023

<sup>43</sup> Claude Zilli Medjo, 63 ans, Cacaoculteur, Ndjom, 01 mai 2024.

<sup>44</sup> Terme de la langue Bulu qui signifie littéralement la claie du cacao (lieu de séchage du cacao). Les expressions akañ-kekaa et autobis (aussi autobus) ont la même signification. L'un et l'autre peuvent donc être utilisés sans que le rôle ne soit différent.

**Photo 11 Samuel: Zambo, devant son *Akañ-keka* (séchoir)**



Source : Cliché réalisé par Jean Pierre Bidjang, à Nloup le 01 mai 2024.

## **ii- Difficultés de commercialisation des produits issus de la transformation et des produits des pépinières**

Les nouveaux acteurs opérant dans la transformation artisanale du cacao, sont presque unanimes quant aux difficultés que rencontre leur secteur. En évoquant leur satisfaction concernant la disponibilité de la matière première faite des fèves de cacao sur le marché, et certains en étant producteurs, un autre volet représente un obstacle certain à savoir l'écoulement sans leur environnement immédiat.

À l'analyse, il convient de dire que ces opérateurs se disent que leur production devrait prioritairement concerner les populations locales qui découvriraient alors la variété des vertus du cacao. De fait, il s'agit d'une faible pénétration des produits de la transformation locale. Hélène Andong reconnaît à ce sujet que : “Les populations de l'arrondissement de Sangmélina sont financièrement diminuées et n'achètent pas mes produits. La ville de Sangmélina est essentiellement constituée de quelques fonctionnaires et des retraités. Il n'y pas une activité économique qui me permette de faire de bonnes affaires sur place<sup>45</sup>”. Malgré les contacts que notre coopérative a noué avec certains établissements hôteliers de la place, c'est avec une forte lenteur que ces produits passent bloquant ainsi nos investissements<sup>46</sup>.

<sup>45</sup> Hélène Andong, 55 ans, Planteur-Transformatrice, Eminenvom, du 07 mai 2024.

<sup>46</sup> Solange Endenle, 61 ans, Planteur et Président du Conseil d'Administration de la SOCOCAMOBIT, village Moneko'o, dimanche 02 mai 2024.

Quant au secteur des pépiniéristes, leur activité rencontre également des difficultés surtout lorsqu'ils sont agréés et que leurs plantules sont livrées à la SODECAO. Le processus de paiement est très long. Une pépinière est un investissement qui inclut dans ses charges, la main-d'œuvre. "La prise en charge de cette main-d'œuvre devient fastidieuse lorsqu'il faut aussi ajourner la prise en charge à cause de la longue période d'attente du paiement de nos plantules livrées", confie Francis Zanga Zanga<sup>47</sup>.

Tel est le climat qui prévaut dans ce marché de l'arrondissement de Sangmélina. La conséquence en est que les acteurs de la transformation et les pépiniéristes ont des fortunes diverses. Pour les premiers, ils parviennent à trouver des partenaires qui sont dans les grandes métropoles du pays où l'activité économique, le système des échanges sont bien plus avancés et les facilités pour nouer des partenariats sont multiples. Parfois, c'est à l'étranger que ces opérateurs vont vendre. Pour ce qui concerne des pépiniéristes, ils fonctionnent conscients du fait qu'ils se situent en amont du cycle d'exploitation. Malgré les difficultés, ils persévèrent avec la conviction que leur partenariat avec le MINADER s'améliorera et les paiements se feront alors dans les délais permettant de payer les salaires des employés<sup>48</sup>.

#### **b- Voies d'accès dans les plantations : un véritable obstacle**

La question du désenclavement est abordée de manière globale par le président Biya lors qu'il écrit :

Pour intéresser les populations à l'exploitation agricole et enrayer l'exode rural qui a privé beaucoup de nos campagnes de leurs jeunes énergies parties à l'aventure dans les villes, il est impérieux de mettre en œuvre un programme systématique de désenclavement des campagnes par la construction d'un réseau routier bitumé dense et de bonne qualité. Car sans roue, les agriculteurs qui rencontrent déjà bien des difficultés pour écouler leurs produits ne sauraient raisonnablement envisager d'étendre leurs exploitations. C'est-à-dire d'augmenter leur production<sup>49</sup>.

Le réseau routier de l'arrondissement de Sangmélina se présente environ à deux niveaux les routes urbaines et péri-urbaines puis les routes rurales. L'action des coxeurs ne tient pas tant au fait de l'état des routes. Ce sont des opportunistes qui opèrent dans les villages localisés hors la zone urbaine. Néanmoins, on observe que c'est beaucoup plus dans les zones reculées que les coxeurs sont fréquents. Cela est dû au fait que les planteurs de cacao se trouvent dans les zones difficilement accessibles pendant la saison cacaoyère qui coïncide avec la grande saison de pluies. Ce problème de voies de communication est un véritable obstacle auquel sont confrontés les cacaoculteurs.

<sup>47</sup> Francis Zanga Zanga, 49 ans, Pépiniériste et Ingénieur Agronome, Evelessi, du 26 février 2024.

<sup>48</sup> Une synthèse des difficultés formulées par nos informateurs.

<sup>49</sup> Paul Biya, *Pour le libéralisme ...*, p. 142.

En outre, notons que l'enclavement donne un sentiment d'abandon des planteurs établis dans ces zones. Dans le secteur Sonkot, sur l'axe Sangmélina-Mvangan, les cacaoculteurs souffrent pendant la saison cacaoyère pour faire évacuer leur production pour se rendre à Sangmélina et vendre aux établissements agréés<sup>50</sup>. Le mauvais état des routes nous expose aux coxeurs qui deviennent finalement nos partenaires<sup>51</sup>.

Le secteur "Mepho" n'est pas épargné par le phénomène. Etienne Abondo Abondo certifie que :

Dans notre secteur, nous aimons bien plus les coxeurs que nous voyons régulièrement et qui nous sont plus proches. La présence des autorités qui nous suggèrent de vendre notre cacao auprès des structures agréées nous paraît comme une moquerie car nous ne les voyons que très rarement. Entre temps nous avons des problèmes ponctuels à résoudre pendant la saison. Il est difficile de résister devant un coxeur qui est devant ta porte sachant que tu as le cacao et tu résistes à son offre d'achat même lorsqu'on sait qu'ils nous trompent. Nous vendons et, cela est particulièrement lié à l'état de la route. Pendant la saison des pluies, la vie est difficile dans notre zone. Le problème s'aggrave au fur et à mesure que vous descendez. Nous voulons d'abord que notre route soit arrangée pour que nous puissions aussi bénéficier de l'accès rapide vers la ville. Nous voulons bien nous organiser mais alors qui va nous suivre dans cette zone enclavée ? En attendant, nous fonctionnons avec nos coxeurs<sup>52</sup>.

### **c- Mauvaise politique d'approvisionnement**

Pour permettre aux planteurs de bien mener leurs activités qui garantissent de bonnes plantations et une bonne production tant en qualité qu'en quantité, ils ont besoin tant des semences que des produits phytosanitaires.

#### **i- Semences**

Il revient généralement au MINADER à travers la SODECAO de distribuer les semences aux producteurs qui en font la demande. C'est à ce titre que le Ministère délivre aux GIC qui en font la demande, des agréments pour produire et livrer de la semence. C'est le cas du GIC La grâce surabondante du Sud. Cette organisation livre des plants des cacaoyers à l'Etat depuis 15 ans. En marge des groupes agréés, des personnes évoluent en solitaire et montent continuellement des pépinières et vendent les plants aux cacaoculteurs<sup>53</sup>.

Les questions relatives aux semences se posent tant au niveau de l'utilisation qu'au niveau de la gestion. Dans le département du Dja et Lobo, l'utilisation de la semence est une grande curiosité. Selon les explications du Délégué départemental de l'Agriculture du Dja et Lobo :

<sup>50</sup>Paulin Ndongo Ovono, (environ 30 ans), Planteur, Akak, 15 mars 2024.

<sup>51</sup>René Evindi, 51 ans, Cacaoculteur, Atong, du Samedi 01 mai 2024.

<sup>52</sup> Etienne Abondo Abondo, 54 ans, Planteur de cacao, Moneko'o, du samedi 01 mai 2024.

<sup>53</sup>Jean Ekobo Nna, 49 ans, Ingénieur Agronome, Pépiniériste, quartier Avebe-Esse, 26 février 2024.

Une observation avait été faite auprès de certains planteurs hommes qui avaient obtenu de la semence suite à leur demande. Certains s'en servaient comme de la marchandise ; d'autres déclaraient des superficies qui n'étaient pas effectives et donc n'utilisaient pas la totalité de la semence. D'autres enfin, abandonnaient leurs plantules qui se gâtaient finalement. Cette attitude justifie la stagnation de la production qui n'est pas à la hauteur des prévisions attendues du département. C'est pour cette raison que fut institué le système de visite du site devant accueillir les jeunes plants de cacao et l'introduction d'une contribution financière minimale de 25 F CFA<sup>54</sup>.

Toutefois, ces plants qui ne sont pas déjà suffisants, au regard de la demande, posent le problème de qualité quand on connaît la difficulté qui peut exister à trouver les variétés réputées être productives, comme l'expliquent Medjo me Bella et les membres de la SOCOOCAMOBIT. En matière de distribution, les petits planteurs se plaignent des conditions difficiles d'accès à la semence de qualité lorsqu'elles sont disponibles, car disent-ils, les hauts fonctionnaires et les élites prennent toujours tout le stock. En un mot la semence est difficile à obtenir.

## **ii- Produits phytosanitaires**

Matériel technique de très grande importance, la bonne santé des plantations et de la production est directement liée à la disponibilité desdits produits. Depuis la réforme de la filière cacao et café, ce secteur est occupé par plusieurs acteurs qui prennent des dispositions pour garantir le traitement de la plantation. De fait, le gouvernement n'apporte plus un encadrement systématique aux planteurs comparativement à ce qui se faisait avant l'avènement de la crise économique. Du coup, il revient aux planteurs et aux organisations telles les GIC et coopératives de s'approvisionner selon leurs capacités financières.

L'opinion est partagée selon que l'on est une organisation structurée ou planteur évoluant en solitaire. S'agissant des coopératives, elles bénéficient du matériel agricole divers, et donc les produits phytosanitaires, en guise d'appuis. Mais ces facilités, sous forme d'aide sont symboliques, ne permettent pas à tous les membres desdites coopératives de satisfaire les besoins exprimés pour couvrir la superficie des champs. C'est pour cette raison, qui est liée à l'insuffisance des produits phytosanitaires, que les planteurs se tournent vers les structures qui se chargent de commercialiser les dits produits. Bernard Amougou explique que grâce à l'expertise de son technicien diplômé de l'ÉTA il s'organise personnellement pour obtenir les produits phytosanitaires et garantir le traitement judicieux et méthodique de sa plantation<sup>55</sup>. Loin d'être exhaustifs, les problèmes sus-évoqués qui concernent l'administration ouvrent la voie aux difficultés nées des planteurs eux-mêmes.

---

<sup>54</sup>Elie Ateba, 71 ans, Planteur, Mezesse, 02 février 2024.

<sup>55</sup>Bernard Amougou, 62 ans, Planteur, Ndjom, 23 mars 2024.

## 2. Problèmes organisationnels

Ces problèmes relèvent de la méconnaissance par les planteurs des dispositions mises en œuvre pour les encourager à bénéficier des privilèges en leur faveur. À ce niveau, on souligne particulièrement l'absence de l'esprit coopératif, l'attachement des planteurs aux coxeurs et l'encrage de développement de la mentalité ancienne.

### a- Rejet de l'esprit coopératif

Dans le secteur agricole traditionnel, l'individualisme est généralement de règle, notamment sur le plan économique. Or, à l'échelle de l'individu, les moyens disponibles sont ou inexistant, ou extrêmement réduits pour permettre au producteur d'améliorer sa condition<sup>56</sup>. Tel était le constat fait par Yonke, Directeur de l'agriculture au secrétariat d'État au développement rural sous l'État fédéré du Cameroun oriental. Cette mentalité demeure toujours un terrain de sensibilisation du gouvernement pour amener les populations rurales à revoir les principes des solidarités coutumières et se tourner vers les bases d'une mentalité de groupe uni et organisé pour travailler et tirer le meilleur profit de l'effort commun<sup>57</sup>.

Nous avons eu vent de l'existence des groupes organisés à travers la littérature et la rencontre avec les membres de ces groupes. Il s'en suit globalement que les populations dans l'arrondissement de Sangmélina et malgré les efforts de sensibilisation, éprouvent des difficultés à se regrouper pour se constituer en GIC ou en coopérative. Cela n'est pas seulement le fait des acteurs, les planteurs, situés dans les zones reculées de la ville de Sangmélina. Même dans les villages situés dans la périphérie du périmètre urbain ne parviennent pas à se mobiliser et créer de telles structures. Mfoulou Banga avoue à cet effet que :

Les gens de Meyos-Essabikoula n'arrivent pas à créer une coopérative. Chacun se débrouille donc comme il peut pour améliorer sa production cacaoyère. Je pense souvent qu'il faudrait que notre élite initie un tel projet pour que ça marche. Or, tel que les choses se passent, on ne peut pas évoluer. Pour avoir les produits phytosanitaires c'est difficile et surtout pendant la saison morte où il faut faire le traitement sanitaire, quand on n'a pas de l'argent, la production ne peut jamais être bonne. Et même pour vendre, c'est chacun qui se débrouille de son côté.

<sup>56</sup> J.B. Yonke, "La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du IIIe Plan Quinquennal", p. 28, décembre 1969. 315 *Ibid.*, p. 29.

<sup>57</sup> Adalbert Alanga Engolo, 67 ans, Planteur, Village Mfoul-Oveng, 02 mai 2023.

Ce qui justifie la présence des coxeurs qui trompent les planteurs alors que nous sommes proches de la ville, la route est praticable. Moi je vends toujours mon cacao auprès d'une maison agréée et je n'ai pas de problème<sup>58</sup>. Si à Benyoungou les planteurs attendent l'initiative de l'élite pour mettre sur pied une organisation fédérative qui leur permettrait d'améliorer le rendement de leur travail, ailleurs à Mintyaminyumin la situation est différente. Martin Eyetemou explique :

L'élite de notre village avait mis sur pied une société coopérative et l'a pourvue de fonds dont devait bénéficier les membres de ladite organisation sous certaines conditions. La coopérative a fonctionné le temps pendant lequel les planteurs devaient décaisser les crédits. Tous les crédits accordés n'ont jamais été remboursés et c'est ainsi que la coopérative est morte. Aujourd'hui, chacun se débrouille à mener ses activités comme s'il n'y avait pas une structure d'encadrement<sup>59</sup>.

Ce manque d'engouement pour l'esprit coopératif semble avoir une influence dans le processus de changement en cours à travers l'initiation à la transformation des fèves de cacao en sous-produits divers.

#### **b- Attitude réservée face au changement en cours**

Les réformes intervenues dans la filière cacao café depuis la crise économique qui s'est particulièrement caractérisée par la baisse du prix du cacao, le désengagement de l'État dans l'encadrement des planteurs puis la libéralisation du marché d'une part, la volonté de multiplier les revenus pour améliorer le quotidien des populations dans le département d'autre part ont amené plusieurs personnes hommes et femmes, jeunes et adultes, à diversifier les activités liées au cacao. Dans cet esprit, la transformation, voire l'exploitation du cacao a intéressé bien des personnes qui en tirent une satisfaction certaine. Malgré l'enthousiasme qui anime les porteurs desdites idées qui nourrissent la volonté de partager, il se trouve que les populations sont réservées face à cette évolution. À ce titre, Bertrand Ango nous apprend que :

Je suis contente de parler du cacao que je connais depuis environ 25 ans déjà. J'ai une grande joie de partager les connaissances tant le bonheur et la joie que procurent le cacao sont immenses et infinis. Malheureusement, chaque fois que les jeunes viennent pour des formations, elles abandonnent quelques jours après en raison du coût de l'apprentissage que je fixe à 50000 F CFA. Et cela me surprend beaucoup car les programmes de formation portent sur une variété de sous-produits issus du cacao. Et même, à partir de mon expérience, il est possible de trouver du bonheur en transformant le cacao<sup>60</sup>.

Pour les acteurs impliqués dans la transformation locale, la retenue que manifestent certaines populations à l'apprentissage se traduit également à la lenteur pour écouler leurs produits.

<sup>58</sup>Daniel Salomon Aze'e, 59 ans, Planteur, Alouma, 15 mai 2024.

<sup>59</sup>Martin Eyetemou, 56 ans, Planteur-Transformatrice du cacao, 07 juin 2024.

<sup>60</sup>Bertrand Ango, 53 ans, Planteur-Transformatrice du cacao, 2 mai 2024.

### c- Difficultés de commercialisation des produits de la transformation

L'économie cacaoyère développe un ensemble d'activités nouvelles dont la plus importante est la transformation. Dans notre contexte, il s'agit de la transformation artisanale qui concerne ces populations qui se spécialisent dans ce secteur d'activité de l'économie du cacao. Ces acteurs de l'économie cacaoyère que nous avons rencontrés sont tous unanimes quant aux difficultés qu'ils éprouvent pour écouler leur production. En évacuant leur satisfaction quant à la disponibilité du cacao sur le marché et certains étant eux-mêmes producteurs, la commercialisation est un problème qui se pose encore. Mécaniquement, les producteurs du beurre, du chocolat, des bonbons, des dragées, du savon, du vin et autre poudre de cacao destiné à la consommation pensent que leurs produits devraient captiver naturellement l'attention des populations locales qui découvriraient alors les vertus du cacao.

Sophie Mba dit à cet effet que :

La population de la localité de Sangmélina est financièrement diminuée et n'achète pas vraiment nos produits. Je pense que cela est dû au fait que dans l'arrondissement de Sangmélina, on trouve beaucoup plus les fonctionnaires et les retraités ; il n'y a pas une activité économique développée qui me permette de faire sur place, de bonnes affaires. C'est pour cela que je vais vendre mes produits à Yaoundé, à Douala et à Bafoussam<sup>61</sup>.

Dans la même lancée, Félix Ebo'o Ebo'o, propriétaire de la marque de chocolat CHOCOABIT (Chocolat de Sangmélina) déplore le fait que : "Malgré les contacts que notre coopérative a noués avec certains hôtels et boulangerie de renom, dans la ville de Sangmélina, nos produits ne passent pas. Je veux dire avec une très grande lenteur<sup>62</sup>".

Valentin Zeh Zeh, propriétaire du label Djalocao partage le même avis que ses concurrents, car tous se retournent vers d'autres localités, les grandes métropoles du pays où l'activité économique, le système des échanges sont avancés et les facilités pour nouer des partenariats sont multiples. "Parfois, c'est vers les pays voisins que je vends mes produits<sup>63</sup>", atteste-t-il.

Ce panorama des problèmes qui se dressent contre l'économie cacaoyère et les nouveaux acteurs ne freinent pas pour autant l'ardeur de ces opérateurs économiques à se contenter de la situation. Ils sont tous plein d'espoir et nourrissent des ambitions diverses pour améliorer leur condition.

<sup>61</sup> Solange Mba, 58 ans, Sangmélina, Producteur-Transformatrice du cacao, 17 février 2024.

<sup>62</sup> Félix Ebo'o Ebo'o, 50 ans, Sangmélina, Producteur-Transformatrice du cacao, 18 février 2024.

<sup>63</sup> Valentin Zeh Zeh, 40 ans, Sangmélina, Entrepreneur Chocolatier, 18 février 2024.

### III. PERSPECTIVES POUR UNE PÉRENNISATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette section propose des voies à suivre pour donner à l'économie cacaoyère une empreinte nouvelle dans le cercle des activités économiques dans le département.

#### 1. Diversification des nouvelles sources de revenus

Plusieurs activités se développent autour du cacao, dont les plus connues sont la transformation des fèves en beurre, bonbons, caramel, chocolat, baumes, savons et vins d'une part ; les pépiniéristes d'autre part. Pour chacune des activités sus évoquées la propension à la création d'emplois est considérable même au niveau artisanal, car le seul promoteur du projet entrepreneurial ne peut se substituer aux différents niveaux et accomplir les différentes tâches. L'offre d'emploi que ces nouveaux secteurs garantissent, réponse favorable au document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), constitue un motif pour accompagner ces structures à se consolider et à se développer.

En plus, les pépinières assurent la mise à disposition des semences de qualité. Il convient de préciser que l'État, à travers la SODECAO, a un rôle important à jouer dans la disponibilité de la semence de qualité dans l'arrondissement de Sangmélima. Cet apport est un appui institutionnel qui ne peut couvrir tous les besoins exprimés par les planteurs. Ce qui laisse libre cours aux populations de pouvoir se mobiliser à produire le reliquat<sup>64</sup>.

Au regard de l'enthousiasme qui anime les planteurs de cacao à améliorer leur production au fil des ans, on comprend la nécessité de la création des pépinières de plantules de cacaoyers, car la demande est réelle. La semence de qualité est rare, il faut donc pouvoir la produire. Seulement ceux des pépiniéristes, agréés par le MINADER, qui se lancent dans ce secteur font face aux difficultés liées au paiement des prestations, dans le cadre des organisations traitant avec l'administration dans le cadre des partenariats, les activités portées par les pépiniéristes méritent d'être promues. En effet, la volonté d'accroître le nombre de cacaoyers plantés devraient trouver une disponibilité de plantules dans les principales localités reconnues comme bassins de production du cacao. Il s'agit d'approcher les plantules de cacaoyers auprès des planteurs, mais beaucoup plus garantir une disponibilité des fonds aux promoteurs de ce secteur qui ont le devoir de produire une semence de qualité<sup>65</sup>.

Le rôle de l'État est donc une nécessité dans ce double contexte. Dans cette perspective, la libéralisation qui offre l'opportunité à l'éclosion des unités de multiplication,

<sup>64</sup>Blaise Ekoman, 50 ans, Planteur de cacao, Bidjom, 02 mai 2024.

<sup>65</sup>André Essiane, 50 ans, DDMINADER Dja et Lobo, Sangmélima, 09 février 2024.

doit se rassurer que les plants offerts aux cacaoculteurs sont de nature à œuvrer à l'augmentation de la production dans des surfaces réduites. Cela n'est possible que s'il y a un encadrement et un suivi rigoureux de tous ces acteurs qui s'intéressent au secteur de la semence qui est porteur. L'un des problèmes auxquels les planteurs sont confrontés demeurent la disponibilité de la semence de qualité. La produire devrait faire l'objet d'un encadrement méthodique pour tous ceux qui optent pour cette activité<sup>66</sup>.

Les différentes activités qui constituent l'économie du cacao, parce qu'elles sont une réponse à l'offre d'emploi, devraient bénéficier du suivi de l'État. Au niveau artisanal, ces activités constituent un instrument de lutte contre le chômage, ouvrent de nouvelles perspectives en matière de formation en métiers divers. Il s'agit entre autres de la manutention du cacao, de la manipulation des machines. La variété des produits autant que le volume de la matière à exploiter étant les outils qui renseignent sur la capacité de créer l'emploi. Quant à la transformation elle représente l'une des activités qui constituent l'économie cacaoyère. Son expansion remonte à près de trois décennies.

## **2. La reprise de l'encadrement des planteurs par l'État**

Il y a problème social lorsqu'un grand nombre de personnes est affecté par une situation donnée, lorsque cette situation est jugée intolérable et quand les gens sont conscients de la nécessité d'une action collective. Les attentes des différents acteurs dans le circuit de l'économie circulaire divisent l'opinion sur la nécessité de la reprise en main par l'État de certains aspects stratégiques de leurs activités. Ainsi pour les planteurs, la nécessité de garantir de nouveau la disponibilité des produits phytosanitaires est hautement indispensable ; de même, l'entretien régulier du réseau routier pour les planteurs situés dans les zones enclavées est indispensable. La vente du cacao à l'état actuel ne garantit aucune satisfaction ni pour l'État, encore moins pour les planteurs, du fait de la libéralisation<sup>67</sup>. Pour les pépiniéristes, le paiement rapide des factures par l'État serait une solution au problème de maintien de la main-d'œuvre qui serait alors rémunérée convenablement. S'agissant de la vente des dérivées du cacao, elle fait l'objet de beaucoup de curiosité par une bonne majorité de la population qui découvre ces produits. Aussi y a-t-il une concurrence à laquelle le chocolat local est confronté qui nécessite l'intervention de l'État pour réguler le flux d'entrée dans le pays des produits similaires produits localement et que les populations tardent à

---

<sup>66</sup> R. Mayer et M. Laforest, "Problème social : le concept et les principales écoles théoriques", *Service social*, vol. 39, n°2, 1990, p. 16.

<sup>67</sup> Salomon Abossolo Nkomo, 52 ans, Planteur, Bizang, 15 mai 2024.

reconnaître sur les étals des supermarchés en raison de la présence envahissante des produits concurrents importés. La signature des Accords de Partenariats Économique (APE) est, dans ce sens, un frein au décollage de l'économie locale.

### **3. Éducation des masses populaires sur la consommation du cacao**

L'éducation peut être définie comme l'ensemble des connaissances intellectuelles, culturelles, morales acquises dans un domaine par quelqu'un, par un groupe ou une communauté. Ici, l'éducation est vue comme un instrument qui œuvre pour le changement de la personne, d'une organisation ou d'une communauté. L'analyse d'une communauté locale renvoie à la notion de communauté géographique qui est définie comme un territoire commun, des intérêts socioéconomiques semblables et une identité partagée<sup>68</sup>. Alternativement, une population partageant la même appartenance culturelle et une identité commune dans la société en tant que groupe social appartient à une communauté d'identité<sup>69</sup>.

L'environnement de l'économie cacaoyère requiert, pour contribuer à la promotion des produits issus de la transformation, une sensibilisation générale de toutes les masses populaires. Cette action devrait atteindre toutes les couches de la société qui sont appelées à se côtoyer par le biais de l'éducation. Le but est de créer, auprès des populations riveraines de ce bassin de production, une demande qui répond à l'offre croissante des produits issus du cacao. L'objet de cette campagne étant de vanter les vertus du cacao et amener les populations de la localité qui jusqu'à présent ne s'y intéresse pas, à consommer du chocolat, du beurre du vin voire des caramels faits à base du cacao. Jusqu'en 2020, le cacao qui est produit au Cameroun en général et dans l'arrondissement de Sangmélina en particulier est toujours exporté, transformé et donc consommé ailleurs. À travers la transformation locale et ses implications, ce produit de rente pourrait dans le cadre que nous élaborons dans cette activité, participer au relèvement de l'économie grâce à l'éducation. Cette capacité de l'éducation à apporter un changement au sein des communautés présente une double vocation<sup>70</sup>.

En premier lieu, elle œuvre à l'amélioration de la santé et les moyens de subsistance. Dans ce cadre, les produits du cacao sont une réponse aux problèmes de santé et contribuent à accroître les revenus. Quelques-uns de nos informateurs nous ont fait part des grandes valeurs en apports nutritionnels du cacao qu'ils relèvent dans sa consommation ou en l'utilisant comme produit thérapeutique. Alliance Olinga affirme que :

<sup>68</sup> 327 H. Lamoureux, J. Lavoie et al. La pratique de l'action communautaire, 2e Edition, Québec, PUQ, 2008, p. 156. 328 Ibid. p. 160

<sup>69</sup> Alliance Olinga, 53 ans, Producteur et transformatrice du cacao, Momebili, 10 avril 2024.

<sup>70</sup> *Idem*.

Mon mari qui est âgé de plus de 60 ans présente une apparence plus jeune contrairement à ses frères cadets. Il consomme, en guise de nourriture, du cacao. Son lait de toilette est fait à base du beurre de cacao ; et il a toujours une vigueur avérée. D'ailleurs, poursuit-elle, moi-même qui vous parle je suis bien plus robuste que vous...<sup>71</sup>.

Un autre informateur nous raconte : “J’avais découvert, lorsque j’achetais encore le cacao, que chaque fois que j’en avais consommé quelques fèves, j’avais une vigueur surprenante auprès de ma compagne. Du coup je n’en manque plus jamais<sup>72</sup>”.

Deuxièmement, l'éducation participe à l'équilibre social et structure la croissance économique à long terme. Dans le cadre de l'économie circulaire, l'éducation contribue à développer les facultés et les compétences qui permettent d'avoir une ouverture d'esprit. À cet égard, la quête permanente des opportunités s'opère avec une volonté d'innover et de proposer des solutions nouvelles capables d'améliorer le rendement du cacao. La structuration de l'économie qu'enseigne l'éducation renvoie à un redéploiement des activités aptes à accroître les acteurs au niveau local. Dans notre contexte, une phase importante de l'éducation a produit les résultats qui justifient les éléments du changement opéré dans l'économie cacaoyère à ce jour. Il existe des structures de transformation en produits divers de cacao et aussi des unités qui emploient et qui offrent du travail à toutes les strates de la communauté<sup>73</sup>.

Toutefois, la structuration que nous préconisons dans le sens de l'éducation suggère que l'on complète à l'état actuel de l'économie cacaoyère, la consommation locale. À travers elle, les populations peuvent trouver des solutions à leurs multiples difficultés de santé et bien plus encore, représente une source d'emploi et d'enrichissement.

Pour réaliser cette activité d'éducation et espérer atteindre les objectifs assignés à la stratégie nationale de développement il convient de sectionner et sensibiliser les masses en fonction de leurs regroupements.

#### **a- L'éducation des masses populaires dans les organisations associatives**

Elle concerne des associations, des coopératives des GIC, mieux, toute autre organisation où il est facile de rencontrer les populations. Si dans les coopératives des producteurs et les GIC on retrouve les cacaoculteurs et tous les autres agriculteurs, dans les associations il y a de fortes opportunités qu'on y rencontre tous les autres membres de la société à savoir les fonctionnaires, les retraités, hommes et femmes jeunes et adultes. Ces organisations représentent un potentiel considérable en termes de clientèle. Parce qu'il est question de relever l'économie locale, il est indispensable de susciter la consommation au

<sup>71</sup> Alliance Olinga, 53 ans, Producteur et transformatrice du cacao, Momebili, 10 avril 2024.

<sup>72</sup> Athanase Ndongo Ndongo, 50 ans, Planteur de cacao, Mimbo, 09 avril 2024.

<sup>73</sup> *Idem*.

niveau du département et faire découvrir aux populations en générales, les valeurs gustatives, nutritives du cacao tout autant que ses vertus thérapeutiques<sup>74</sup>.

À travers l'esprit coopératif et la possibilité d'atteindre une masse importante de la population à sensibiliser, ces organisations se présentent comme un instrument indispensable pour l'atteinte de l'objectif de vulgarisation. Il existe une autre catégorie de personnes indispensables pour accroître l'éventail des consommateurs des produits dérivés du cacao.

#### **b- Élèves et étudiants**

Ils constituent une cible potentielle, car ils peuvent représenter un segment considérable du marché à travers l'offre et la consommation du chocolat, des huiles, des caramels faits à base du cacao. En raison de la diversité des vertus du cacao, les élèves qui représentent l'avenir aussi semble-t-il indiqué de les habituer à la consommation régulière de ce produit qui améliore déjà leur santé, gage d'une bonne participation aux activités scolaires et universitaires.

#### **c- Rôle des églises**

L'Église a toujours été considérée pour l'homme du Sud, comme un second domicile. Le message transmis à l'Église a une forte influence sur les populations de la région du Sud. À titre illustratif, l'autorité administrative, pour véhiculer ses messages d'information et de sensibilisation à travers l'autorité traditionnelle, accorde une place de choix aux congrégations religieuses de son ressort de commandement. L'Église apparaît ainsi comme un vecteur, une courroie de transmission pour véhiculer ce message auprès des fidèles. À cet égard, les communications relatives à la sensibilisation sur la consommation peuvent favoriser l'adhésion de nouveaux consommateurs.

L'éducation ne saurait être une action ponctuelle. Elle doit être conçue pour être menée sur une longue période jusqu'à ce que le résultat de la réalisation de toutes les opérations de l'activité économique soient atteints. Par conséquent, il est question pour l'État d'affiner la réflexion sur cet aspect qui donnerait à l'économie cacaoyère une nouvelle ouverture et un grand marché non seulement dans la région, dans le pays mais également dans la sous-région Afrique centrale.

---

<sup>74</sup> Zola Obo, 57 ans, Producteur-Transformatrice de cacao, 08 avril 2024.

En définitive, la renaissance de l'économie cacaoyère est une réalité dans l'arrondissement de Sangmélina. Le nombre d'acteurs présents et la diversité des activités que nous avons illustrés, démontrent que la volonté du gouvernement de multiplier les activités a trouvé une réponse favorable auprès d'une certaine fraction de la population qui se fraie ainsi un chemin pour faire du cacao une source d'enrichissement. Dans cette perspective, les dispositions déjà prises par ces nouveaux acteurs méritent d'être accompagnées et encadrées.

Cependant, il existe des difficultés qui affectent le bon déroulement de l'économie cacaoyère et ce à tous les niveaux de la chaîne des activités. Toute chose qui constitue un obstacle considérable pour un changement un peu plus rapide de l'environnement économique au sein de l'arrondissement de Sangmélina.

Néanmoins, il semble opportun pour l'État de favoriser les opérations de ceux spécialisés dans les pépinières pour mener à bien leurs activités économiques. Même les planteurs traditionnels dans la vente du cacao, l'accompagnement de l'État est toujours requis, car l'enclavement et la précarité exposent plusieurs planteurs au grand prédateur qu'est le coxage. Le retour au mode de fonctionnement des années post indépendance où la commercialisation était totalement contrôlée par le gouvernement est aujourd'hui demandé par les planteurs qui se sentiraient alors plus sécurisés. En effet, l'exportation du cacao reste une grande menace pour la transformation locale. Dans ce sens, seul l'État peut mieux se déployer pour garantir le plein épanouissement du marché local.

La satisfaction des différents intervenants qui influencent l'économie cacaoyère, qui œuvrent à son expansion sont une référence qui garantit l'espoir à l'essor d'un changement des conditions de vie des populations dans l'arrondissement de Sangmélina, car les vertus du cacao ne concernent pas seulement l'amélioration de l'environnement économique, mais elles s'étendent aussi sur le plan de la santé. Dans ce sens, il y a lieu d'encourager et de convier les populations à se tourner vers la consommation de ces produits faits localement pour améliorer leur santé et contribuer ainsi au développement du cacao à travers une économie dite circulaire.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

La présente étude porte sur la “commercialisation du cacao sur les mutations économiques dans l’arrondissement de Sangmélima (1960-2020)”. C’est un travail basé sur la perspective historique qui parcourt le vécu du cacao, produit d’exportation, du moment où le Cameroun a accédé à la souveraineté, devenant un État autonome jusqu’à l’année 2020 basée sur une perspective historique qui parcourt le vécu du cacao pendant la période d’étude. La recherche vise à décrire la progression des activités génératrices des revenus issus du cacao dans cette aire géographique.

Les données que nous avons obtenues sur l’évolution de la production cacaoyère nous laissent croire que cette production n’a pas été essentiellement croissante sur toute la période d’étude en raison des difficultés économiques que le secteur a connues. Bien entendu, il peut être admis que pendant les 30 premières années, cette production ait globalement été forte en raison de l’implication totale de l’État au soutien de la cacaoculture. Mais avec la baisse des prix du cacao et le retrait de l’État dans le soutien des planteurs, la libéralisation du secteur et l’avènement des coxieurs, ajouter à cela la dévaluation du F CFA, cette production a considérablement baissé. Les planteurs, à la recherche de nouvelles sources de revenus, étaient tenus, pour subvenir à leurs besoins vitaux, à se tourner momentanément vers d’autres activités. Depuis les années 2000, la production cacaoyère a considérablement été améliorée comparativement à celle des années 60-70. Toutefois, cette production cacaoyère connaît des fluctuations d’une campagne à une autre.

Dans le cadre des conventions que le Cameroun a avec ses partenaires au développement et les bailleurs de fonds, plusieurs événements ont influencé le climat des relations au cours des années 1990. Il s’agit entre autres de l’avènement de l’UE, la fin de la guerre froide, la chute du mur de Berlin et au sein des pays ACP, la signature de la 4e Convention de Lomé qui ont entraîné une redéfinition des relations économiques au sein de l’agriculture camerounaise en générale et de la cacaoculture en particulier. Au regard de l’impact que le cacao a sur l’économie nationale, il est légitime, que l’État après la crise économique, restructure le secteur et de définit les nouvelles orientations capables de donner une ère nouvelle à l’activité cacaoyère. Il fallait maintenir le potentiel de la main d’œuvre affectée à la cacaoculture et l’accroître autant que possible en diversifiant les activités. La conséquence évidente étant la garantie d’une ressource que rassure l’entrée des devises en ces temps difficiles. Le cacao étant une matière première industrielle agro-alimentaire de la métropole, il fallait donc maintenir la production et l’exportation pour ainsi maintenir l’équilibre des deux parties.

La relance de l'activité cacaoyère après le vent de crise économique a abouti à la diversification, voire à la multiplication des activités pour rendre attractif le cacao et lui ouvrir de nouvelles opportunités d'exploitation locale, nationale, sous régionale et internationale. Ce développement de nouvelles activités (fabrication du chocolat, du savon, du beurre, du caramel de cacao, l'huile ...) autour du cacao implique l'avènement de nouveaux acteurs identifiables dans toutes les couches de la société y compris l'élite. Cette diversification ou multiplication des activités se justifie aussi par le fait qu'elle œuvre à la lutte contre le chômage et la pauvreté, car avec la libéralisation de l'économie, les partenariats peuvent être noués avec des opérateurs étrangers ce qui suscite l'entrée des devises indispensables à l'économie locale, nationale.

L'économie cacaoyère ne peut pas se faire avec les seuls planteurs dont la population est vieillissante. La nouvelle politique mise sur pied offre l'opportunité à toute personne apte à mener une activité susceptible de lui fournir les revenus. Ainsi, le cacaoculteur adulte ou jeune n'est-il plus uniquement l'habitant de la zone rurale, sans emploi ; les femmes ne sont plus reléguées uniquement aux tâches de seconde zone (transport et écabossage) mais elles sont de plus en plus nombreuses à avoir leurs plantations et à se lancer dans la transformation. Il en est de même pour les jeunes dont le nombre augmente considérablement. Parmi les nouveaux acteurs également se trouvent les fonctionnaires qui, eux aussi, deviennent nombreux dans la cacaoculture. L'élite aussi figure dans la liste des nouveaux acteurs. Mais l'impact n'est pas le même dans toutes les zones où on trouve une, car en effet, elles doivent servir de locomotive dans la transformation et œuvrer à la l'existence des organes fédératives pour assurer l'encadrement des planteurs.

Cette étude se termine avec une satisfaction qu'un réveil est progressif en matière de développement de l'exploitation du cacao dans l'arrondissement de Sangmélina. Il y a 30 ans, on n'aurait pas imaginé une telle attitude d'attachement des Camerounais vis-à-vis d'un produit d'exportation. La crise ayant constitué un moment de frayeur et de désespoir au sein des populations. Il est donc question d'espérer que toutes les activités que l'on dénombre soient maintenues et que tous les acteurs puissent effectivement participer à l'essor du décollage d'une industrialisation locale du cacao. L'action de l'élite étant vivement indispensable pour susciter une adhésion massive de toute la population en générale. Cet enthousiasme envers le cacao dans l'arrondissement de Sangmélina est le même dans le reste de la région qui compte parmi les grands bassins de production au Cameroun.

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Arrêté n° 28/MINEP/PB fixant la date d'ouverture de la campagne cacaoyère 1978/1980 dans la République Unie du Cameroun**

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN  
 DIRECTION DES PRODUITS DE BASE

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN  
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

*28A/2005/120/1201*  
*1201/0107*

ARRÊTE N° 28 /MINEP/PB

FIXANT LA DATE D'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE  
 CACAOYERE 1979/1980 DANS LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

---

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

VU la Constitution du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la  
 Loi n° 75/1 du 9 mai 1975, et la Loi n° 79/2 du 29 juin 1979  
 VU la Loi n° 76/20 du 9 septembre 1976 portant création de  
 l'Office National de Commercialisation des Produits de Base,  
 VU le Décret n° 75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du  
 Gouvernement de la République Unie du Cameroun,  
 VU le Décret n° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des  
 Membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun,  
 VU le Décret n° 78/054 du 23 février 1978 fixant l'organisation et  
 le fonctionnement de l'Office National de Commercialisation des  
 Produits de Base,  
 VU le Décret n° 68/DF/341 du 16 août 1968 réglementant le condi-  
 tionnement du cacao,  
 VU le Décret n° 66/DF/360 du 1er août 1966 instituant le prix  
 unique d'achat du cacao,  
 VU le Décret n° 79/335 du 31 août 1979 fixant les prix d'achat  
 du cacao garantis aux producteurs pendant la campagne 1979/80,

...

- 2 -

A R R E T E

ARTICLE 1ER. - La date d'ouverture de la campagne cacaoyère 1979/80 est fixée au 17 septembre 1979 sur toute l'étendue du Territoire de la République Unie du Cameroun.

ARTICLE 2. - Dans les Provinces du Centre-Sud, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, cette date sera considérée comme date d'entrée en vigueur des mesures de stabilisation des prix du cacao applicables pendant la campagne 1979/80.

ARTICLE 3. - Le Directeur Général de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base et les Préfets des Départements cacaoyers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun, en français et en anglais.

YAOUNDE, LE 31 AOUT 1979

AMPLIATIONS :

- PRUC (à titre de compte-rendu)
- PM (à titre de compte-rendu)
- MINAGRI
- MINFI
- ONCPB
- CHAMBAGRI
- COOPMUT/CHAMCOMMER/DLA/YDE
- BANQUE CENTRALE
- TOUS LES DEPARTEMENTS CACAOYERS
- IMPORTATEURS CACAO/SCLEC/DLA
- AMBACAM/PARIS/LONDRES
- NEW-YORK/BRUXELLES
- JORUC/ARCHIVES

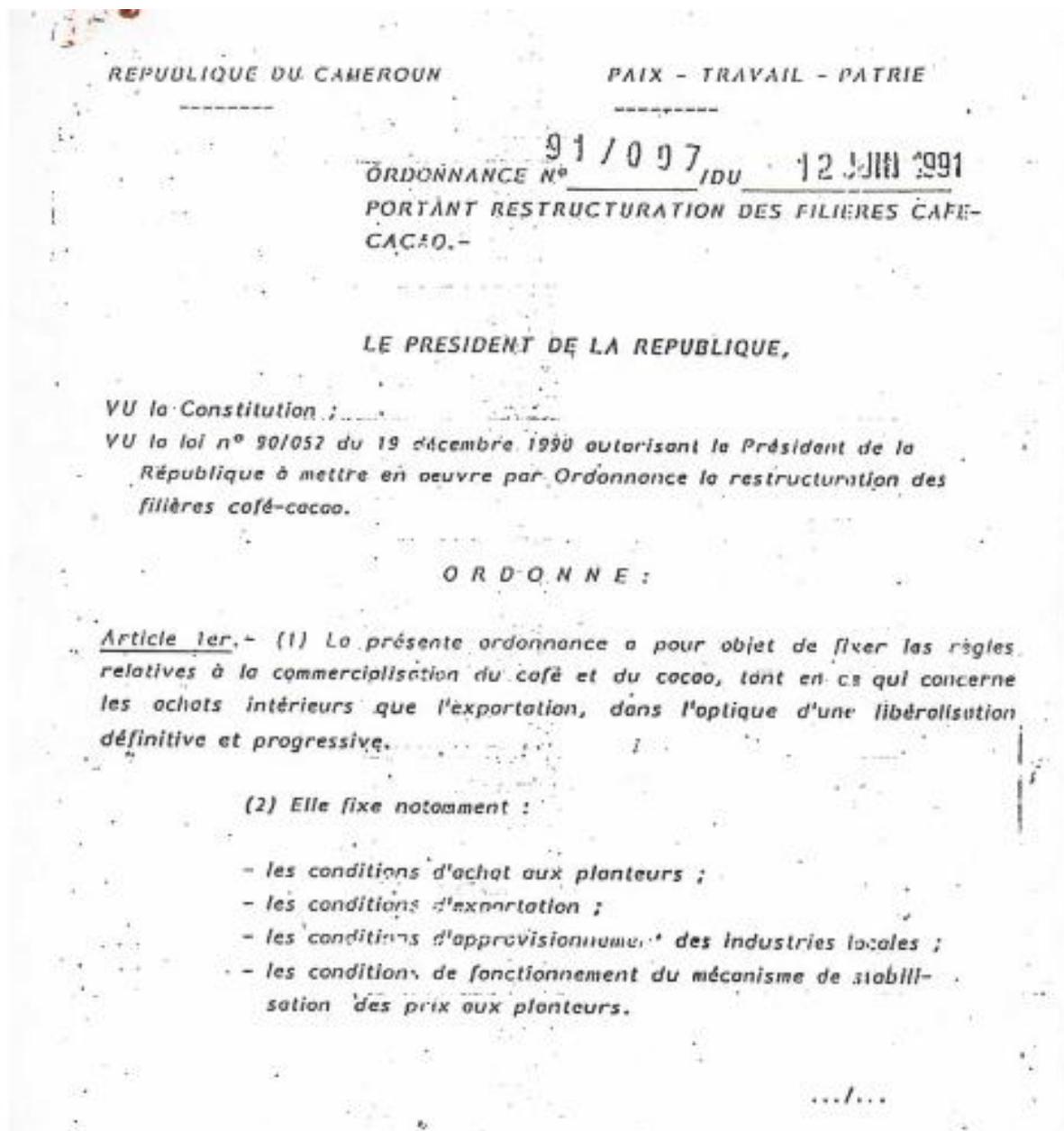
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,



*Y. Daouda*

- YOUSOUFA DAOUA -

**Annexe 2 : Ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières  
café et cacao**



... 12

Article 2. - Les produits visés à l'article 1er ci-dessus comprennent principalement le cacao et le café robusta.

Les règles applicables au café arabica restent, pendant toute leur durée de validité, régies par les engagements internationaux de l'Etat.

Article 3. - La commercialisation des produits visés ci-dessus est soumise aux principes de la libre entreprise, et de la libre circulation sur toute l'étendue du territoire, sous réserve de la garantie et de la stabilisation des prix aux planteurs compatibles avec l'équilibre financier annuel de la filière du produit concerné et des fonctions suivantes dévolues exclusivement aux pouvoirs publi-

- le contrôle de qualité ;
- l'agrément des opérateurs dans les conditions fixées ci-après
- la fixation et la stabilisation des prix dans les conditions fixées ci-après ;
- la représentation dans les instances internationales.

#### CHAPITRE I : DES CONDITIONS D'ACHAT DES PRODUITS DE BASE

Article 4. - (1) La commercialisation du café et du cacao est soumise à des conditions particulières d'achat desdits produits aux planteurs, notamment en ce qui concerne la qualité des acheteurs, l'organisation des achats et le prix d'achat.

(2) Sont interdites, la concession en monopole de zones d'achat et l'attribution de quotas réservés à des acheteurs.

#### SECTION I - Des Acheteurs

Article 5. - L'achat du café et du cacao aux planteurs est réservé aux commerçants acheteurs intermédiaires agréés, aux exportateurs, aux groupements et coopératives, et aux unités locales de transformation.

... / ...

.../3

Article 6. - Les conditions d'agrément des acheteurs, sont fixées par décret et tiennent compte notamment :

- de la surface et de la crédibilité financière ;
- des infrastructures opérationnelles.

Article 7. - (1) L'agrément est accordé à titre permanent.

(2) Il peut être suspendu ou retiré pour violation grave des règlements régissant la commercialisation des produits concernés, ou lorsque son détenteur est frappé des déchéances et incapacités générales ou commerciales de droit commun.

(3) L'agrément est personnel et incessible.

(4) Il est accordé pour tous les produits soumis à la présente réglementation.

#### SECTION II : De l'Organisation des Achats

Article 8. - L'achat du café et du cacao se déroule dans le cadre des campagnes annuelles dont l'ouverture et la clôture sont déclarées par arrêté ministériel.

Article 9. - (1) Pour faciliter l'achat de ces produits, des marchés périodiques peuvent être organisés, soit par les groupements de producteurs, associations de groupements ou coopératives, soit en cas de défaillance de ces derniers, par les autorités administratives compétentes, avec l'appui des agents assermentés de l'Agriculture.

(2) Les autorités administratives compétentes enregistrent les propositions de marchés et harmonisent, en cas de besoin, le calendrier des différents marchés périodiques, en accord avec les différents producteurs concernés.

.../...

.../9

Article 10. - (1) Pour permettre d'assurer le suivi des campagnes, les acheteurs des produits de base, tous types confondus, déclarent toutes les semaines auprès de l'organe des filières, dont les attributions sont définies dans le cadre du décret portant création dudit organe, les achats de produits effectués, par qualité.

(2) A la clôture de chaque campagne, les acheteurs des produits de base déposent à l'organe des filières une déclaration de leurs stocks.

### SECTION III : Du Prix d'Achat

Article 11. - A l'exception du café arabica, dont les prix sont fixés conformément aux engagements de l'Etat, les prix d'achat du café et du cacao sont régis de la façon suivante :

(1) Les produits de base sont achetés aux planteurs suivant un prix minimum défini par qualité, garanti par l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

A cet effet, un décret harmonisera les normes de qualité des différents produits suivant les pratiques en usage dans le commerce international.

(2) Le prix d'achat des produits de base est fixé sur la base du mondial moyen prévisionnel proposé par le groupement interprofessionnel, déduction faite des charges incompressibles de la filière.

(3) Les charges incompressibles représentent la forfaitorisation de différents coûts des opérateurs en vue de l'exportation des produits. Ces charges sont déterminées après négociation avec le groupement interprofessionnel.

.../...

## CHAPITRE II : DES CONDITIONS D'EXPORTATION

### SECTION I : De la Qualité des Exportateurs

Article 12. - (1) Le commerce d'exportation du café et du cacao est réservé aux commerçants intermédiaires, aux producteurs industriels agréés.

(2) Sont réputés producteurs industriels, pour l'application de la présente ordonnance, les personnes physiques ou morales exploitant une plantation industrielle d'au moins 100 ha d'un seul tenant.

(3) L'agrément est personnel et incessible.

(4) Il est valable pour une durée indéterminée, sur toute l'étendue du territoire, et pour la commercialisation de tous les produits soumis à la présente Ordonnance.

Article 13. - Les conditions d'agrément des exportateurs sont fixées par décret et tiennent compte notamment :

- de la surface et de la crédibilité financières
- des infrastructures opérationnelles.

Article 14. - L'agrément en qualité d'exportateur\* des produits de base peut être suspendu ou retiré pour violation grave des règlements régissant l'exportation des produits de base, ou lorsque son détenteur est frappé des déchéances ou incapacités générales ou commerciales de droit commun.

### SECTION II : Des Prix à l'Exportation et de la Stabilisation

Article 15. - Les prix des contrats de vente des produits de base à l'exportation sont négociés librement entre les exportateurs agréés et leurs clients.

Article 16. - Les contrats de vente à l'exportation, en ce qui concerne les termes, seront compilés et validés par l'organisme de stabilisation, en liaison avec le groupement interprofessionnel.

.../6

Article 17. - (1) L'organe des filières publie quotidiennement des grilles de prix de référence en fonction du produit et de sa qualité, des termes et des destinations, ces grilles de prix de référence doivent constituer le reflet des données objectives internationales (cours mondiaux) et tenir compte de la spécificité de l'origine Cameroun (différentiel).

(2) Les modalités de fixation de ces grilles de prix de référence seront précisées par arrêté du Ministre chargé de la commercialisation des produits de base après consultation du Groupement Interprofessionnel.

(3) Lors de la compilation et de la validation, chaque contrat de vente sera assorti du prix de référence correspondant. Celui-ci constitue l'assiette de la taxation de l'Etat, et sert, déduction faite de cette taxation, au calcul de la stabilisation, en fonction du prix de campagne, le prix de campagne étant défini comme la moyenne pondérée des prix de référence des contrats signés avant l'ouverture de la campagne et des perspectives de marché sur la campagne.

(4) Les déficits ou surplus de la stabilisation d'un produit constatés à la fin d'une campagne sont automatiquement transférés à l'exploitation de la campagne suivante pour la détermination des nouveaux coûts et prix du produit concerné.

Article 18. - Le mécanisme de stabilisation des prix garantis aux planteurs est géré par un organisme public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Article 19. - Les fonds provenant de la stabilisation sont placés dans un compte spécial, indépendant du Trésor Public. Les modalités de fonctionnement de ce compte seront fixées par décret.

Article 20. - (1) Les producteurs industriels qui exportent directement leurs productions ainsi que les coopératives exportatrices d'arabica ne sont pas soumis au mécanisme de stabilisation, mais restent assujettis à une taxe à l'exportation. En conséquence, chaque contrat devra être soumis à compilation et validation.

.../...

(2) Les modalités d'application de la présente disposition seront fixées par décret.

### CHAPITRE III : DES USINES LOCALES

Article 21. - Les usines locales de transformation du café et du cacao s'approvisionnent librement auprès des divers intervenants de la filière.

Article 22. - (1) Les usines locales de transformation des produits de base écoulent librement leur production sur les marchés intérieurs et à l'exportation.

(2) Elles ne sont notamment soumises à aucun agrément d'exportateur de produits finis.

Article 23. - Les conditions de prix et de sécurité d'approvisionnement des usines locales sont fixées par voie réglementaire.

### CHAPITRE IV : DES SANCTIONS

Article 24. - Est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à trois mois, ou d'une amende de 100.000 F à 300.000 F ou de l'une de ces peines seulement, celui qui :

- effectue des opérations d'achat sans agrément ;
- continue d'effectuer les opérations d'achat après le retrait ou la suspension de son agrément d'acheteur ;
- fournit des documents ou des déclarations faux en vue de son agrément en qualité d'acheteur des produits de base ;
- effectue de fausses déclarations de stocks aux autorités et organismes publics à l'occasion des opérations d'achats des produits aux planteurs ;
- est coupable de faillite en qualité d'acheteur dans les conditions légales régissant le délit de faillite commerciale ;
- délivre à un postulant au commerce d'achat du café et du cacao de faux documents entrant dans le dossier de demande d'agrément.

.../...

Article 25. - Est puni d'une peine d'emprisonnement de 3 à 6 mois et d'une amende de 300 000 FCFA à 500 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui, dans le commerce d'exportation du cacao et du café se rend coupable des infractions énumérées à l'article précédent.

Article 26. - Le tribunal peut prononcer en outre la confiscation de tous les instruments de la fraude, et notamment les balances et les faux docum

#### CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALE

Article 27. - (1) L'organisme interprofessionnel visé par la présente Ordon est, à l'initiative du ministre chargé de la commercialisation des produits base, constitué sous forme d'association de droit privé, conformément à la loi sur les associations.

(2) Il comprend :

- des représentants des différents opérateurs économiques commerciaux de la filière (acheteurs, exportateurs transitaires) ;
- des représentants des planteurs (groupements de producteurs et coopératives) ;
- des représentants du système bancaire ;
- des représentants de l'organe des filières.

(3) Il doit :

- donner son avis sur toute réforme du système de commercialisation des produits de base ;
- participer à la détermination des critères d'agrément de professionnels de la commercialisation des produits de base et fournir une caution morale du bon déroulement des opérations ;
- participer à la compilation et à la validation des contrôles d'exportateur ;

.../9

- participer de manière active à la gestion de la stabilisation;
- de manière générale, être consulté sur toute question se rapportant à la commercialisation du café et du cacao.

(4) De manière transitoire, et tant que le groupement interprofessionnel n'est pas constitué et effectivement opérationnel, l'organe des filières assure l'ensemble des fonctions attribuées au groupement interprofessionnel.

Article 28. - Le Cameroun organise des revues annuelles concernant la commercialisation du café et du cacao, dans un but de suivi et d'amélioration des mécanismes de fonctionnement régissant ces filières.

Article 29. - (1) L'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONC) est dissout à compter de la date de signature de la présente Ordonnance.

(2) Sa liquidation sera assurée par un liquidateur nommé par décret.

(3) Le Ministre de tutelle déterminera la part du patrimoine de l'ONC à rétrocéder au nouvel organisme prévu par le plan de restructuration des filières café-cacao; le reste de ce patrimoine sera intégré dans la liquidation.

(4) Le personnel de l'ONCPB bénéficie, en fonction des besoins du nouvel organisme, et sous réserve du respect des conditions de qualification et des procédures de recrutement propres audit organisme, d'un droit de préférence pour le recrutement auprès de ce dernier.

Article 30. - Les modalités d'application de la présente Ordonnance sont fixées par décret.

Article 31. - (1) Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment la loi n° 76/20 du 09 septembre 1976 portant création de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base.

. / ...

Article 32. - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée selon la procédure d'urgence; puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 12 JUIN 1991

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

Source : ANY, 2AA, 6485, Restructuration des filières café et cacao, 1991.

Annexe 3 : Décret n° 92/030/PM du 22 janvier 1992 application de l'ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières café cacao

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

92/030 1992

DECRET N° 92/030/PM DU 22 JAN, 1992

PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°91/007  
DU 12 JUIN 1991 PORTANT RESTRUCTURATION DES  
FILIERES CAFE/CACAO

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 90/023 du 10 août 1990 portant ratification de l'Ordonnance n°90/001 du 29 janvier 1990 créant le régime de la Zone Franche au Cameroun ;

VU l'Ordonnance n° 90/001 du 29 janvier 1990 créant le régime de la Zone Franche au Cameroun ;

VU l'Ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991 relative à la restructuration des filières café/cacao ;

VU le Décret n° 86/835 du 5 juillet 1986 réglémentant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao ;

VU le Décret n° 86/1361 du 14 novembre 1986 réglémentant le conditionnement des café verts au Cameroun ;

VU le Décret n° 88/772 de 16 mai 1988 portant organisation du Gouvernement, ensemble ses divers modificatifs ;

VU le Décret n° 91/212 du 25 avril 1991 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC) ;

VU le Décret n° 92/282 du 14 juin 1991 fixant les attributions du Premier Ministre

DECRETE

Article 1er.- Le présent Décret fixe les modalités d'application des dispositions de l'Ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991, notamment :

- les conditions d'agrément à l'exercice des professions des filières café/cacao ;
- les conditions de fonctionnement du mécanisme de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- la compilation et la validation des contrats de vente des cafés (arabica et robusta) et du cacao ;
- les conditions d'approvisionnement et d'écoulement du café et/ou du cacao par les usiniers, les conditionneurs et les usines locales de transformation ;
- les normes de qualité et le contrôle de conditionnement du café et du cacao

Article 2.- Les filières café/cacao sont constituées de professions classées en quatre (4) catégories :

Catégorie 1 : Producteur/Exploitants

Tableau 1 : Catégories d'exploitants et producteurs

-2/

Echelon B : Exploitations de 10 à 100 ha d'un seul tenant

Echelon C : Exploitations de plus de 100 ha d'un seul tenant

Catégorie 2.- Acheteurs/Usiniers/Conditionneurs

Echelon A : Manipulant moins de 100 T/an

Echelon B : Manipulant de 100 à 1000 T/an

Echelon C : Manipulant plus de 1000 T/an

Pour chaque échelon, les usiniers de café sont classés par degré ainsi qu'il suit :

1er degré : Décorticage/Déparchage

2ème degré : Décorticage et Calibrage

3ème degré : Décorticage, Calibrage et Triage

Catégorie 3 : Exportateurs

Echelon A : Embarquant moins de 1000 T/an

Echelon B : Embarquant de 1000 à 10 000 T/an

Echelon C : Embarquant plus de 10 000 T/an

Catégorie 4 Unités locales de transformation

CHAPITRE I.- DES CONDITIONS D'AGREMENT

A - Conditions Générales

Article 3.- Est autorisée à exercer à titre permanent, l'une ou plusieurs professions qui constituent les filières café/cacao, la personne physique ou morale, de nationalité camerounaise ou étrangère régulièrement établie au Cameroun et ayant satisfait aux formalités administratives et financières définies par le présent décret.

Article 4.- (1) Sur proposition du Ministre Chargé du Commerce, l'agrément à la profession d'Exportateur est accordé par le Premier Ministre.

(2) L'agrément aux catégories I et II des professions prévues à l'article 2 ci-dessus est accordé par le Ministre Chargé du Commerce, sur proposition du Directeur Général de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC).

(3) L'agrément est permanent, personnel et incessible. Il est valable pour les deux produits café et cacao à la fois.

(4) L'agrément donne droit à l'exercice de l'une ou plusieurs professions détaillées à l'Article 2 ci-dessus.

Article 5.- Le dossier d'agrément à l'une ou plusieurs professions des filières café/cacao comprend :

I)- Pièces à fournir une seule fois

- une demande timbrée au tarif en vigueur ;
- une attestation d'inscription au Registre du Commerce ;
- une attestation d'immatriculation au registre statistique ;
- une attestation de propriété d'infrastructures opérationnelles

.3/

II)- Pièces à fournir avant l'ouverture de chaque campagne agricole

- une attestation du percepteur prouvant le paiement effectif des impôts ;
- le récépissé de paiement des frais d'enregistrement du dossier au Fichier National du Cacao et du Café, tenu à l'ONCC et dont le montant est fixé par le Ministre Chargé du Commerce ;
- le récépissé de paiement de la caution à la Caisse Mutuelle de Caution Interprofessionnelle dont les modalités de libération et de gestion sont fixées par le Ministre Chargé du Commerce ;
- les copies authentifiées des Polices d'Assurance Incendie, Risques professionnels et Responsabilité Civile couvrant les opérations courantes de la ou des professions sollicitées ;
- une caution bancaire attestant de la surface et de la crédibilité financière du requérant en rapport avec le torrage envisagé.

Article 6.- (1) La demande d'agrément, assortie des pièces énumérées ci-dessus est déposée contre récépissé à la Préfecture du siège social de l'opérateur intéressé.

(2) Le Préfet est tenu dans un délai de 5 jours ouvrables de transmettre le dossier à l'ONCC, assorti de son avis motivé.

(3) Passé ce délai, le requérant peut saisir directement l'ONCC d'un nouveau dossier, auquel est jointe copie du récépissé de dépôt de la première demande à la Préfecture.

(4) L'ONCC est tenu dans un délai de 8 jours ouvrables de soumettre le dossier à la signature du Ministre Chargé du Commerce.

(5) Pour les agréments à la profession d'Exportateur, le Ministre Chargé du Commerce est tenu dans un délai de 10 jours ouvrables de soumettre le dossier à la signature du Premier Ministre.

Article 7.- (1) L'agrément peut être suspendu par les autorités compétentes sur proposition du Préfet et/ou de l'ONCC. La suspension ne peut excéder la durée d'une campagne agricole.

(2) Il peut être retiré pour violation grave des règlements régissant la commercialisation du café et du cacao ou, lorsque son détenteur ne satisfait plus aux conditions énumérées à l'article 5 ou qu'il est frappé de déchéances prévues par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il est procédé à la confiscation de la caution accumulée au profit de l'ONCC.

(3) Le retrait de l'agrément est prononcé par l'autorité qui l'a délivré

(4) La personne frappée de retrait ne peut postuler à un nouvel agrément pour une période de 3 ans à compter de la date de notification de l'acte de retrait.

(5) En tout état de cause, le retrait est prononcé lorsque, à l'issue de la durée de la suspension, le motif reste valable.

Article 8.- (1) L'agrément est accordé pour les deux produits à la fois et sur toute l'étendue du territoire national.

(2) Cependant, en cas d'isolement d'un département d'exportation par les

.4/

Préfet, le Ministre Chargé du Commerce désigne d'office deux ou trois acheteurs agréés pour assurer l'enlèvement du (des) produit (s).

Article 9.- Ne sont pas soumis à l'agrément au sens du présent Décret :

- les coopératives villageoises et les producteurs exploitant moins de 10 ha ;
- les usines locales de transformation

B- Conditions particulières d'agrément

I)- Agrément des acheteurs et des exportateurs du café et du cacao

Article 10.- Le dossier d'agrément en qualité d'acheteur et d'exportateur doit être constitué :

- des pièces énumérées à l'article 5 ci-dessus ;
- d'un ou plusieurs contrats de la campagne en cours signés avec un ou plusieurs autres intervenants des filières café/cacao

II) - Agrément des Usiniers/Conditionneurs

Article 11.- Pour être agréé en qualité d'Usinier/Conditionneur, le requérant fournit en plus des pièces énumérées à l'article 5 ci-dessus :

- un certificat de l'ONCC précisant la classification par degré de son usine ;
- une attestation d'ouverture de l'usine

CHAPITRE II.- DU MECANISME DE FONCTIONNEMENT DE STABILISATION DES PRIX DU CAFE ET DU CACAO

A - Mécanisme de stabilisation

Article 12.- (1) Le mécanisme de stabilisation édicté par le présent Décret, est basé sur :

- le prix de référence qui est le reflet le plus exact possible du marché international au jour " J " pour une qualité q à un terme t ;
- la masse des charges incompressibles ;
- le prix garanti aux planteurs ;
- le prix de campagne .

(2) Le prix de référence permet le calcul soit du prélèvement, soit du soutien.

(3) Le prélèvement ou le soutien sont le résultat positif ou négatif respectivement entre le prix de référence (porté sur un contrat) et le prix de campagne.

(4) Les notions et les modalités de fixation des prix de référence, du prix de campagne et des masses de charges incompressibles seront définies par un texte particulier du Ministre Chargé du Commerce.

Article 13.- L'ONCC établit, au début de chaque campagne, produit par produit, un bilan financier prévisionnel de la campagne arrêté en équilibre.

Article 14.- (1) Le résultat financier d'une campagne se répercute sur la suivante, avec effet sur le prix garanti aux producteurs, les charges incompressibles ou la taxe

.5/

(2) Toutefois, pour le démarrage du mécanisme, le déficit initial de la filiale devra être résorbé dès la campagne suivante, soit par les résultats positifs de ladite campagne du fait de l'amélioration des cours sur le marché international, soit par une affectation de ressources publiques nationales ou extérieures.

#### B - Comptes de Stabilisation

Article 15.- (1) Les fonds provenant de la stabilisation du prix du café et du cacao sont placés dans un compte spécial ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Ce compte est scindé en deux :

- stabilisation café ;
- stabilisation cacao

(2) Ce compte doit nécessairement présenter un solde créditeur.

(3) Des textes particuliers du Ministre des Finances et du Ministre Chargé du Commerce fixeront les modalités de fonctionnement desdits comptes.

#### C - Taxation à l'exportation

Article 16.- Un arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre Chargé du Commerce précisera les modalités de fonctionnement du système de taxation progressive à l'exportation.

### CHAPITRE III.- DE LA COMPILATION ET DE LA VALIDATION DES CONTRATS DE VENTE DES CAFES (ARABICA ET ROBUSTA) ET DU CACAO

Article 17.- (1) Les exportateurs sont tenus de faire parvenir à l'ONCC les confirmations de leurs contrats au fur et à mesure des ventes.

(2) Ces contrats sont validés par l'ONCC en tenant compte des prix de référence et du planning des ventes convenu avec le CIOC. Pour chacun d'eux, il est porté le prix de référence en conformité avec le cours mondial.

Article 18.- Un arrêté du Ministre Chargé du Commerce précisera les modalités de compilation et de validation des contrats de vente.

### CHAPITRE IV. - DES CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT ET D'ECOULEMENT DES PRODUITS PAR LES USINIERS, LES CONDITIONNEURS ET LES USINES LOCALES DE TRANSFORMATION

Article 19.- (1) Le produit livré aux usiniers, aux conditionneurs et aux usines locales de transformation n'est pas soumis à la redevance ONC

(2) Les industriels locaux ne peuvent, en revanche, prétendre au paiement de l'indemnité compensatrice due en cas de déficit de la campagne.

Article 20.- (1) Les usines locales de transformation, bénéficiant du régime de la Zone Franche Industrielle, écoulent leurs produits sur les marchés intérieurs et extérieurs conformément aux dispositions y relatives.

cents de moins de 10 hectares

(2) Les usines locales de transformation peuvent acquérir le produit nécessaire à leur activité au prix au producteur majoré des frais d'approche définis par ailleurs dans les charges incompressibles.

(3) Les conditions d'approvisionnement des usines locales de transformation seront fixées par un texte particulier du Ministre du Commerce.

#### CHAPITRE V.- DES NORMES DE QUALITE DES PRODUITS ET DU CONTROL DE CONDITIONNEMENT

Article 21.- L'achat des produits de base aux planteurs est soumis au contrôle préalable de qualité.

Article 22.- Les produits sont classés en différents grades suivant les dispositions du Décret n° 86/835 du 5 juillet 1986 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao et du Décret n° 86/1361 du 14 novembre 1986 réglementant le conditionnement des cafés verts au Cameroun.

Article 23.- Le contrôle de qualité est assuré au sein des commissions d'achat par les techniciens assermentés du Ministère chargé de l'Agriculture, et à l'exportation par l'ONCC.

Article 24.- Des textes de campagne préciseront les modalités de ce contrôle.

#### CHAPITRE VI.- DISPOSITIONS FINALES

Article 25.- Les modalités d'application du présent Décret seront, en tant que de besoin, fixées par arrêté du Ministre Chargé du Commerce qui, par ailleurs, arrête pour chaque campagne, les conditions générales de commercialisation interne et externe du café et du cacao.

Article 26.- sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 27.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais./-

YAOUNDE, LE 22 JAN. 1992

REPUBLIQUE  
CAMEROUN  
LE PREMIER MINISTRE

SAÏYI HAYATOU

Annexe 4 : Loi n° 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café

 RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LOI N° 95 / 11 DU 27 JUIL. 1995  
PORTANT ORGANISATION DU COMMERCE DU  
CACAO ET DU CAFÉ

L'Assemblée Nationale a délibéré  
et adopté,  
Le Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I  
DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er. - (1) La présente loi organise, dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières relatives au commerce du cacao et du café, ci-après désignés les "produits", en ce qui concerne notamment les opérations d'achat et d'exportation de ces produits.

(2) Elle a également pour objet de consacrer la libéralisation, de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs des filières du cacao et du café, et de protéger le producteur.

*les missions de l'Etat*

ARTICLE 2. Sans préjudice de ses attributions générales prévues par les lois et règlements en vigueur, ainsi que de son pouvoir de représentation dans les instances internationales et de suivi des accords internationaux sur les produits, l'Etat :

- a) assure la défense de la qualité des produits par le biais des normes nationales et internationales ;
- b) contrôle ou fait contrôler la qualité des produits exportés selon ces normes ;
- c) suit les statistiques de la production, de la consommation et des exportations des produits.

CHAPITRE II  
DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

ARTICLE 3. - (1) La commercialisation des produits est ouverte :

- a) aux commerçants ayant régulièrement souscrit la déclaration d'existence telle que prévue par la présente loi ;
- b) aux organisations créées par les producteurs, conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- c) aux producteurs ;
- d) aux unités locales de transformation.

(2) Sont interdites :

- la concession en monopole de zones d'achat ;
- l'attribution de quotas réservés à des opérateurs de ces produits.

ARTICLE 4. - La déclaration d'existence est souscrite auprès du Ministre chargé du commerce du cacao et du café, sur la base d'un dossier déposé contre récépissé, et comprenant les pièces suivantes :

- a) une demande timbrée ;
- b) une copie certifiée conforme du récépissé d'immatriculation au registre de commerce ;

c) une copie certifiée conforme du certificat d'identification statistique ;

d) un titre de patente ;

e) un engagement sur l'honneur de se conformer à la législation et/ ou à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5. Les modalités de conditionnement du cacao et/ ou du café sont fixées par décret en fonction de normes internationales.

### SECTION I

#### DES OPERATIONS D'ACHAT

ARTICLE 6. (1) L'achat aux producteurs des produits s'effectue librement, sous réserve du respect notamment des législations et/ ou réglementation sur les normes de qualité, les poids et mesures, ainsi que sur les normes de contrôle et de qualité phytosanitaires.

(2) Les administrations compétentes apportent, en tant que de besoin, un appui à la création d'organisations de producteurs désireux d'effectuer des ventes groupées de produits.

ARTICLE 7. - Les opérations d'achat et de vente des produits se déroulent dans le cadre de campagnes annuelles dont l'ouverture et la clôture sont fixées ainsi qu'il suit :

- a) cacao : du 1er août au 15 juillet de l'année suivante ;
- b) café arabica : du 1er octobre au 15 septembre de l'année suivante ;
- c) - café robusta : du 1er décembre au 15 Novembre de l'année suivante.

ARTICLE 8. - (1) Le cacao et le café sont achetés aux producteurs suivant un prix négocié et fixé d'accord parties.

(2) Les ententes entre les acheteurs ou leurs organisations en vue d'imposer un prix unique aux producteurs sont interdites.

ARTICLE 9. - L'Etat veille à ce que les producteurs soient régulièrement et systématiquement informés des tendances des prix sur le marché.

SECTION II  
DES OPERATEURS D'EXPORTATION

ARTICLE 10. (1) L'exportation des produits est réservée aux opérateurs visés à l'article 3 ci-dessus.

(2) Toute exportation doit être enregistrée, en ce qui concerne les volumes et les prix, pour des besoins statistiques et non de stabilisation.

CHAPITRE III  
DES SANCTIONS PENALES

ARTICLE 11.- Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 ci-dessous, les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes d'application, sont passibles des peines principales et accessoires prévues à l'article 326 du Code Pénal.

ARTICLE 12.- Est puni des peines prévues à l'article 256 du Code Pénal, celui qui :

- a) se livre au commerce des produits en violation des dispositions de l'article 3 de la présente loi ;
- b) organise des ententes en vue d'imposer un prix unique aux producteurs ou commet des abus de position dominante ;
- c) organise la sortie frauduleuse des produits.

ARTICLE 13.- Est punie des peines prévues à l'article 226 du Code pénal, toute personne qui se rend coupable d'une infraction relative à la qualité du produit.

ARTICLE 14.- Le maximum des peines prévues, selon le cas, par les articles 226, 256 et 326 du Code Pénal, est doublé en cas de récidive.

ARTICLE 15.- (1) La constatation des infractions à la présente loi et à ses textes d'application est faite conformément à la législation sur l'activité commerciale.

(2) Les infractions aux dispositions de la présente loi et de ses textes d'application peuvent donner lieu à des transactions suivant les règles de droit commun, à l'exception de l'infraction à la déclaration d'existence.

## CHAPITRE IV

DES DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

ARTICLE 16.- (1) L'interprofession s'organise sous forme d'associations, conformément à la législation régissant la liberté d'association.

(2) Les associations visées au (1) ci-dessus rassemblent les représentants librement choisis, notamment :

- des opérateurs économiques exerçant dans les filières du cacao et du café ;
- des organisations de producteurs ;
- des établissements de crédit agréés conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 17.- L'interprofession est consultée sur toute question se rapportant au développement, à la commercialisation et à la taxation des opérations de commercialisation des produits.

ARTICLE 18.- Les administrations compétentes de l'Etat peuvent, en tant que de besoin, prendre des mesures d'incitation en vue de favoriser la participation des personnes de nationalité camerounaise, prises individuellement ou regroupées en sociétés où elles détiennent la totalité du capital social ou des droits de vote, au commerce des produits.

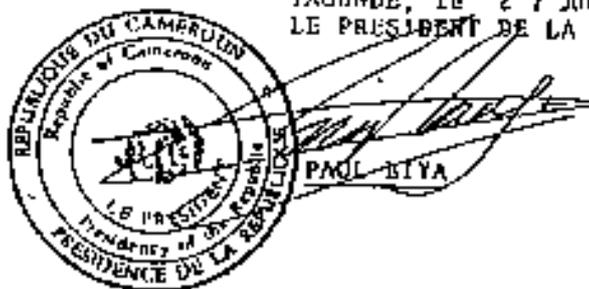
ARTICLE 19.- La présente loi s'applique aux opérations de commercialisation du cacao et du café en cours à la date de sa promulgation.

ARTICLE 20.- Sont abrogées toutes dispositions législatives antérieures relatives au commerce du cacao et/ ou du café, contraires à la présente loi, notamment celles de l'ordonnance n° 91/007 du 12 Juin 1991 portant restructuration des filières cacao/café, ensemble la loi n° 91/028 du 16 décembre 1991 portant ratification de ladite ordonnance.

ARTICLE 21.- Des décrets d'application de la présente loi en précisent, en tant que de besoin, les modalités.

ARTICLE 22. La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.-

YAOUNDE, le 27 JUILLET 1995  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



## **SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## Sources orales

N°	Nom et Prénoms	Âges	Fonctions	Lieux et dates de l'entretien
01	Abondo Abondo	54 ans	Planteur de cacao	Moneko'o, samedi 01 mai 2024
02	Adalbert Alanga Engolo	67 ans	Planteur	Mfoul-Oveng, 02 mai 2023
03	Alain Mbo Nna	51 ans	Planteur	Essaman, 01 mai 2024
04	Alain Olinga	53 ans	Producteur	Momebili, 10 avril 2024
05	Albert Essiane	50 ans	Planteur	Messak 15 septembre 2023.
06	Alexandre Dieudonné Nkoulou	51 ans	Acheteur de cacao,	Efoulan, 02 mai 2023
07	Alfred Bengono	70 ans	Planteur	Bikobo-Essaman, 22 mai 2023
08	André Essiane	50 ans	Planteur	Sangmélima, 50 ans
09	Armand Ndounga	50 ans	Avocat	Akak, 16 février 2023
10	Benjamin Ella Ella	67 ans	Chef de village	Essabikoula, 28 juin 2023
11	Benjamin Mbolé	45 ans	Cacaoculteur	Meyos, 15 septembre 2023
12	Bernard Amougou	55 ans	Planteur	Ndjom, 23 mars 2024
13	Bernard Mba Mba	51 ans	Cacaoculteur	Assok, 02 mai 2023
14	Bertrand Ango	53 ans	Planteur-Transformatrice	Assok, 2 mai 2024
15	Bieng	30 ans	Agronome	Sangmélima, 10 mars 2024
16	Bony Mbita	46 ans	Ingénieur Agronome	Sangmélima, 26 février 2023
17	Claude Zilli Medjo	63 ans	Cacaoculteur	Ndjom, 01 mai 2024
18	Dieudonné Mvele	53 ans	Planteur	Ako'oloui, 16 mars 2023
19	Ebo'o Ebo'o	50 ans	Planteur	Sangmélima, 20 février 2023
20	Elie Ateba	71 ans	Planteur	Mezesse, 02 février 2024
21	Eric Zeh Ntolo	32 ans	Planteur	Metet, 08 mai 2023.
22	Félix Ondoua Ze	71 ans	Cacaoculteur	Moneko'o, 03 avril 2024
23	Hélène Andong	55 ans	Planteur	Eminemvom, 07 mai 2024
24	Irène Ntolo Essame	57 ans	Transformateur de cacao	Mfoul-Oveng, 02 mai 2023
25	Jacques Ze Nna	67 ans	Planteur	Bikobo-Essaman, 20 Février 2024
26	Jaurès Akono	41 ans	Planteur	Messok, 09 mai 2023
27	Jean Denis Emane	72 ans	Chef de village	Bikobo 13 mai 2024
28	Jean Ekobo Nna	49 ans	Ingénieur Agronome	Avebe-Esse, 26 février 2024
29	Jean-Daniel Abo'o	51 ans	Planteur	Oveng, 16 mai 2024
30	Jules Nsolo	54 ans	Acheteur de cacao	Ndjantom, 30 mars 2023
31	Juliette Bella	55 ans	Transformateur de cacao	Oveng-Yemevong, 16 avril 2023
32	Martin Eyetemou	56 ans	Planteur-Transformatrice	Njom, 07 juin 2024
33	Michel Monembou	50 ans	Planteur	Akomessing, 23 novembre 2024
34	Narcisse Ghislain Olinga	55 ans	Sous-Directeur du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce	Yaoundé, 12 mai 2024.
35	Obam	58 ans	Planteur	Nkoleteto'o, 02 juin 2024
36	Oyan Abessolo	75 ans	Technicien Agricole retraité	Asso'osseng, 28 mai 2023
37	Paul Engamba	26 ans	Planteur	Akak, 8 avril 2023

38	Paulin Ndongo Ovono	30 ans	Planteur	Akak, 15 mars 2024
39	Pierre Abossolo Afan	69 ans	Planteur	Evelessi II, 30 Janvier 2024
40	Pierre Otyiba	34 ans	Planteur	Messak, 08 mai 2023
41	Reine Zame	47 ans	Planteur	Nloup, 08 mai 2023
42	René Evindi	51 ans	Cacaoculteur	Atong, Samedi 01 mai 2024
43	Roger Medouane	53 ans	Acheteur de cacao	Mang, dimanche 2 mai 2023
44	Roland Ekouma Nlate	67 ans	Planteur	Sangmélima, 14 juillet 2023.
45	Romuald Abate	30 ans	Cacaoculteur	Meyomadjom, 15 juillet 2023
46	Salomon Aimé Avoulou Avoulou	54 ans	Administrateur Civil	Assok, 09 mai 2023
47	Salomon Daniel Aze'e	59 ans	Planteur	Alouma, 15 mai 2024
48	Serges Essame	30 ans	Ingénieur	Mfoul-Oveng, 15 juillet 2023
49	Solange Endenle	61 ans	Planteur	Moneko'o, dimanche 02 mai 2024
50	Solange Mba	58 ans	Producteur- Transformatrice	Sangmélima, 20 février 2023
51	Valentin Zeh Zeh	40 ans,	Entrepreneur	Bidjom, 02 mai 2024
52	Yves Zambo	49 ans	Cacaoculteur	Nkoleteto, 28 juin 2023
53	Zanga Zanga	49 ans	Pépiniériste et Ingénieur Agronome	Evelessi, le 26 février 2024

### Sources archivistiques

#### Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

- ANY, 1AA, 38/1, Décret sur l'application de l'ordonnance du 12 juin 1991.
- ANY, 1AA, 383/1, Loi sur l'organisation du commerce du cacao et di café, 1995.
- ANY, 2AA, 6485, Restructuration des filières café et cacao, 1991.
- ANY, 2AC, 1044, Le cacao dans la région du Ntem, 1956.
- ANY, 2AC9870, cacao, 1953.
- ANY, 3AC4093 Décret n° 58/101 du 13 septembre 1958 instituant une prime de qualité pour le cacao de type supérieur, 1958.
- ANY, JOC, Arrêté n° 261 du 28 mai 1953 rendant exécutoire la délibération n° 225/53 de l'Assemblée Territoriale du Cameroun en date du 16 mai 1953, autorisant un prélèvement sur la caisse de réserve d'environ 20 millions de frs à titre d'avance au compte "prime à la qualité du cacao " 3 juin 1953, p. 829.
- ANY, JOC, Décret organisant le crédit mutuel agricole du Cameroun, n°270, du 1 septembre 1931, p. 618.
- Arrêté n° 28/MINEP/PB fixant la date d'ouverture de la campagne cacaoyère 1978/1980 dans la République Unie du Cameroun.
- Décret n° 92/030/PM du 22 janvier 1992 application de l'ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières café cacao.

- Loi n° 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café.
- Ordonnance n° 91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières café et cacao.

### Archive de la SODECAO

- Archives SODECAO. Tract pour communication de masse.
- SODECAO, Rapport de campagne 1989/1990.

### Ouvrages

- Abwa, D., *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 1998.
- Alary, V., *Les cacaoculteurs Camerounais face aux risques*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Ango Mengue, S., *Géographie de la région du Sud Cameroun*, CLE, Yaoundé, 2014.
- Anonyme, *Évolution et tendances du mouvement coopératif dans le monde*, Genève, BIT, 1962.
- Assoumou J., *Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale L'Économie du cacao*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977.
- Biya, P., *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre/ABC, 1987.
- Bouvier, P., *l'Europe et la coopération au développement un bilan : la convention de Lomé*, Université de Bruxelles, Bruxelles, 1980.
- Etoga Eilys, F., *Sur le chemin du développement, Essai des faits de l'histoire économique du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'édition et de production de manuels et auxiliaires de l'enseignement, 1971.
- Gaudio, R., *Le Franc CFA, pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé ?*, Paris, SEPIA, 1993.
- Hiez, D., *Coopératives-Création-Organisation-Fonctionnement*, Delmas, 2013.
- Janin Pince, *L'avenir des planteurs Camerounais, résister ou se soumettre au marché ?* Paris, Karthala, 1985.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- Lamoureux, H., Lavoie J. et al. *La pratique de l'action communautaire*, 2e Edition, Québec, PUQ, 2008.
- Lazareff P., *Histoire de la guerre de 1939-1945*, Paris, Hachette, 1968.

- Malinvaud, E., *Les leçons de théories micro-économiques*, Paris, Dunod, 1982.
- Mamadou Dia, *contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine, 1952.
- Ministère de l'Éducation Nationale (du Cameroun), *Histoire du Cameroun de la préhistoire au premier janvier 1960*, Mulhouse, 1961.
- Mounier, A., *Les théories économiques de la croissance agricole*, Paris, Inra Economica, 1992.
- Mveng, E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985.
- Nana Sinkam, S. C., *Le Cameroun dans la globalisation : conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, CLE, 1999.
- Nya Ngatchou, J., *Recherche scientifique au Cameroun*, Yaoundé, MESRES, 1990.
- Nzakou, A., *Difficultés comptables et fiscales : système comptable OHADA par l'exemple*, Tome 2, 6e Edition, 2006.
- Owona, A., *La naissance du Cameroun 1884-1916*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- Owussu, M., "L'Agriculture et le développement rural", in *Histoire Générale de l'Afrique*, Tome VIII, Paris, UNESCO, 1998.
- Servant, A., *Guide pratique du coopérateur camerounais*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, Sd, Tadjudjé, *Le droit des coopératives et mutuelles dans l'espace OHADA*, Bruxelles, Lacier, 2015.
- Touna Mama, *Crise économique et politique de dérèglement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- Tourté R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone* | Volume V : Le temps des stations et de la mise en valeur 1918-1940/1945, Rôme, FAO, 2005.

## MEMOIRES

- Abena Etoundi, M. J., "La planification économique au Cameroun 1960-2000", Mémoire de D.E.A. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.
- Amoa Onguene, A. S., "La cacaoculture dans l'arrondissement d'Okola : 1960-2000", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.
- Andang Andang, J.-L., "La station polyvalente de recherche agricole de Nko'émvon (Sud-Cameroun) : étude historique de 1945-2000", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005-2006.

- Essola Ngbwa J., “Introduction et développement du cacao par les Allemands dans le protectorat du Kamerun : 1890-1914”, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 2004 – 2005.
- Kounder Myen, S., “L’introduction des cultures au Cameroun sous administration allemande 1884-1914”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.
- Kpwang Kpwang, R., “Les associations tribales et l’évolution politique du Cameroun : le cas de l’Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou “Efulameyoñ” 1948-1962”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988-1989.
- Ndjengoué Nguekam, “Le secteur de la microfinance au Cameroun : essai d’étude historique de 1924 à 1996”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.
- Ngath, M., “ Production et commercialisation du cacao dans le Mbam et Kim : cas de l’arrondissement de Mbangassina 1974-2007”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.
- Owona Omgba F. T., “La production du cacao dans l’évolution socio-économique de l’Océan. Cas de l’arrondissement de Mvengue de 1960 à 1995”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.
- Zang Owono, “L’économie du cacao dans l’ancienne région du Ntem (1916-1960)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984.

## THÈSES

- Amou’ou, J. P., “Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en République Fédérale du Cameroun”, Thèse de Doctorat, Bordeaux-Talence, a.d.
- Ebalé, D. A., “Les coopératives agricoles au Sud-Cameroun : analyse historique de 1937-1992”, Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, Mars 2018.
- Signie, C., “Sociétés de développement et promotion du monde rural au Cameroun : le cas de la SODECAO de 1974 à 2003”, Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.

## REVUES ET JOURNAUX

- Alary, V., “La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun”, *Revue Région et développement*, n° 4, 1996.

- Amougou, G., Ph.D, “Esquisse d’histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel”, Université de Yaoundé II, *CERDAP*, 2018.
- Badjang Ba Nken, Editorial, “La patience paie”, in *Cameroon Tribune* n°5519 du vendredi 21 janvier 1994. *Cameroon Tribune* n°5518, 20 Janvier 1994.
- Champaud, J., “L’Economie cacaoyère du Cameroun”, in *Cahier ORSTPM*, sér. Sci. Hum., III, Bafoussam 1966.
- CIRAD, Les mondes du cacao, Février 1999.
- Les Atouts économiques du Cameroun, 2013.
- Liabeuf, J., “Etat des travaux de la Station depuis sa création”, in *Bulletin de la Chambre d’Agriculture du Cameroun*, n°23, Août 1970.
- Mamadou, Alpha Barry, “Après une si longue crise le retour de l’espérance”, In *Jeune Afrique Economie-Hors-Série-*, Cameroun cap sur l’an 2000, Paris, Collection Marchés Nouveaux, 1996.
- Manga, L., “Chaîne de valeur cacao : de l’agriculteur au consommateur”, Yaoundé, TEAR, 2013.
- Ondo Manga, T., “Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960”, Document, 2006.
- Plan de relance et de développement des filières cacao et café du Cameroun 2015/2020.
- SODECAO, *Études d’opportunités*, Paris, SEDES, 1980.
- SODECAO, Rapport annuel, saison cacaoyère 1987/1988.

#### **ARCHIVES NATIONALES DE YAOUNDÉ ET JOURNAL OFFICIEL DU CAMEROUN**

- ANY, JOC, Décret organisant le Crédit Mutuel Agricole du Cameroun, n°270, du 1 septembre 1931.
- ANY, 1AC4118, Arrêté n° 284 du 20 avril 1956 approuvant pour l’exercice 1956 le taux de cotisation des SAP du Cameroun, 1959. Et 3AC147 Organisme coopératif et Sociétés de Prévoyance financement, 1950.
- Traité de Rome du 25 mars 1957.
- Ve Plan Quinquennal de développement 1981-1986.

#### **DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE**

- Encyclopédie de la république Unie du Cameroun, T3, Douala, les nouvelles éditions Africaines, 1981.

- Larousse dictionnaire en ligne Le Robert.

### **SOURCES WEBOGRAPHIQUES**

- <http://hdl.handle.net/10855/2578>. Consulté le 27 novembre 2020.
- <https://www.journaldunet.fr> >business du 14 août 2020
- <https://www.researchgate.net> consulté le 17 septembre 2017.
- <https://ecomaton.net/filière-cacao-5-millions-de-plants>, consulté le 18 mai 2021.
- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/éducation> consulté le 04 juin 2021
- <https://www.dictionnairelerobert.com> consulté le lundi 24 août 2020. <https://www.prc.cm> lundi 14 septembre 2020.
- <https://www.google.com/am/s/rajadcameroun.wordpress-com>, consulté le samedi 14 novembre 2020.
- <https://www.larousse.fr> consulté le dimanche 23 août 2020.
- Wikipédia consultée le 26 juillet 2020.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>i</b>
<b>DEDICACE.....</b>	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>ix</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>x</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>1</b>
1. Présentation du sujet.....	1
2. Raisons de choix du sujet .....	2
3. Intérêt du sujet .....	5
4. Cadre théorique et conceptuel .....	5
4. 1. Cadre théorique.....	6
4.2. Définition des concepts.....	7
5. Cadre spatio-temporel.....	8
5.1. Cadre spatial.....	8
5.2. Cadre temporel.....	10
6. Revue critique de littérature .....	11
7. Problématique.....	14
8. Objectifs.....	15
8.1. Objectif général.....	16
8.2. Objectifs spécifiques :.....	16
9. Méthodologie de recherche .....	16
10. Difficultés rencontrées.....	19
11. Plan .....	20
<b>CHAPITRE I: ÉTAT DES LIEUX DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA EN 1960 .....</b>	<b>22</b>
<b>I-IMPLICATION DE LA POPULATION À L'EXPANSION DE LA CACAOCULTURE 23</b>	
1. Création et tenue des plantations familiales .....	23

2. La formation proprement dite.....	25
3. Mode de commercialisation .....	28
<b>II-LE CACAO : UN HÉRITAGE COLONIAL À LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE .</b>	<b>31</b>
1. Une main d'œuvre qualifiée .....	31
2. Les infrastructures techniques .....	32
3. Les coopératives cacaoyères.....	33
<b>CHAPITRE II : ÉVOLUTION DE LA CACAOCULTURE DANS</b>	
<b>L'ARRONDISSEMENT DU DJA ET LOBO .....</b>	<b>37</b>
<b>I. RÉORGANISATION DE L'AGRICULTURE AU LENDEMAIN DE</b>	
<b>L'INDÉPENDANCE.....</b>	<b>38</b>
1. Les réformes agraires à travers les plans quinquennaux .....	39
2. Motivations de la population .....	41
4. Accompagnement du gouvernement à travers la distribution gratuite des fongicides et le paiement des primes aux planteurs .....	42
a-Attribution de la prime allouée aux producteurs.....	43
b- Ristourne de conjoncture .....	44
<b>II. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE ET</b>	
<b>STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 1960-1994 .....</b>	<b>47</b>
1. SODECAO faces aux nouveaux acteurs de la cacaoculture .....	47
a-Contexte de la création de la SODECAO .....	47
b- Missions de la SODECAO.....	48
c-Réalisations de la SODECAO dans le département dans l'arrondissement de Sangméléma.....	50
2- L'action de L'ONCPB .....	52
<b>d- POLITIQUE AGRICOLE DE LA CACAOCULTURE DANS LE DÉPARTEMENT</b>	
<b>DU DJA ET LOBO DE 1994 JUSQU'À 2020.....</b>	<b>55</b>
1. Réformes pour sortir de la crise économique .....	56
2. Avènement de la libéralisation dans la vente du cacao .....	58
3. Diversification des structures de formation.....	60
3.1. Renforcement de l'esprit coopératif.....	60
3.2. Redéfinition du programme d'enseignement de l'Ecole Technique d'Agriculture... .....	61

### **CHAPITRE III : FORMES DE COMMERCIALISATION ET CHUTE DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA ..... 65**

I. FORMES DE COMMERCIALISATION DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA.....	66
1. Réglementation de la commercialisation du cacao .....	66
2. Transport et la commercialisation en ville.....	69
3. Marché périodique.....	69
4. Coxage et commercialisation par les coopératives .....	71
a-Coxage.....	71
b-Commercialisation par les coopératives .....	72
II-CHUTE DE LA CACAOCULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SANGMÉLIMA .....	74
1. Causes de la chute de la cacoculture .....	74
a)Vieillessement des cacaoyères .....	78
b)Chute des cours du cacao .....	79
2. Libéralisation de la commercialisation de la cacaoculture.....	81
a-Abandon de la prise en charge de l'État.....	82
b-Désengagement des partenaires étrangers .....	83
c- Promotion des cultures vivrières comme alternative au maintien de l'équilibre .....	83
III-RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE PLANTEUR.....	85
1- Retombées économiques .....	85
a-Dégradation du niveau de vie.....	85
b-Expansion des activités opportunistes génératrices de revenus.....	86
c-Récolte du vin de palme.....	86
2-Répercussions sociales et culturelles.....	88
a- Fragilisation de l'autorité parentale.....	88
b- Expansion des fléaux sociaux et foisonnement du secteur informel.....	89

### **CHAPITRE IV : RENAISSANCE DE LA CACAOCULTURE À L'ÈRE DE L'AGRICULTURE DE SECONDE GÉNÉRATION..... 91**

I. ÉLÉMENTS DE LA RENAISSANCE .....	92
1. Avènement des nouvelles semences.....	92
2. Station Polyvalente et de recherche Agricole de Nkoé'emvone.....	92
3. Société de Développement du Cacao (SDC) .....	94

4. Implication des nouveaux acteurs .....	97
a-Jeunes, acteurs clés de l'économie cacaoyère.....	97
b-Fonctionnaires et mise en valeur de l'agriculture de plantations.....	99
c-Opérateurs économiques et valorisation du secteur agricole .....	100
5. Diversification des activités et la mise en œuvre de l'économie circulaire .....	101
a. Pépiniéristes : des agents de vulgarisation de la semence de qualité.....	101
b. Spécialistes en transformation.....	103
<b>II. DOUBLE VISAGE DES PROBLÈMES DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE .....</b>	<b>106</b>
1. Problèmes institutionnels .....	106
a-Commercialisation .....	107
i- Difficultés de la commercialisation de la fève de cacao .....	107
ii- Difficultés de commercialisation des produits issus de la transformation et des produits des pépinières .....	109
b-Voies d'accès dans les plantations : un véritable obstacle .....	110
c-Mauvaise politique d'approvisionnement.....	111
i- Semences .....	111
ii- Produits phytosanitaires .....	112
2. Problèmes organisationnels.....	113
a-Rejet de l'esprit coopératif.....	113
b-Attitude réservée face au changement en cours.....	114
c-Difficultés de commercialisation des produits de la transformation.....	115
<b>III. PERSPECTIVES POUR UNE PÉRENNISATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ..</b>	<b>116</b>
1. Diversification des nouvelles sources de revenus.....	116
2. La reprise de l'encadrement des planteurs par l'État.....	117
3. Éducation des masses populaires sur la consommation du cacao.....	118
a-L'éducation des masses populaires dans les organisations associatives .....	119
b-Élèves et étudiants.....	120
c-Rôle des églises .....	120
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>120</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>123</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>147</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>155</b>